

N° : 23-032

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de prendre acte de la nouvelle composition du Comité Syndical conformément au document joint en annexe à la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

## 9 représentants de la Région Normandie



Jean-François Bloc



Augustin Boeuf



Philippe Chapron



Jean-Baptiste  
Gastinne



Hervé Morin



Sophie Gaugain



Quentin Lagallarde



Bastien Recher



Pierre Vogt

## 2 représentants du Département du Calvados



Michel Fricout



Emmanuel Porcq

## 2 représentants du Département de la Manche



Jean Morin



Valérie Nouvel

## 2 représentants du Département de la Seine-Maritime



Alain Bazille



Nicolas Langlois

## 1 représentant de Caen la mer



Joël Bruneau

## 1 représentant de la CA du Cotentin



David Margueritte

## 1 représentant de Dieppe Maritime



Dominique Patrix

## 9 représentants de la Région Normandie



Robin Devogelaere



Sophia  
Habibi Noori



Antoine Jean



Hubert  
Dejean de la Batie



Marie-Françoise  
Kurdziel



Marie Le Vern



Marc Millet



Aminthe Renouf



Stéphanie  
Yon Courtin

## 2 représentants du Département du Calvados



Mélanie Lepoutier



Ludwig Willaume

## 2 représentants du Département de la Manche



Gilles Lelong



Yvan Taillebois

## 2 représentants du Département de la Seine-Maritime



André Gautier



Imelda Vandecandelaere

## 1 représentant de Caen la mer



Romain Bail

## 1 représentant de la CA du Cotentin



Manuela Mahier

## 1 représentant de Dieppe Maritime



François GARRAUD

N° : 23-033

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE**

**DESIGNATIONS**

**Réunion du Jeudi 13 avril 2023**

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la délibération n°21-83 du 31 août 2021 portant désignations ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de désigner les personnes suivantes pour siéger au sein de l'Association Nationale des Ports Maritimes Territoriaux (ANPMT) :

Titulaires	Suppléants
Jean-Baptiste GASTINNE	Philippe DEISS
David MARGUERITTE	Jérôme CHAUVET

- de mettre à jour l'annexe jointe pour acter cette nouvelle désignation.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-033-DE  
 Date de télétransmission : 19/04/2023  
 Date de réception préfecture : 19/04/2023

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°23/033**

<b>Structure</b>	<b>Représentant(s)</b>	<b>Observations</b>
Société Publique Locale d'Aménagement « Caen Presqu'île »	Michel FRICOUT	Délibération n° 10/03 du 12 février 2010
SPL Cherbourg Port	David MARGUERITTE (Assemblée Générale et CA) Pierre VOGT (Conseil Administration) Jean MORIN (Conseil Administration) Valérie NOUVEL (Conseil Administration)	Délibération n°21-117 du 13 septembre 2021 et Délibération n°21-169 du 15 octobre 2021
Comité Social Territorial	Pierre VOGT	Arrêté RH 2022/568
Régie Dieppoise des Activités Portuaires	<b>Titulaires :</b> Alain BAZILLE Jean-François BLOC Jean-Baptiste GASTINNE Nicolas LANGLOIS Catherine MORIN-DESAILLY Dominique PATRIX <b>Suppléants :</b> Sophie GAUGAIN André GAUTIER Marc MILLET Imelda VANDECANDELAERE Pierre VOGT Vacant	Délibération n°19-037 du 29 mars 2019

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-033-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Commission d'Appel d'Offres

**Titulaires :**  
Michel FRICOUT  
Alain BAZILLE  
Valérie NOUVEL  
Bastien RECHER  
Philippe CHAPRON  
**Suppléants :**  
Augustin BŒUF  
Sophie GAUGAIN  
Jean MORIN  
Emmanuel PORCQ  
Dominique PATRIX

Délibération 22-055 du 3 mai 2022

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-033-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Commission de Délégation de Service Public

**Titulaires :**  
Michel FRICOUT  
Alain BAZILLE  
Valérie NOUVEL  
Bastien RECHER  
Philippe CHAPRON

**Suppléants :**  
Augustin BŒUF  
Sophie GAUGAIN  
Jean MORIN  
Emmanuel PORCQ  
Dominique PATRIX

Délibération 22-090 du 28 juin 2022

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-033-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Commission Consultative des Services Public Locaux

**Titulaires :**

Michel FRICOUT  
Alain BAZILLE  
Valérie NOUVEL  
Bastien RECHER  
Philippe CHAPRON

**Suppléants :**

Augustin BŒUF  
Sophie GAUGAIN  
Jean MORIN  
Emmanuel PORCQ  
Dominique PATRIX

Délibération 22-056 du 3 mai 2022

- l'« Association des Utilisateurs de Transport de Fret » ;
- la « Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports » ;
- l'Association de Défense du Port de Caen- Ouistreham (ADPCO) ;
- l'Association pour l'avenir des ports de Cherbourg-en-Cotentin ;
  - Dieppe Navals.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-033-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Régie des outils de mise sec du port de Cherbourg	<p><b><u>Titulaires</u></b></p> <p>Pierre VOGT David MARGUERITTE Anna PIC Valérie NOUVEL</p> <p><b><u>Suppléants</u></b></p> <p>Yvan TAILLEBOIS Gilles LELONG Manuel MAHIER Marc MILLET</p>	Délibération n°20-159 du 7 décembre 2020
Conseil portuaire de Caen-Ouistreham	<p><b><u>Titulaires :</u></b></p> <p>Pierre VOGT Michel FRICOUT Romain BAIL</p> <p><b><u>Suppléants :</u></b></p> <p>Marc MILLET Emmanuel PORCQ Joël BRUNEAU</p>	Délibération n°21-82 du 31 août 2021

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-033-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

<p>Conseil portuaire de Cherbourg</p>	<p><b><u>Titulaires</u></b> : Pierre VOGT Valérie NOUVEL David MARGUERITTE</p> <p><b><u>Suppléants</u></b> : Marc MILLET Yvan TAILLEBOIS Manuela MAHIER</p>	<p>Délibération n°21-82 du 31 août 2021</p>
<p>Conseil portuaire de Dieppe</p>	<p><b><u>Titulaires</u></b> : Pierre VOGT Alain BAZILLE Dominique PATRIX</p> <p><b><u>Suppléants</u></b> : Jean-François BLOC André GAUTIER François GARRAUD</p>	<p>Délibération n°22-005 du 3 mars 2022</p>

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-033-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Club croisière

Marc MILLET

Association Nationale des Ports Maritimes Territoriaux

Titulaire : Jean-Baptiste GASTINNE

Titulaire : David MARGUERITTE

Suppléant : Philippe DEISS

Suppléant : Jérôme CHAUVET

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-033-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

AIVP

Titulaire : Valérie NOUVEL

Suppléant : Michel FRICOUT

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-034

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU  
10 MARS 2023**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'adopter le compte-rendu du Comité Syndical du 10 mars 2023 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN



Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-034-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

## **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2023**

### *Sous la Présidence de Monsieur Jean MORIN*

**Présents :** JOËL BRUNEAU ; Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Marie-Françoise KURDZIEL ; Nicolas LANGLOIS ; Gilles LELONG ; Jean MORIN ; Dominique PATRIX ; Emmanuel PORCQ ; Bastien RECHER ; Aminthe RENOUF ; Pierre VOGT ; Ludwig WILLAUME.

Les élus titulaires absents étaient excusés pour cette séance.

Monsieur Romain BAIL ne prend pas part au vote (*la CU Caen-la-Mer est représentée par Joël BRUNEAU*).

\*\*\*

### *Sous la Présidence de Monsieur Joël BRUNEAU*

#### **1. Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 15 décembre 2022 :**

► Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le compte-rendu du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

#### **2. Prise en considération complémentaire Dieppe – Pont Colbert - Autorisation de Programme 64 - Opération ES28-0725 :**

► Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver une réévaluation de l'Autorisation de programme 64 – ES28-07025- Rénovation du Pont Colbert pour la porter à 19,55 M€.

#### **3. Cherbourg – Appel à manifestation d'intérêt Energies Marines Renouvelables :**

► Le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), en janvier 2023, pour la période 2024/2027 en vue de la location d'une cinquantaine d'hectares de foncier sur le port de Cherbourg.

#### **4. Cherbourg – Accord de pré-réservation DEME :**

► Le Comité Syndical décide à la majorité de valider les principes d'occupation suivants :

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-034-DE  
 Date de télétransmission : 19/04/2023  
 Date de réception en préfecture : 19/04/2023

Le contrat de réservation, puis la COT seront fondés sur les termes du présent protocole.

✓ **Foncier et quai pour les ancrages des fondations :**

Terrain	63 000 m <sup>2</sup> Ports de Normandie accorde à DEME un droit un premier refus pour une extension de 45 000 m <sup>2</sup> maximum
Calendrier	1/03/24 au 28/02/25
Tarif	5,47 €/m <sup>2</sup> /an en 2024 5,56 €/m <sup>2</sup> /an en 2025 + 1,1 €/m <sup>2</sup> /an (taxe foncière) si occupation de la parcelle au 1 <sup>er</sup> janvier

Surface bord à quai	8 400 m <sup>2</sup> (140x60) maximum le long du quai FL4.
Quai	Priorité d'usage du quai FL4 pour le navire export
Calendrier	15 Avril 2024 – 31 janvier 2025
Tarif	10,70 €/m <sup>2</sup> /an en 2024 10,87 €/m <sup>2</sup> /an en 2025

✓ **Foncier et quai pour les Jackets :**

Terrains	63 000 m <sup>2</sup> Ports de Normandie accorde à DEME un droit de premier refus pour une extension de 45 000 m <sup>2</sup> maximum
Calendrier	1/12/24 au 31/01/26
Prix	5,47 €/m <sup>2</sup> /an en 2024 5,56 €/m <sup>2</sup> /an en 2025 9,20 €/m <sup>2</sup> /an en 2026 + 1,1 €/m <sup>2</sup> /an (taxe foncière) si occupation parcelle au 1 <sup>er</sup> janvier

Location foncier bord à quais	Importation : en cas de levage par grue terrestre, une surface de 10 000 m <sup>2</sup> environ à localiser sur le quai FL3*  Importation : en cas d'usage de SPMT, une surface de 11 000 m <sup>2</sup> environ le long du quai FL3*  Exportation : Une zone d'environ 5 500 m <sup>2</sup> sur la section sud du quai FL3*  *Sous réserve de l'accord de EDF de retirer de sa COT le bord quai ou de le rendre accessible à DEME à compter du 1er décembre 2024
Calendrier	Importation 01/12/24 au 30/06/25 Exportation 01/07/25 au 31/12/25
Prix	10,70 €/m <sup>2</sup> /an en 2024 10,87 €/m <sup>2</sup> /an en 2025

- ✓ Les parties peuvent ajuster, d'un commun accord, la taille des emplacements.
- ✓ Les emplacements mentionnés dans cet article sont entièrement libres de toute occupation humaine ou matérielle au plus tôt le jour de la date effective la Convention d'occupation du domaine public.
- ✓ Si DEME ou Ports de Normandie, après avoir signé le Protocole d'accord de réservation d'un Emplacement, ne procède pas à la signature de la Convention d'occupation du domaine public, une indemnité de résiliation inversée sera appliquée. Elle sera équivalente à 50% du montant de la Convention d'Occupation du Domaine Public provisoire.
- ✓ Condition suspensive à la signature de la COT : signature du contrat Transport et Installation entre DEME et LEMS, décision finale d'investissement par LEMS

Il autorise le Président à mettre au point et à signer le protocole de réservation et la Convention d'Occupation du Domaine Public associés.

Pour mémoire, DEME assurera le transport et l'installation des fondations jackets et de la sous-station du parc éolien en mer Dieppe-Le Tréport. Dès lors, Dominique PATRIX souhaite savoir si l'activité de DEME générera du trafic pour le port de Dieppe.

Il lui est précisé que :

- l'activité de DEME générera très probablement du trafic compte tenu du retour d'expérience sur Ouistreham (*base de maintenance du champ éolien de Courseulles-sur-Mer assemblée au Havre*) ;
- parallèlement, Ports de Normandie négocie avec la société Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT), propriété du consortium composé d'Ocean Winds (*co-entreprise ENGIE et EDP Renováveis*), Sumitomo Corporation et de la Banque des Territoires, **les modalités d'occupation sur le port de Dieppe, pour l'implantation de la base de maintenance du champ éolien Dieppe-Le Tréport**. Cette base de maintenance accueillera jusqu'à trois bateaux qui pourront faire la navette entre Dieppe et le parc en mer. Outre la maintenance des éoliennes et la réalisation de réparations quand ce sera nécessaire, ce bâtiment accueillera aussi un centre de contrôle.

Philippe CHAPRON et Marie France KURDZIEL votent contre.

#### **5. Cherbourg – Servitude restaurant Le Pily :**

► Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser la signature d'un acte de constitution de servitudes avec la SCI DU 37 RUE GRANDE RUE (*restaurant Le Pily*), selon le détail suivant :
  - ⇒ servitude de passage à l'angle SUD-EST de la parcelle cadastrée section BO numéro 74 ;
  - ⇒ servitude d'ancrage, d'appui et de surplomb de la barrière basculante existante du pont tournant,
- de préciser que le fond dominant est constitué de la parcelle BO 75, appartenant à Ports de Normandie, et que le fond servant est constitué des parcelles BO 69 et BO 74, appartenant à la SCI DU 37 RUE GRANDE RUE ;
- de prévoir que la servitude se fera sous la forme d'un acte notarié ;
- de prévoir que les frais d'acte et ceux liés à la création des servitudes seront à la charge de PORTS DE NORMANDIE ;
- d'autoriser le Président ainsi qu'un Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et les actes correspondants.

#### **6. Cherbourg – COT 502 602 21 18 – EOHF – Hub de pré-assemblage – avenant n° 2 :**

► Le Comité Syndical décide à la majorité :

- d'approuver les principes indiqués ci-après pour la conclusion d'un avenant à la COT, à savoir :
  - Transfert de EOHF à EODC,
  - Réduction de l'emprise à 12 ha, puis à 6 ha, puis à 3 ha,
  - Renégociation du tarif pour un tarif ferme de 9 €HT le m<sup>2</sup>,
  - Introduction de clauses de renonciation et de sauvegarde.
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Philippe CHAPRON et Marie France KURDZIEL votent contre.



Arrivée de Monsieur Jean MORIN

Sous la Présidence de Monsieur Jean MORIN

**7. Cherbourg – Concession d’aménagement – secteur 2 – COT tripartite :**

► Le Comité Syndical décide à l’unanimité :

- d’autoriser la conclusion d’une Convention d’Occupation Tripartite entre la SHEMA, ORANO et Ports de Normandie permettant l’occupation d’un terrain, dans le périmètre de la concession d’aménagement, sur lequel sera construit une usine de fabrication d’emballages de combustibles nucléaires usés ?
- d’autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l’exécution de la délibération.

Bastien RECHER précise qu’il vote pour cette délibération dans la mesure où elle ne concerne pas le développement de l’industrie nucléaire mais répond à une problématique de sécurité.

**8. Caen-Ouistreham –Convention entre l’Autorité Portuaire (Ports de Normandie) et l’Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire (Etat) :**

► Le Comité Syndical décide à l’unanimité d’adopter la convention entre l’Autorité Portuaire et l’Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire pour le port de Caen-Ouistreham. Il autorise le Président à signer les documents nécessaires à l’exécution de la délibération

**9. Port de Dieppe – désaffectation et déclassement d’un terrain – Cours de Dakar – rue de Brazzaville :**

► Dans un premier temps, le Comité Syndical décide à la majorité :

- de constater la désaffectation des parcelles situées Cours de Dakar à Dieppe ; AS149, AS183, AS184 (*pour partie*), AS186, AT178, et AT180 ;
- de prononcer leur déclassement du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé du Syndicat Mixte Ports de Normandie ;
- d’autoriser le Président ainsi qu’un Vice-Président à signer les documents et actes correspondants.

Ensuite, dans un second temps, le Comité Syndical décide à la majorité :

- d’autoriser la cession des terrains nus, sis parcelles AS149, AS183, AS184(*pour partie*), AS186, AT178, et AT180, pour une surface totale de 3 904 m<sup>2</sup> environ, pour un montant de 75 €/m<sup>2</sup> net vendeur à l’entreprise TSM, soit environ 292 800 € net vendeur ;
- de préciser qu’un pacte de préférence, au bénéfice de Ports de Normandie, en cas de revente des parcelles sera intégré dans l’acte de vente ;
- de préciser que les frais annexes à la cession, y compris les frais de géomètre, seront à la charge de l’acquéreur ;

- de mandater Maître Ludivine Ludivine CHARLEY-BARACHIN, notaire à Dieppe pour la rédaction de l'acte ;
- d'autoriser le Président ainsi qu'un Vice-Président à signer les documents et actes correspondants.

Nicolas LANGLOIS se félicite de ce nouveau projet. Sur la compensation de la perte de foncier, le rapport de présentation indiquait que Ports de Normandie pourrait solliciter de la Mairie :

- *le transfert de l'emprise d'une voie routière (rue Marcel Abraham) séparant deux emprises portuaires,*
- *la fermeture à la circulation générale de cette voie routière sans que cela n'entrave la capacité à rallier le cour de Dakar à l'avenue Normandie Sussex.*

*Cela permettrait un remembrement qui réunirait deux parcelles portuaires pour les rendre plus facilement exploitable.*

Nicolas LANGLOIS souhaite que ce dernier sujet soit ré-évoqué avec la Mairie de Dieppe d'autant que la voirie, rue Marcel ABRAHAM, est neuve.

Sur l'intégration d'un pacte de préférence dans l'acte de vente des terrains, Emmanuel PORCQ rappelle que le pacte de préférence ne fixe pas le prix de rachat.

Dominique PATRIX se réjouit également du projet porté par TSM qui aura probablement des répercussions très favorables sur le secteur de la mécanique navale du port de Dieppe. Il rappelle également que TSM est un armement familial et que l'ensemble de ses 140 marins est inscrit au registre des marins de commerce français.

Philippe CHAPRON et Marie France KURDZIEL s'abstiennent dans la mesure où l'activité de TSM est en lien avec les Energies Marines Renouvelables.

## **10. Adhésions 2023 :**

► Le Comité Syndical décide à la majorité d'autoriser les cotisations et subventions pour l'année 2023. Il autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Philippe CHAPRON ; Marie France KURDZIEL et Bastien RECHER s'abstiennent

## **11. Cherbourg – DSP commerce – avenant n°2 au contrat de DSP :**

► Considérant l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider les termes de l'avenant n°2. Il autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

**12. Cherbourg – DSP pêche – avenant n°1 au contrat de DSP.**

► Considérant l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider les termes de l'avenant n°1. Il autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

**13. Cherbourg – DSP commerce – redevance de sécurité – convention :**

► Le Comité Syndical décide à l'unanimité de prévoir que la redevance de sécurité sera reversée à la SPL Cherbourg Port. Il autorise le Président à signer la convention correspondante.

**14. Cherbourg – DSP plaisance – candidatures :**

► Considérant l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte des deux candidatures admises à présenter une offre :

- ⇒ Edeis Concessions – 94 200 IVRY-SUR-SEINE
- ⇒ Commune de Cherbourg-en-Cotentin – 50 100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Il autorise le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**15. Cherbourg – MA 2020-057-J – Déviation du boulevard maritime :**

► Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché n°2020-057 J à la société EUROVIA pour un montant de 234 498.32 € HT ;
- d'autoriser le Président à mettre au point et à signer le marché correspondant ;
- d'imputer la dépense sur l'Autorisation de Programme 51 opération 119 – adaptation du terminal transmanche au Brexit.

**16. Cherbourg – MA 2021-040 - Mise à niveau des défenses du quai des Flamands - avenant :**

► Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant permettant de prolonger le délai d'exécution :

- ⇒ du bon de commande n°2022000671 (*fournitures*) jusqu'au 31 mai 2023 ;
- ⇒ du bon de commande n°2022000672 (*main d'œuvre*) jusqu'au 31 août 2023.

**17. Caen-Ouistreham- MA 2021-031 – dragage du bassin Saint-Pierre- avenant n°1 :**

► Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant permettant d'augmenter le marché de 54 417.75 € et de modifier les délais d'exécution du marché.

Joël BRUNEAU rappelle que la Ville de Caen finance 40% des travaux dans la limite de 1 200 000 €. Il précise que les modalités de versement pourraient être adaptées si nécessaire.

En marge du sujet, Dominique PATRIX rappelle que la SPL des Ports de la Manche a investi dans une drague pour désensabler les ports dont elle est gestionnaire. Il se demande si une mutualisation de l'équipement est envisagée. Jean MORIN précise que la drague sera livrée en 2024. Elle a vocation à intervenir dans le périmètre de la SPL ; néanmoins à terme une mutualisation pourra être envisagée.

**18. Caen-Ouistreham –MA 2021-027 - Désamiantage et remise en peinture pont de la Fonderie – avenant :**

► Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant permettant :
  - o d'augmenter le marché de 499 999.40 € HT ;
  - o d'augmenter la durée d'exécution du marché de 23 semaines ;
- d'imputer la dépense sur l'Autorisation de Programme 38 opération 322 revêtement anticorrosion (*Pont de la Fonderie*).

Joël BRUNEAU sollicite la présence de la passerelle piéton reliant la Presqu'île et la rue de Tourville pendant la CIC Normandy Channel Race. La phase de départ est prévue du vendredi 2 au dimanche 4 juin et la phase d'arrivée du samedi 10 juin au dimanche 11 juin 2023.

**19. Dieppe- Marché n°22-01 – Réhabilitation Pont Colbert – Lot 1– Charpente / Mécanismes / Réfection de la zone d'effacement/ Equipement / Superstructures :**

► Considérant la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à mettre au point et à signer le marché « Réhabilitation Pont Colbert – Lot 1– Charpente / Mécanismes / Réfection de la zone d'effacement/ Equipement / Superstructures » à intervenir avec le groupement suivant :

<b>EIFFAGE METAL / Ph. LASSARAT / ETMF</b>	Eiffage Métal : Structure métallique/Rivetage LASSARAT : Désamiantage/Peinture ETMF : Manutention	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
--	---	---

pour son offre variante n°3 d'un montant de 15 898 830.32 € HT correspondant à la tranche ferme et à la tranche optionnelle (*passerelle piétonne amovible*).

- d'imputer la dépense sur l'Autorisation de Programme 64 opération ES2807025 – Rénovation du Pont Colbert.

Il est rappelé à Gilles LELONG que le Pont Colbert, réalisé selon les mêmes techniques de fabrication que celles de la Tour Eiffel, est un pont tournant de la fin du XIXe siècle en fer puddlé et laminé . Il a été mis en service en 1889. C'est le dernier grand pont tournant d'Europe à fonctionner dans sa configuration d'origine, ce qui lui vaut d'être inscrit aux monuments historiques en 2017, complété par un classement en septembre 20203.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Hauteur : 7,113 m
- Longueur : 70,5 m

Concernant les travaux, il est précisé à Dominique PATRIX, que pendant les 15 mois d'interruption de circulation, une passerelle piétonne mobile, sera installée et manœuvrée à l'aide d'une grue stationnée en permanence à proximité du pont. Elle sera située légèrement en amont du pont actuel, au sud de la zone d'effacement. Elle ne pourra pas être manœuvrée en cas de forts vents.

Il est précisé à Gilles LELONG que la passerelle provisoire pèsera environ 40 tonnes.

Nicolas LANGLOIS salue l'engagement du Président Hervé MORIN et du département de Seine Maritime qui permettent la réalisation des ces travaux et de respecter ainsi l'histoire du territoire Dieppois. Il est désormais nécessaire de travailler sur la conséquence des travaux.

Il est précisé à Nicolas LANGLOIS que le mandataire du groupement retenu était présent à toutes les réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation.

Il est précisé à Philippe CHAPRON qu'à l'issue du chantier, le pont Colbert pourra être manœuvré depuis le centre de téléconduite situé au dernier étage des locaux de Ports de Normandie 24 quai du carénage.

**20. Dieppe – marché n°2022-039 Lot1 et marché n°2022-039 Lot2 et -- Travaux de réfection partielle des voiries rues Robbe et Goubert à Dieppe – avenants :**

► Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2023 à à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signes les avenants permettant d'augmenter les marchés comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises	% d'augmentation	Nouveau Montant
1	VRD	EUROVIA HAUTE NORMANDIE 76880 ARQUES LA BATAILLES	2,83 %	220 894,50 €

		Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-034-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023	
2	<b>Eclairage</b>	CEGELEC SDEM 76203 Dieppe cédex	24,09% 22 613,50 €

- d'imputer la dépense comme suit :
  - o Autorisation de Programme 73 Opération 427-Extension du site agro-alimentaire pour les lots 1 et 2 ;
  - o Autorisation de Programme 64 Opération 07025 Rénovation du Pont Colbert pour le lot 1.

**21. Dieppe – Marché n°19-21- remplacement de toitures amiantés sur Hangars Chantier MIM – résiliation :**

► Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de décider de la décision de résiliation pour motif d'intérêt général du Marché n°2021-018-remplacement de toitures amiantés sur Hangars Chantier MIM –avec une indemnité de résiliation associée d'un montant de 3 697,70 € ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

**22. Multi-sites – marché n°2022-059 Lot 2– Accord-cadre de fourniture et services de télécommunications/ Lot n° 02 : Passerelle internet et téléphonie IP– avenants n°2 :**

► Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2023 à 15h, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché n°2022-059 - lot n°2 - Passerelle Internet et téléphonie IP permettant de différer le début d'exécution du marché au 01/04/2023 pour la période d'abonnement et de prolonger la période de mise en place.

**23. Compte-rendu des marchés passés par délégation :**

► Le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte de la signature des marches suivants :

Objet	Montant en € HT	Titulaire
2023-002 – Prestations sociales	8.984,00	<b>ACIST</b> Parc Athéna 5, rue Jane Adams 14 280 SAINT-CONTEST
2023-003 A – Fourniture d'électricité	Prix au kWh	<b>La Belle Energie</b> 1 rue Bertholet 83000 TOULON
2022-016 – Remplacement des barrières routières aux écluses de Ouistreham	47 828.02	<b>SARL CLOSYSTEM</b> 180 ZI Ouest 14 650 CARPIQUET
2022-017 – Remplacement des portillons aux écluses de Ouistreham	11 945,00	<b>LEBLOIS Environnement</b> 12, rue des Alizés 14 790 VERNON

2022-042 – Remplacement des pompes de la forme de radoub de Cherbourg et de leur alimentation électrique - Lot 1 Fourniture pompes et supports	142 108,00	<b>MUTHEC</b> 267, rue Marie Curie 14 200 HEROUVILLE ST CLAIR
2022-042 – Remplacement des pompes de la forme de radoub de Cherbourg et de leur alimentation électrique - Lot 2 - Remplacement installation électrique	37 485,00	<b>MUTHEC</b> 267, rue Marie Curie 14 200 HEROUVILLE ST CLAIR
2022-043 – Prestations de conseils juridiques et assistance contentieuse Lot 1 Droit public administratif	16.000,00	<b>JURIADIS</b> 72, rue des Rosiers 14 000 CAEN
2022-043 – Prestations de conseils juridiques et assistance contentieuse Lot 2 Droit public des affaires	50.000,00	<b>ERNST &amp; YOUNG</b> 3, rue Emile Masson 44 019 NANTES
2022-043 – Prestations de conseils juridiques et assistance contentieuse Lot 3 Droit de la fonction publique	10.000,00	<b>JURIADIS</b> 72, rue des Rosiers 14 000 CAEN
2022-043 – Prestations de conseils juridiques et assistance contentieuse Lot 4 Droit de la commande publique	40.000,00	<b>ERNST &amp; YOUNG</b> 3, rue Emile Masson 44 019 NANTES
2022-043 – Prestations de conseils juridiques et assistance contentieuse Lot 5 Droit de l'environnement	20.000,00	<b>LANDOT</b> 11, boulevard Brune 75 015 PARIS
2022-043 – Prestations de conseils juridiques et assistance contentieuse Lot 6 Droit de la domanialité publique	20.000,00	<b>SEBAN</b> 282, Bd St-Germain 75 007 PARIS

#### **24. Budget 2023 – Budget Principal – Décision Modificative n°1 :**

► Le Comité Syndical décide à la majorité :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 du budget principal de Ports de Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Philippe CHAPRON et Marie France KURDZIEL s'abstiennent.

#### **25. Déclassement de matériel :**

► Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de déclasser le scooter de marque Peugeot suivant :

Type de matériel	Marque	Modèle	Immatriculation	Date de mise en circulation	Kilométrage	Numéro d'inventaire	Numéro d'immobilisation	Observations
2-roues - cyclomoteur	Peugeot	S1A (SQUAB)	BM-778-R	14/05/1998	49 580 kms	Néant	Néant	Mise en vente

- de procéder à la vente du scooter de marque Peugeot ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

**26. Prise en charge exceptionnelle d'une contravention :**

► Considérant l'absence de carnet de bord à l'intérieur du véhicule en 2021 et considérant que cette anomalie a été corrigée depuis, le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre en charge l'ensemble des frais liés à l'amende n°041222954078 et notamment l'amende forfaitaire de 135 €. Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Emmanuel PORCQ appelle à la vigilance sur la tenue des carnets de bord ; ils seront examinés notamment en cas d'accident engageant la responsabilité d'un agent de Ports de Normandie.

**27. Transformations de poste :**

► Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 28 février 2023, le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder à la transformation des postes ci-dessous :

Filière	Grade actuel	Grade créé	Direction	Emploi correspondant	Nombre d'agent	Motif
Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial	DAM/COO	Conducteur d'ouvrages mobiles	1	Recrutement M. Julien CONTANT
Technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe <sup>1</sup>	Adjoint technique territorial	DAM/COO	Scaphandrier/agent de maintenance	1	Recrutement M. Arthur DUTAC

1. Ancien Ouvrier des Parcs et Ateliers reclassé sur le grade de TP1 lors de l'intégration dans la fonction publique territoriale.

- de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

**28. Suppression du poste de « chargé de valorisation du patrimoine portuaire » :**

► Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 28 février 2023, le Comité Syndical décide à l'unanimité de supprimer le poste suivant :

Filière	Grade actuel	Direction	Emploi correspondant	Nombre d'agent	Motif
Administrative	Attaché principal	DAF	Chargé de valorisation du patrimoine portuaire	1	Suppression de la mission

Il autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.



Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-034-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

**29. Convention avec le Centre de Gestion (CDG) de la Manche - remplacement :**

► Le Comité Syndical décide à l'unanimité de renouveler la convention d'adhésion à la mission temporaire du Centre de Gestion de la Manche. Il autorise le Président à signer ladite convention.

**30. Règlement indemnitaire - modification :**

► Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 28 février 2023, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter les modifications du règlement intérieur proposées ; il autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

**31. Situation des trafics – Bilan 2022 et perspectives 2023 :**

La situation des trafics – Bilan 2022 et perspectives 2023 est présentée aux membres du Comité Syndical.

N° : 23-035

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**PRISE EN CONSIDERATION CHERBOURG  
AP 91 – OPERATION 9116 -ACCUEIL INDUSTRIELS ET  
LOGISTIENS EMR**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 1.3.2 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération 22-076 du 3 mai 2022 ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de prendre en considération une opération « *Accueil industriels et Logisticiens EMR* » (*Autorisation de Programme 91 opération 9116*) ;
- de prévoir 300 k€ de Crédits de Paiement au titre de l'année 2023 et 150 k€ les années ultérieures ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-036

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE**

**PRISE EN CONSIDERATION CHERBOURG - AP 100 - OPERATION  
2100-ALIMENTATION ELECTRIQUE NAVIRES FERRIES**

**Réunion du Jeudi 13 avril 2023**

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** l'article 1.3.2 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération 22-076 du 3 mai 2022 ;  
**VU** la délibération n°21-14 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant adoption d'une convention de partenariat avec EDF ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de prendre en considération une opération d'alimentation électrique des navires ferries dans le port de Cherbourg ;
- de créer l'autorisation de programme, dénommée AP 100 opération 2100, limitée dans un premier temps à 300 k€, correspondant aux études techniques (maîtrise d'œuvre) et réglementaires préalables ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023

  
**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-037

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**PRISE EN CONSIDERATION CHERBOURG – AP 104 – OPERATION  
2104- ALIMENTATION ELECTRIQUE CROISIERE**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:1-B.RECHER    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 1.3.2 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération 22-076 du 3 mai 2022 ;  
VU la délibération n°21-14 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant adoption d'une convention de partenariat avec EDF ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- de prendre en considération une opération d'alimentation électrique des navires croisière dans le port de Cherbourg ;
- de créer l'autorisation de programme, dénommée AP 104 opération 2104, limitée dans un premier temps à 150 k€ correspondant aux études techniques (*maîtrise d'œuvre*) et réglementaires préalables ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-038

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**PRISE EN CONSIDERATION CAEN-OUISTREHAM-- AP 101 –  
OPERATION 2101 – ALIMENTATION ELECTRIQUE NAVIRES  
FERRIES**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 1.3.2 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération 22-076 du 3 mai 2022 ;  
VU la délibération n°21-14 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant adoption d'une convention de partenariat avec EDF ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de prendre en considération une opération d'alimentation électrique des navires ferries dans le port de Caen-Ouistreham ;
- de créer l'autorisation de programme, dénommée AP 101 opération 2101, limitée dans un premier temps à 150 k€ correspondant aux études techniques (*maîtrise d'œuvre*) et réglementaires préalables ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-039

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**PRISE EN CONSIDERATION CAEN-OUISTREHAM- AP 105  
OPERATION 2105 ALIMENTATION ELECTRIQUE CROISIERE**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:1-BRECHER    ABSTENTION:0

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** l'article 1.3.2 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération 22-076 du 3 mai 2022 ;  
**VU** la délibération n°21-14 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant adoption d'une convention de partenariat avec EDF ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- de prendre en considération une opération d'alimentation électrique des navires croisière dans le port de Caen-Ouistreham ;
- de créer l'autorisation de programme, dénommée AP 105 opération 2105, limitée dans un premier temps à 150 k€ correspondant aux études techniques (*maîtrise d'œuvre*) et réglementaires préalables ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-040

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**PRISE EN CONSIDERATION COMPLEMENTAIRE CAEN-  
OUISTREHAM- AP 24 OPERATION 210 PORT DE MAINTENANCE  
EMR A OUISTREHAM**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:1-P.CHARPON      ABSTENTION:0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la délibération n°14-002 du 6 février 2014 prenant en considération l'opération contribuant à l'aménagement de l'avant-port de Ouistreham ;  
**VU** la délibération n° 20-125 du 16 octobre 2020 actant une prise en considération supplémentaire sur l'opération ES10 – base de maintenance de Ouistreham ;  
**VU** la délibération n° 21-93 du 13 septembre 2021 actant une prise en considération supplémentaire sur l'opération ES10 – base de maintenance de Ouistreham pour 6 250 k€ ;  
**VU** la délibération n°22-127 du 7 octobre 2022 actant une prise en considération supplémentaire sur l'opération ES10 – base de maintenance de Ouistreham pour 2 300 k€ ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- d'augmenter l'Autorisation de Programme 24 opération 210 « base de maintenance EMR » de 242 k€ soit un montant total de 18 892 k€ ;

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-040-bis-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



N° : 23-041

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**PRISE EN CONSIDERATION DIEPPE – AP 102 – OPERATION 2102-  
ALIMENTATION ELECTRIQUE NAVIRES FERRIES**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 1.3.2 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération 22-076 du 3 mai 2022 ;  
VU la délibération n°21-14 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant adoption d'une convention de partenariat avec EDF ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de prendre en considération une opération d'alimentation électrique des navires ferries dans le port de Dieppe ;
- de créer l'autorisation de programme, dénommée AP 102 opération 2102, limitée dans un premier temps à 150 k€ correspondant aux études techniques (*maîtrise d'œuvre*) et réglementaires préalables ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-042

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-042-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE**

**PRISE EN CONSIDERATION DIEPPE – AP 106 – OPERATION 1106-  
EXTENSION GARE MARITIME**

**Réunion du Jeudi 13 avril 2023**

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** l'article 1.3.2 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération 22-076 du 3 mai 2022 ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de prendre en considération une opération Extension gare maritime dans le port de Dieppe ;
- de créer l'autorisation de programme, dénommée AP 106 – opération 1106 à hauteur de 120 000 €
- d'acter le lancement d'une procédure de consultation des maîtres d'œuvres par un concours restreint de maîtrise d'œuvre, organisé dans les conditions des articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du code de la commande publique ;
- de fixer la composition du jury de concours (*membres avec voix délibérative*) comme suit :
  - le collège de maîtrise d'ouvrage : les membres de la Commission d'Appel d'Offres (*article [R2162-26](#) du Code de la Commande Publique*) soit 5 membres et le Président ;
  - le collège de tiers d'égale compétence, dont l'expertise est reconnue sur les domaines similaires à ceux de la maîtrise d'ouvrage et pouvant également présenter un intérêt particulier dans l'élaboration du projet soit 3 membres
  - le collège des entités directement intéressées : le concessionnaire actuel de la ligne maritime, et la Régie Dieppoise des Activités Portuaires soit 2 membres
- de prévoir qu'un arrêté du Président désignera les membres du jury ;
- d'arrêter le nombre de candidats admis à remettre une offre à 3 ;

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-042-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'arrêté de composition du jury tel qu'exposé ci-avant.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

---

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-043

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**PRISE EN CONSIDERATION COMPLEMENTAIRE AP 94 OPERATION  
94500 PA500\_RESEAUX / EQUIPEMENTS INFORMATIQUES /  
LICENCES**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'augmenter l'autorisation de programme 94 à hauteur de + 97 k€ pour permettre d'abonder l'opération 94500 PA500\_Réseaux / Equipements informatiques / licences pour atteindre en CP 2023 le montant de 217 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

N° : 23-044

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-044-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**PRISE EN CONSIDERATION COMPLEMENTAIRE - AP 96 -  
OPERATION 9643 PA43\_ACQUISITIONS FONCIERES DIEPPE**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de prévoir un complément de 200 k€ sur l'Autorisation de Programme 9643 PA 43 « Acquisition foncière Dieppe » pour atteindre en Crédits de Paiement 2023 le montant de 250 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-045

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**PRISE EN CONSIDERATION COMPLEMENTAIRE CAEN-  
OUISTREHAM- AP 38 OPERATION 322- REVETEMENT ANTI-  
CORROSION (PONT DE LA FONDERIE)**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n°16-121 du 12 décembre 2016 prenant en considération l'opération MO 22 « Revêtement  
anti-corrosion » à hauteur de 1 500 k€ ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'augmenter l'Autorisation de Programme 38 opération 322 « revêtement anti-corrosion » de 250 k€  
soit un montant total de 1 750 k€ ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-046

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-046-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE**

**CHERBOURG – COT EOHF**

**Réunion du Jeudi 13 avril 2023**

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:1-P.CHAPRON      ABSTENTION:0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'exécution du parc éolien en mer de Fécamp, EOHF (société de projet du parc de Fécamp, dont EDF est l'actionnaire principal) souhaite louer une zone (1 000 m<sup>2</sup> de mai à décembre 2023 et 500 m<sup>2</sup> en janvier 2024) à proximité du hub de pré-assemblage d'éoliennes de Cherbourg afin de stocker les « Transition Pieces Cover » (TP cover) avant leur évacuation du port pour recyclage ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- de consentir une Convention d'Occupation du domaine public à EOHF, du 15 mai 2023 au 31 janvier 2024, sur la base des conditions tarifaires de la convention principale en cours soit 9 €/m<sup>2</sup>/an ( *étant précisé que ce tarif intègre la redevance de sécurité à hauteur de 0.25 € par m<sup>2</sup>*). Ce tarif n'intègre pas la taxe foncière qui fera l'objet d'une facturation complémentaire ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte**



**Hervé MORIN**

Affiché le : 18 avril 2023

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-047

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CHERBOURG – AVENANT COT TRAVAUX – SOUILLE DU QUAÏ DES  
FLAMANDS POUR SGRE – AVENANT COT N°501292202**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRUX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:1-P.CHAPRON      ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°22-010 du 3 mars 2022 autorisant la signature d'une COT avec SGRE ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**CONSIDERANT** que SGRE prévoyait initialement de remblayer une partie de la souille du quai des Flamands pour faciliter la pose de son navire d'installation Sea Challenger ;

**CONSIDERANT** que SGRE utilisera finalement le navire « Innovation » qui ne nécessitera plus de lit de grave mais de simples trous creusés dans le sol pour atteindre un horizon dur non altéré et horizontal ;

**CONSIDERANT** dès lors qu'il convient de passer un avenant à la convention conclue initialement ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- d'autoriser le Président à négocier et signer l'avenant à la COT consentie à SGRE afin de prendre en compte les modifications techniques sus-exposées et de prévoir que la COT débutera le jour du démarrage des travaux et prendra fin à la date la plus tardive entre la remise en état ou la fin de l'exploitation par SGRE ;
- d'autoriser le Président à signer tous actes qui en découleront ou qui seraient nécessaires à cette fin.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr).*



N° : 23-048

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CHERBOURG – COT TRAVAUX – SOUILLE DU QUAI DES FLAMANDS  
POUR DEME**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:10      CONTRE:1-P.CHAPRON      ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- d'autoriser le Président à négocier et à signer la COT à intervenir avec DEME selon les conditions suivantes :

Titulaire de la COT	DEME
Nature de l'occupation	La COT n'est pas constitutive de droits réels.
Durée de la COT	Du début des travaux à la fin de l'occupation par DEME des terre-pleins portuaires.
Emprise de la COT	
Travaux réalisés par DEME	L'autorisation comporte une autorisation de réaliser des travaux de dragages de déroctage, de remblayage, sans préjudice des autorisations que DEME devra recueillir auprès de l'Etat notamment au titre du code de l'environnement.
Redevance	Les tarifs sont de 15 € HT/an/m <sup>2</sup> perçus seulement à partir du 1 <sup>er</sup> jour d'exploitation par DEME.
Environnement/Patrimoine	Il est prévu que si Ports de Normandie l'exige le domaine soit remis en état. L'entretien est à la charge de DEME.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-048-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- d'autoriser le Président à signer tous actes qui en découleront ou qui seraient nécessaires à cette fin.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-049

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CAEN-OUISTREHAM - GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE  
D'ETUDE DES EFFETS CUMULES EN MER (GIS ECUME) - AVENANT  
N°2**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n°20-014 du 11 février 2020 autorisant la participation de Ports de Normandie au GIS Ecume-  
étude des effets cumulés en mer ;  
VU la délibération n°22-064 du 3 mai 2022 autorisant la signature d'un avenant n°1 ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive conformément au projet joint en annexe à la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**AVENANT N°2  
A LA CONVENTION DE CREATION DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE  
« GIS ECUME : Effets cumulés en Mer »**

**ENTRE**

**L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE,**  
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
Dont le siège est situé Esplanade de la Paix – CS 14032 - 14032 CAEN Cedex 5,  
N° de SIRET : 191 414 085 000 16 - Code APE : 8542 Z,  
Représentée par Monsieur le Professeur Lamri ADOUI, Président.

Ci-après désignée par « **UNICAEN** ».

**ET**

**L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE,**  
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
Dont le siège social est situé 1 rue Thomas Becket, 76821 MONT SAINT AIGNAN,  
N° de SIRET : 197 619 042 000 17 – Code APE : 8542Z,  
Représentée par son Président, Laurent YON.

Ci-après désignée par « **UNIROUEN** ».

**ET**

**L'UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE,**  
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
Dont le siège social est situé 25, rue Philippe Lebon – BP 1123 – 76063 LE HAVRE Cedex,  
N° de SIRET : 197 627 623 000 97 – Code APE : 8542Z,  
Représentée par son Président, Pedro LAGES DOS SANTOS.

Ci-après désignée par « **UNILEHAVRE** ».

**ET**

**L'UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION,**  
Syndicat patronal,  
Dont le siège social est situé 16bis, boulevard Jean-Jaurès, 92110 Clichy,  
N° de SIRET : 784 717 043 000 11 – Code APE : 911 A,  
Représentée par le Président de la délégation Régionale Monsieur Geoffroy COLIN  
L'UNICEM agissant au nom des entreprises suivantes : GSM, Les Graves de l'Estuaire, Cemex Granulats, Eurovia, SNC Graves de Mer, Matériaux Baie de Seine, SAMOG, MERCIER, SACAB, LafargeHolcim Granulats, GIE Granulats de la Manche Orientale

Ci-après collectivement désignées par « **UNICEM** ».

**ET**

**LE COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE NORMANDIE,**  
Organisme professionnel,  
Dont le siège social est situé 9 quai Lawton Collins – BP 445  
50104 CHERBOURG Cedex,  
N° de SIRET : 829 407 972 000 19 – Code APE : 9412Z,

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Représenté par son Président, Dimitri ROUSSEAU

Ci-après désignée par « **CRPMEM** ».

**ET**

**RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE,**  
Société anonyme à conseil de surveillance et de direction au capital de 2 132 285 690 euros,  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont  
le siège social est situé Bâtiment WINDOW – 7C Place du Dôme - 92073 PARIS LA DEFENSE  
CEDEX – Code APE : 3512Z,  
Représenté par, Gabriel BAREUX en sa qualité de Directeur de la R&D et de l'innovation.

Ci-après désignée par « **RTE** ».

**ET**

**GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE,**  
Etablissement public à caractère industriel et commercial,  
Immatriculé au Registre du commerce et des sociétés du Havre sous le numéro 899 614 804  
Dont le siège social est situé 71 quai Colbert - 76660 LE HAVRE  
N° SIRET : 899 614 804 00016 – Code APE : 5222Z,  
Représenté par Stéphane RAISON, en sa qualité de Président Directeur Général.

Ci-après désigné par « **HAROPA PORT** »

HAROPA PORT agissant au nom et pour le compte de la Direction Territoriale de Rouen et de la Direction Territoriale du Havre.

**ET**

**LES PORTS DE NORMANDIE,**  
Syndicat mixte,  
Dont le siège social est 3, rue René Cassin – 14280 SAINT-CONTEST,  
N° de SIRET : 200 006 096 000 24 – Code APE : 5222Z,  
Représenté par son Président, Hervé MORIN.

Ci-après désignée par « **PN** ».

**ET**

**Eoliennes Offshore du Calvados (SAS),**  
Dont le siège social est situé au 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense – Tour B, 92932 Paris la Défense Cedex,  
N° de SIRET : 50926418000035 – Code APE 3511Z,  
Représentée par Franck Latraube, Chef de projets Environnement.

Ci-après désigné par « **EODC** »

**ET**

**Eoliennes Offshore des Hautes-Falaises (SAS),**  
Dont le siège social est situé au 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense – Tour B, 92932 Paris la Défense Cedex,  
N° de SIRET : 52771262400024 – Code APE 3511Z,  
Représentée par Camille Senn, Cheffe de projets Environnement.

Ci-après désigné par « **EOHF** »

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

L'UNICAEN, l'UNIROUEN, l'UNILEHAVRE, l'UNICEM, le RTE, le CRPME, HAROPA PORT, et le PN, sont ci-après désignés individuellement par « **Membre** » et collectivement par les « **Membres** ».

Les Membres agissent au nom et pour le compte des laboratoires et structures qui leur sont rattachés.

**Vu :**

- la convention de création du groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer » ;
- l'avenant n°1 de la convention de création du groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer » ;
- la délibération du Comité de Pilotage en date du 19 mars 2021 ;
- la délibération du Comité de Pilotage en date du 6 décembre 2021.
- la délibération du Comité de Pilotage en date du 29 mars 2022

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

Les Membres ont signé une convention de création du groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer » ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (ci-après dénommée la « **Convention constitutive** ») destinée à fédérer des compétences et des moyens pour réaliser et coordonner des actions de recherche et poursuivre l'amélioration des connaissances du milieu marin précisément dans le domaine des effets cumulatifs des activités maritimes.

Les Membres ont signé l'avenant n°1 (ci-après dénommé l'« **Avenant n°1** ») de la convention de création du groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer » le 12 septembre 2022.

Ce premier avenant avait pour objet d'acter la fusion de deux Membres soit le Grand Port Maritime de Rouen et le Grand Port Maritime du Havre au sein d'un même établissement : HAROPA PORT, la modification de la présentation des Membres, la mise à jour de la composition du Comité du Pilotage, l'ajout de la fonction d'un Vice-Président au Comité de Pilotage, l'augmentation du nombre de membres composant le Conseil Scientifique et précision des modalités d'exclusion, la prolongation de la durée de la Convention constitutive, la modification de l'Annexe 1 et l'Annexe 2 de la Convention constitutive.

Par le présent avenant (ci-après l'« **Avenant N°2** »), les Membres souhaitent acter la décision prise à l'unanimité en Comité de Pilotage, soit, l'adhésion de EODC et EOHF au groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer » et par conséquent apporter des modifications à la Convention constitutive nécessaires liées à l'adhésion de ces deux nouveaux Membres.

**EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N°2**

Le présent Avenant N°2 a pour objet d'acter :

- L'adhésion de EODC et EOHF au groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer ».

L'établissement de ce présent Avenant n°2 répond à l'obligation posée par l'article 1.3.1 de la Convention constitutive en cas de nouvelle adhésion d'un membre.

Par leur adhésion au groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer », objet du présent Avenant n°2, EODC et EOHF deviennent signataires de la Convention constitutive et de son Avenant n°1.

L'ensemble des termes en lettres capitales utilisés dans l'Avenant N°2 et non définis aux présentes aura la même définition que dans la Convention constitutive.

**ARTICLE 2 – MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer »**

La liste des Membres du groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer » est complétée comme suit :

- **Eoliennes Offshore du Calvados (SAS)**,  
Dont le siège social est situé au 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense – Tour B, 92932 Paris la Défense Cedex,  
N° de SIRET : 50926418000035 – Code APE 3511Z,  
Représentée par Franck Latraube, Chef de projets Environnement.

- **Eoliennes Offshore des Hautes-Falaises (SAS)**,  
Dont le siège social est situé au 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense – Tour B, 92932 Paris la Défense Cedex,  
N° de SIRET : 52771262400024 – Code APE 3511Z,  
Représentée par Camille Senn, Cheffe de projets Environnement.

**ARTICLE 3 – MODIFICATION DE LA PRESENTATION DES MEMBRES**

Les Membres conviennent d'ajouter la présentation de EODC et EOHF comme suit :

« **Eoliennes Offshore du Calvados (SAS)**,  
Dont le siège social est situé au 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense – Tour B, 92932 Paris la Défense Cedex,  
N° de SIRET : 50926418000035 – Code APE 3511Z,  
Représentée par Franck Latraube, Chef de projets Environnement.

Ci-après désigné par « **EODC** »

**ET**

**Eoliennes Offshore des Hautes-Falaises (SAS)**  
Dont le siège social est situé au 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense – Tour B, 92932 Paris la Défense Cedex,  
N° de SIRET : 52771262400024 – Code APE 3511Z,  
Représentée par Camille Senn, Cheffe de projets Environnement.

Ci-après désigné par « **EOHF** » »

**ARTICLE 4 – MODIFICATION DES ARTICLES 2.1.1 « Composition du Comité de Pilotage »**

Suite à la décision unanime de l'adhésion de EODC et EOHF comme nouveaux membres, il convient de modifier le premier alinéa de l'article 2.1.1 « Composition du Comité de Pilotage » de la Convention constitutive et de le remplacer par ce qui suit :

**« 2.1.1 Composition**

Le Comité de pilotage du GIS ECUME réunit des représentants des Membres :

- un (1) représentant de l'Université de Caen Normandie
- un (1) représentant de l'Université de Rouen Normandie
- un (1) représentant de l'Université Le Havre Normandie
- trois (3) représentants de l'UNICEM Normandie
- deux (2) représentants de RTE

- deux (2) représentants du Comité Régional des Pêches Maritimes
- deux (2) représentants de HAROPA PORT
- un (1) représentant des Ports de Normandie
- un (1) représentant de Eoliennes Offshore du Calvados
- un (1) représentant de Eoliennes Offshore des Hautes-Falaises

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

#### **ARTICLE 10 – GENERALITES**

Tous les articles, alinéas de la Convention constitutive et de son Avenant N°1 qui ne sont pas expressément modifiés par l'Avenant N°2 demeurent inchangés, étant entendu par ailleurs que l'Avenant N°2 fait partie intégrante de la Convention constitutive et forme avec lui un tout indivisible.

#### **ARTICLE 6 – MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

Les Membres conviennent :

- de remplacer l'Annexe 2 de l'Avenant N°1 de la Convention constitutive par l'Annexe 2 au présent Avenant N°2 (liste des unités de recherche et des structures participant aux activités groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer »), qui fait partie intégrante de la Convention constitutive, afin d'ajouter EODC et EOHF comme structures.

#### **ARTICLE 7 – MODIFICATION DES ANNEXES 3 ET 4 DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**6.1 –** Les Membres conviennent :

- de remplacer l'Annexe 3 de la Convention constitutive par l'Annexe 3 au présent Avenant N°2 (liste des ressources prévisionnelles apportées par les Membres au groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer » ), qui fait partie intégrante de la Convention constitutive, afin d'ajouter les moyens financiers alloués par EODC et EOHF.

**6.2 –** Les Membres conviennent :

- de remplacer l'Annexe 4 de la Convention constitutive par l'Annexe 4 au présent Avenant N°2 (liste des connaissances antérieures) afin que EODC et EOHF puissent y apporter les leurs.

Les modalités de versement des moyens financiers alloués par EODC et EOHF feront l'objet d'une convention entre EODC et EOHF et l'UNICAEN en sa qualité d'établissement gestionnaire, conformément à l'article 3 de la Convention constitutive.

#### **ARTICLE 8 – ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT N°2**

L'Avenant N°2 entrera en vigueur à compter de la signature des présentes par les Membres et se terminera à l'échéance de la Convention constitutive

#### **ARTICLE 9 – ACCEPTATION DES TERMES DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE ET DE SON AVENANT N°1 PAR EODC et EOHF**

En signant ce présent Avenant N°2 à la Convention constitutive avec les autres Membres ; EODC et EOHF acceptent les termes de la Convention constitutive telle que modifiée par cet Avenant N°2, ainsi que les termes de l'Avenant N°1, et deviennent membre à part entière du groupement d'intérêt scientifique « GIS ECUME : Effets cumulés en Mer » à partir de la signature des présentes.

Il est également convenu que tous les Résultats Propres et Résultats Communs développés par les Membres avant l'entrée en vigueur de cet Avenant N°2 seront considérés par EODC et EOHF comme des Connaissances Antérieures de ces Membres et que EODC et EOHF ne pourront revendiquer aucun droit de propriété intellectuelle sur ces derniers.

Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

**POUR L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Lamri ADOUI

Président

Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

**POUR L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Laurent YON

Président

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

**POUR L'UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Pedro LAGES DOS SANTOS

Président

Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

**POUR L'UNICEM**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Geoffroy COLIN

Président de la Délégation Régionale Normandie

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

**POUR RTE**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Gabriel BAREUX

Délégué de la R&D et de l'innovation



Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

**POUR LE CRPMEM**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Dimitri ROGOFF

Président

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

**POUR HAROPA PORT**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Stéphane RAISON

Président Directeur Général

Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

**POUR PN**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Hervé MORIN

Président

Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**POUR EODC**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Bernard Guitton

Directeur de projet EODC

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-049-DE  
 Date de télétransmission : 20/04/2023  
 Date de réception préfecture : 20/04/2023

**ANNEXE 2 : UNITES, STRUCTURES, ORGANISATIONS ou PERSONNEL PARTICIPANTS**

Fait en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacun des Membres.

**POUR EOHF**

Date :

Lieu :

Signature :

Monsieur Bertrand Allanic

Directeur de projet EOHF

**Pour les Etablissements de recherche Membres :**

	Unités	Intitulé	Tutelle(s)	Autre(s) tutelle(s)
1	UMR M2C	Morphodynamique Continentale et Côtière	UNICAEN, UNIROUEN	CNRS
2	FRE BOREA	Biologie des ORganismes et Écosystèmes Aaquatiques	UNICAEN	MNHN - CNRS - Sorbonne Université - IRD - Université des Antilles
3	UMR LETG	Géographie physique et environnement - GEOPHEN	UNICAEN	Univ. de Nantes - Univ. Rennes 2 - Univ. de Brest - Univ. d'Angers - EPHE Dinard - CNRS
4	EA CERrev	Centre de Recherche Risques et Vulnérabilités	UNICAEN	-
5	CREC	Centre de Recherche en Environnement Côtier	UNICAEN	-
6	EA 4253 LUSAC	Laboratoire universitaire des sciences appliquées de Cherbourg	UNICAEN	-
7	UMR ETHOS	Éthologie animale et humaine	UNICAEN	Univ. de Rennes - CNRS
8	UMR IDEES	Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés	UNICAEN, UNIROUEN, UNILEHAVRE	CNRS
1	UMR LOMC	Laboratoire Ondes et milieux complexes	UNILEHAVRE	CNRS
1	UMR - SEBIO	Stress Environnement et BIOSurveillance des milieux aquatiques	UNILEHAVRE	CNRS

**Pour les autres Membres :**

	Structures	Intitulé	Tutelle(s)
1	CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie	-
2	Ports de Normandie	Direction de l'Aménagement et de l'Environnement	-
3	RTE	Réseau de Transport d'Electricité	Direction Générale de l'Energie et du Climat
4	UNICEM	Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux	-

5	HAROPA PORT	Direction Territoriale de Rouen et Direction Territoriale du Havre	-
6	EODC	Eoliennes Offshore du Calvados	-
7	EOHF	Eoliennes Offshore des Hautes-Falaises	-

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**ANNEXE 3**

**Ressources prévisionnelles pour la période 2020 à 2024**

**Les moyens en Nature apportés par chaque Membre au GIS (personnels, locaux, équipements, ressources documentaires, matériels biologiques, communication...)**

- Pour l'UNICAEN :  
Personnels des laboratoires de recherche : Stéphane Costa, Marie-Paule Bataille, Jean-Claude Dauvin, Magalie Legrain, Frédéric Lemarchand, Jean-Paul Robin, Pierre Weill ; étudiants en Master 1 et en Master2  
Laboratoires et bureaux des équipes listées en Annexe 2 et plus spécifiquement : laboratoire benthos, plateformes granulométriques, hall expérimental, accès à l'eau de mer et aquariums au CREC, bureau du Pôle risque MRSH et ses services (amphithéâtre de 150 places, communication), salles de réunion).  
Equipements : engins de prélèvements (bennes, carottiers, chalut, traîneau suprabenthique) ; loupes binoculaires, microscope photonique, microgranulomètre Laser, colonnes de tamis, aquariums, canaux à houles, systèmes de vélocimétrie optique (LDV, PIV) et acoustique (ADV) de laboratoire. Plateforme granulométrie et analyses mécaniques : loupes binoculaires, microgranulomètre Laser, colonnes de tamis, système d'étude des sols par imprégnation et de litholamellage, plateforme mesure topographique : DGPS, tachéomètre, Scanner Laser Terrestre, Stations météorologiques, capteurs pressions (niveau d'eau et houles°).

Bibliothèques des équipes listées en Annexe 2

Personnels de la Direction Recherche et Innovation en charge de la gestion du GIS ECUME.

- Pour l'UNIROUEN :  
Personnels des laboratoires de recherche : Marie-Sophie CLERC, Julie GONAND, Robert LAFITE, Sophie LE BOT, Imen TURKI, Romain LEVAILLANT, Michel SIMON ; étudiants en Master 1 et en Master 2.  
Laboratoires : plateaux techniques de la plateforme PRESEN de la FR3730 SCALE.  
Equipements : (i) mesures in situ : bateau, bennes de prélèvements de sédiment, DGPS, tachéomètre, Scanner Laser Terrestre, altimètres, courantmètres ponctuels et profilers, turbidimètres, granulomètre, capteurs pressions (niveau d'eau et houles), et (ii) mesures en laboratoire : loupes binoculaires, microgranulomètre Laser, morphogranulomètre, colonnes de tamis, Microscope Electronique à Balayage.  
Locaux : amphithéâtres, salles de réunion.  
Bibliothèques des équipes listées en Annexe 2.  
Personnels de la Direction Recherche et Valorisation en charge de la gestion du GIS ECUME.

- Pour l'UNILEHAVRE :  
UMR-I 02 SEBIO : personnels et locaux de l'unité sur le site du Havre, étudiants en Master 1 et en Master 2 Gestion de l'Environnement ULHN.  
Équipement de recherche : moyens terrain, sondes multiparamètres, animalerie marine, armoires bioclimatiques, congélateurs grand froid, loupes binoculaires et microscopes photoniques, microscopes en épifluorescence, cytomètre en flux, thermocycleurs et qPCR, salle de culture cellulaire, PSM et incubateurs, lecteur de plaque multi-mode, équipements d'électrophorèse des protéines et des acides nucléiques

UMR LOMC : canaux à houles et instrumentation associée, canal à courant et/ou houles, Vélocimétrie optique (LDV, PIV), vélocimétrie acoustique, capteurs de pression, sondes résistives, colonne de tamis, granulomètre laser, systèmes d'étude des sols, tomographe, Diffractomètre à rayons X...

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- Pour RTE : caractéristiques techniques des câbles de raccordements électriques des systèmes de production d'énergie marine et des interconnexions, fonctionnement du système et du réseau électrique (opérabilité, puissance, contrôle commande), modélisation des champs électromagnétiques émis par les câbles sous-marins, et toutes les connaissances en propres sur les champs électromagnétiques, architecture du réseau électrique, contraintes et spécification de travaux, de modes de poses, données issues des études environnementales liées aux ouvrages menés par RTE.
- Pour le CRPME : Moyens en Nature alloués au GIS (personnels, locaux, équipements, ressources documentaires, matériels biologiques, communication...) : temps agents selon la participation aux COPILS, expertise dédiée aux études avec interactions sur les problématiques halieutiques et les « concurrences » spatiales des autres usages de la mer par reports d'efforts de pêche, facilitation de recueil des données auprès des pêcheurs professionnels, facilitation de moyens nautiques via les navires professionnels.  
  
Par ailleurs « parrainage » du GIS ECUME à son démarrage auprès du FEAMPP-DLAL, fonds dédiés à la Pêche, soit, sur un budget total de 203 639,47€ TTC, un taux de couverture de 80 % par un montant DLAL FEAMP : de 81 455,78€ et un montant Région de 81 455,78€ €.
- Pour le GMPH : Mise à disposition de suivis et inventaires
- Pour le GPMR : Seront mis à disposition du GIS ECUME (après validation de ces études par le GPMR) :
  - Les études biologiques réalisées dans le cadre du suivi du site d'immersion de sédiments de dragage de Machu : suivi biosédimentaire, suivi du peuplement piscicole et halieutique.
  - Les études biologiques réalisées dans le cadre du suivi de l'ancien site d'immersion de sédiments de dragage du Kannik : suivi biosédimentaire, suivi du peuplement piscicole et halieutique
- Pour PN : Ensemble des études et reconnaissances produites depuis la création de Ports de Normandie le 30 décembre 2006. Résultats des études et reconnaissances à venir pendant l'existence du GIS.
- Pour l'UNICEM :
  - Temps passé par les permanents UNICEM et par les adhérents,
  - Salles de réunions,
  - Etude trait de côte,
  - Etude socio-économique de la filière granulats marins,
  - Ouvertures, par les entreprises adhérentes UNICEM, détentrices des concessions de la Manche, pour la réalisation des études : concessions Gaves de mer, Gris-Nez, GMO, Côte d'Albâtre, Saint Nicolas, Baie de Seine, Granulats marins Havrais,
  - Mise à disposition par les entreprises détentrices des concessions des résultats des suivis environnementaux (morphosédimentaire, biosédimentaire, ichtyofaunistique) à venir, réalisés sur les concessions Gaves de mer, Gris-Nez, GMO, Côte d'Albâtre, Saint Nicolas, Baie de Seine, Granulats marins Havrais.
- Pour EODC (après validation des services instructeurs et comités scientifique et de suivi) :
  - Partage de l'ensemble des études construction et post-construction EODC
- Pour EOHF (après validation des services instructeurs et comités scientifique et de suivi) :
  - Partage de l'ensemble des études construction et post-construction EOHF

#### Moyens financiers alloués au GIS :

- Pour l'UNICEM et ses entreprises adhérentes : 40 000 € répartis comme suit : 28 000 € pour la mise en place du GIS et 12 000 € la deuxième année
- Pour RTE : 40 000 € répartis comme suit 20 000€ la première année et 20 000€ la deuxième année
- Pour le GMPH : 20 000 € répartis comme suit : 10 000 € pour la première année et 10 000 € pour la deuxième année
- Pour le GPMR : 20 000 € répartis comme suit : 10 000 € pour la première année et 10 000 € pour la deuxième année
- Pour PN : 10 000 €
- Fonds FEAMP obtenus 111 971,30 €
- Pour EODC : 20 000 € répartis comme suit : 10 000 € lors de son adhésion, soit, à la signature de ce présent Avenant et 10 000 € pour l'année suivante.
- Pour EOHF : 20 000 € répartis comme suit : 10 000 € lors de son adhésion, soit, à la signature de ce présent Avenant et 10 000 € pour l'année suivante.

mer) et de leur gestion. Les approches se veulent à la fois thématique (étude des processus, cartographie des aléas et des risques, aide à la décision...), mais également méthodologique (méthodes de quantification haute résolution, transfert des concepts de la complexité vers la géomorphologie littorale). L'équipe est fortement impliquée dans le Réseau d'observation du littoral de Normandie et des Hauts-de-France.

Le Pôle "Risques" de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen et le CERREV (Centre de recherche sur les vulnérabilités) – EA 3918 poursuivent des recherches sur les sociétés contemporaines et leurs contradictions, en tentant de ne jamais séparer la pensée globale de la vulnérabilité dans les sociétés technoscientifiques, des enjeux sociaux, patrimoniaux et politiques qui en découlent. Leur réflexion se porte sur les politiques de développement territoriales et agricoles ou les politiques du patrimoine, que sur les conséquences humaines des catastrophes de Tchernobyl ou de Fukushima. Les Sciences humaines et sociales ont non seulement une légitimité dans les réflexions inhérentes aux sociétés du risques, mais qu'elles sont, et seront amenées à jouer un rôle déterminant dans la recherche de solutions concrètes aux questions et aux problèmes que celles-ci nous renvoient. Le « progrès technique » et les choix technologiques ne peuvent plus être réalisés sans l'aval de la société civile et de nouvelles modalités de mise en œuvre d'une démocratie écologique se font jour. L'approche des menaces produites par l'homme sous le seul angle du risque calculable est un puissant facteur d'aggravation des situations de crise et un moteur de la catastrophe. Le laboratoire s'appuie sur une expérience sur les risques technologiques majeurs à partir d'une connaissance pluridisciplinaire de ces nouveaux enjeux. Il porte et a porté de nombreux programmes de recherches nationaux et européens dont le projet INTERREG LICCO (Littoraux et changement Côtiers) dans le cadre de recherches sur les adaptations aux changements climatiques afin d'accompagner les populations côtières pour comprendre, se préparer et s'adapter aux effets du changement climatique. Enfin le LUSAC et l'UMR ETHOS ont acquis respectivement des connaissances dans les domaines de l'océanographie côtière et la modélisation numérique d'une part et dans les comportements animaux sur le modèle des céphalopodes.

- Pour l'UNIROUEN :

Les recherches de l'UMR M2C sont décrites dans le paragraphe précédent relatif à l'Université de Caen. Sur le site de l'Université de Rouen, les recherches menées concernent la dynamique sédimentaire et la morphodynamique des fonds marins selon des approches couplées de mesures in situ (e.g. sondeurs acoustiques) et de modélisation numérique. L'équipe dispose d'une solide expérience et de bonnes connaissances des caractéristiques sédimentaires et morphodynamiques du bassin oriental de la Manche. Une expertise a pu être acquise par l'équipe dans le cadre du GIS SIEGMA (Desprez et al., 2010 ; Le Bot et al., 2010 ; Duclos, 2012 ; Duclos et al., 2013 ; Lafite et Desprez, 2012) : (i) sur les impacts de l'extraction de granulats marins sur la turbidité dans la colonne d'eau et sur la morphologie et la nature des fonds marins, ainsi que (ii) sur la capacité de restauration/résilience du milieu.

- Pour l'UNILEHAVRE :

L'UMR LOMC est structurée en 3 axes : Géoenvironnement et Milieux Poreux (GEMP), Hydrodynamique, Instabilités, Réactivité (HYTER), et Acoustique des Matériaux et des Structures (AMS). Les activités du thème GEMP portent sur les milieux poreux (granulaires tels les sédiments, les sols) en conjuguant les compétences venues des géosciences, de l'hydrodynamique sédimentaire, de la mécanique des sols, et du génie civil. L'étude des écoulements côtiers est considérée dans les 2 premiers axes. L'acoustique sous-marine et environnementale est une des spécialités de l'axe AMS. La méthodologie combine les approches théoriques, numériques et expérimentales pour les 3 axes de recherche. Les domaines d'applications des travaux du LOMC concernent notamment le transport sédimentaire, la gestion des sédiments contaminés et leur valorisation, la protection des ouvrages hydrauliques, la gestion des aléas naturels (mouvements de terre et submersion) avec en particulier le comportement des falaises de la zone littorale, la protection côtière, les énergies marines renouvelables (hydrolien, houlomoteur, éolien offshore).

L'UMR-I 02 SEBIO (Stress Environnementaux et BIOSurveillance des milieux aquatiques) a une expérience significative dans le développement et la validation d'outils centrés sur les effets biologiques pour prédire, surveiller et diagnostiquer les impacts des contaminants chimiques sur l'environnement

#### Annexe 4

##### Liste des Connaissances Antérieures

- Pour l'UNICAEN :

Les recherches de l'UMR M2C s'intéressent à l'interface océan /continent depuis la dynamique des bassins versants jusqu'à l'évolution des zones côtières adjacentes. Une des problématiques est de distinguer l'impact des facteurs naturels de celui d'origine anthropique avec l'étude des conséquences sur les environnements côtiers et continentaux du Changement Global en se focalisant sur les études des impacts environnementaux : extraction de granulats, dépôts de dragage, installation d'éoliennes et d'hydroliennes en mer. De plus, une des originalités de l'UMR est une approche pluridisciplinaire intégrée associant mécanique-géosciences et géo-éco-microbiologie avec des approches *in situ*, expérimentales et en modélisation. Le laboratoire UMR M2C possède des expertises en géologie, sédimentologie, géophysique (sismique), écologie marine, modélisation numérique et modélisation physique (canaux expérimentaux). Le groupe Benthos a acquis une expertise reconnue sur l'étude des communautés et habitats marins côtiers et a même développé des indices de diagnostic de la qualité des environnements benthiques (extraction de granulats et dépôts de dragage en mer ; état des habitats benthiques avant implantation d'éoliennes en mer). Les travaux portent sur la description de la structure des communautés benthiques, leurs évolutions à long-terme, les couplages entre les processus physiques et biologiques et la modélisation du réseau trophique benthique. En résumé, le laboratoire possède une expertise sur le déploiement d'outils scientifiques et sur les habitats benthiques : sonar à balayage latéral ; drague Rallier du Baty et diverses bennes de prélèvement ; système de vidéo sous-marines, analyses des substrats côtiers et sédimentaires ; analyses des biocénoses benthiques : expertise taxonomique, analyse statistique et classification des habitats selon la typologie EUNIS. Le laboratoire possède également une expérience de longue date en mécanique des fluides expérimentale, appliquée en particulier au transport sédimentaire. Récemment, ses activités se sont tournées vers la caractérisation hydro-sédimentaire des particules carbonatées bioclastiques (vitesses de chute, seuils de mise en mouvement, processus de transport et de ségrégation), qui constituent une proportion importante des sédiments en mer de la Manche.

L'UMR BOREA a pour objectif l'étude des écosystèmes aquatiques et de leur fonctionnement à travers la biodiversité, la biologie évolutive, la physiologie et l'écologie des organismes associés. Les recherches menées visent à comprendre, par une approche multidisciplinaire et intégrative, le rôle et les mécanismes de la biodiversité aquatique (des molécules aux écosystèmes), les capacités d'adaptations des organismes et les interactions avec les habitats, de manière à contribuer à prédire leurs évolutions face à des changements globaux, anthropiques et climatiques. Plusieurs équipes du laboratoire intègrent dans leurs problématiques la prise en compte d'effets cumulés qu'ils agissent à l'échelle de l'organisme, des populations ou de l'écosystème et toutes ont développé des travaux sur des espèces modèles, des habitats ou des écosystèmes présents en Manche

La diversité des pressions anthropiques en Manche est abordée à travers l'étude du déterminisme en environnemental de l'ontogénèse ou des cycles biologiques d'espèces normandes cultivées (huître) ou exploitées (bulot, roussette), l'étude de la résilience d'écosystèmes subissant un gradient de pressions anthropiques, ou l'étude de l'altération du fonctionnement des réseaux trophiques et la définition d'indicateurs holistiques de l'état de santé d'un écosystème.

Les expertises développées au sein de BOREA concernent la modification des habitats liée aux infrastructures humaines (projet MARINEFF, participation au GIP Seine-Aval) ou la prise en compte du cumul d'impacts dans le développement d'indicateurs (coordination du Descripteur 4 de la DCSSMM, ANR APPEAL). Parmi les ressources exploitées par la pêche normande, les stocks de céphalopodes ont fait l'objet de cinq thèses soutenues, encadrées par un co-président du groupe d'experts du Conseil International pour l'Exploration de la Mer sur ces espèces (ICES-WGCEPH).

Outre les équipements du laboratoire, BOREA utilise les plateaux techniques de l'Université de Caen (SFR-ICORE et spectrométrie isotopique, microscopie, protéomique) ainsi que les services de la station marine de l'université (CREC) dont les navires et les bassins en eau de mer.

Les recherches de l'équipe LETG - Caen Géophen, UMR 6554 CNRS et du pôle Risques, Qualité et Environnement Durable en lien avec l'UMR IDEES s'organisent autour de la compréhension du fonctionnement des systèmes complexes que sont les milieux littoraux, notamment rocheux, de l'analyse spatiale des risques naturels associés à leur dynamique actuelle (érosion, inondation par la

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-049-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- Pour EODC : Partage de l'ensemble des études construction et post-construction EOHF réalisées avant l'adhésion au GIS ECUME

aquatique. SEBIO travaille à l'amélioration des connaissances sur les mécanismes de l'action écotoxique et la réponse des modèles biologiques. Le laboratoire mène des recherches à l'échelle individuelle ou sub-individuelle sur des espèces sentinelles représentatives des différents milieux aquatiques (crustacés, mollusques, poissons), couvrant le continuum des masses d'eau de l'axe Seine (eaux continentales, estuariennes et littorales). Le laboratoire focalise ses approches autour des impacts physiologiques consistant en des perturbations des systèmes endocriniens et reproducteurs, de l'immunité, des métabolismes et balances énergétiques. L'UMR SEBIO développe également une démarche translationnelle en écotoxicologie aquatique afin de permettre l'utilisation opérationnelle des sondes biologiques et propose des solutions pour déployer des dispositifs de bioévaluation de la qualité des masses d'eau. Son activité de R&D lui permet de proposer un panel de bioessais, biomarqueurs, modèles d'écotoxicité, indices de qualité environnementale et lignes directrices pour la biosurveillance des éco-hydrosystèmes. L'unité dispose de plateformes expérimentales couvrant différentes échelles de la biologie : des équipements de laboratoire, des mésocosmes continentaux et les systèmes de biosurveillance active de terrain. SEBIO est une unité mixte de recherche de l'INERIS, de l'Université Reims Champagne Ardenne et de l'Université Le Havre Normandie.

- Pour l'UNICEM :

- Synthèse bibliographique de l'évaluation des impacts des extractions de granulats marins (GIS SIEGMA),  
- Mise à disposition par les entreprises adhérentes d'UNICEM, détentrices des concessions, des études d'impacts et résultats des suivis environnementaux (morphosédimentaire, biosédimentaire, ichtyofaunistique) réalisés sur les concessions de la Manche avant la mise en place du GIS ECUME : concessions Gaves de mer, Gris-Nez, GMO, Côte d'Albâtre, Saint Nicolas, Baie de Seine, Granulats marins Havrais.

- Pour RTE :

caractéristiques techniques des câbles de raccordements électriques des systèmes de production d'énergie marine et des interconnexions, fonctionnement du système et du réseau électrique (opérabilité, puissance, contrôle commande), modélisation des champs électromagnétiques émis par les câbles sous-marins, et toutes les connaissances en propres sur les champs électromagnétiques, architecture du réseau électrique, contraintes et spécification de travaux, de modes de poses, données issues des études environnementales liées aux ouvrages de RTE.

- Pour le CRPMEM :

Portail halieutique OPEN, cartographie usages halieutiques, DOCOB Natura 2000

- Pour le GMPH :

Dans le cadre de l'obligation de suivi de ses activités, le Port Conduit des études et suivis de l'activité dragage et clapage, et produit lui-même ou ses prestataires des rapports annuels de suivis benthiques et halieutiques. Ces connaissances seront mises à disposition.

- Pour le GPMR :

Les études biologiques réalisées dans le cadre du suivi du site d'immersion de sédiments de dragage de Machu : suivi biosédimentaire, suivi du peuplement piscicole et halieutique.  
Les études biologiques réalisées dans le cadre du suivi de l'ancien site d'immersion de sédiments de dragage du Kannik : suivi biosédimentaire, suivi du peuplement piscicole et halieutique

- Pour PN :

Ensemble des études et reconnaissances produites depuis la création de Ports de Normandie le 30 décembre 2006 jusqu'au 30 décembre 2019.

- Pour EODC : Partage de l'ensemble des études construction et post-construction EODC réalisées avant l'adhésion au GIS ECUME

N° : 23-050

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE SDIS14**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRUX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de valider la mise en place d'une convention de mise à disposition à titre gracieux des accès au bâtiment de la capitainerie de Ouistreham avec le SDIS 14 conformément au projet joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à mettre au point cette convention avec les services du SDIS 14 et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN





# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION N° 2023-15

## Pôle Ressources

Groupement ressources humaines  
Service formation - Sport

Dossier suivi par : Cne Pierre MARTIN  
Ligne directe : 02 31 43 44 80  
Réf : PM/VL/MAD/2023-15

### Il est conclu entre :

Le service départemental d'incendie et de secours du Calvados, organisme de formation situé 25 boulevard du Maréchal Juin - BP 55044 - 14077 CAEN Cedex 5 et enregistré sous le numéro 2514P800714 auprès de la direction régionale du travail de l'emploi et de formation professionnelle, représenté par Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Calvados, d'une part,

Et

Le Syndicat Mixte Régional Ports de Normandie, dénommé ci-après « Ports de Normandie », situé 3 rue René Cassin 14 280 SAINT-CONTEST, représenté par son Président en exercice en vertu de la délibération n°..... du 13 avril 2021, d'autre part.

### La convention suivante :

**Article 1 :** Ports de Normandie met gracieusement à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados, l'accès à l'établissement de la capitainerie de Ouistreham afin d'organiser des manœuvres d'incendie sans feux réels destinées aux sapeurs-pompier.

**Article 2 :** Les utilisateurs veilleront à respecter le lieu. Ces exercices se déroulant sous la responsabilité du S.D.I.S., celui-ci s'engage à assumer les responsabilités qui pourraient lui incomber de ce fait tant pour les dommages aux biens mis à disposition qu'aux sapeurs-pompier présents sur le site.

**Article 3 :** L'accès au site est interdit durant l'exercice à toute personne étrangère à la formation ou expressément autorisée par Ports de Normandie et le SDIS14.

Accusé de réception en préfecture  
Article 4 : 200006006\*20230413\*204050\*DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**Article 5 :** Cette convention est conclue à titre gratuit pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être modifiée ou annulée à la demande d'une des deux parties en respectant un préavis de 3 mois.

**Article 6 :** En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de CAEN - 3 rue Arthur le Duc, 14000 CAEN.

**Article 7 :** Un exemplaire de la convention signée sera conservé par chacune des parties.

Fait à CAEN, le

Fait à CAEN, le

Pour le Président de Ports de  
Normandie  
Et par délégation  
Le Directeur Général

Pour le Président du Conseil d'Administration  
Et par délégation  
Le Chef de groupement des ressources humaines-formation

Philippe DEISS

Lieutenant-Colonel Romain PASQUALOTTI

N° : 23-051

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CAEN-OUISTREHAM – ADHESION ASSOCIATION FRANCOPHONE  
D’HYDROGRAPHIE (AFHY)**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n°23-011 du 10 mars 2023 portant adhésions aux associations pour l’année 2023 ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L’UNANIMITE :**

- de valider l’adhésion à l’APHy pour 2023 avec un montant de cotisation de 350 € HT ;
- d’autoriser la mise à jour de l’annexe des cotisations et subventions telle qu’elle figure en annexe à la présente délibération ;
- d’autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d’un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Adhésions / Cotisations

Association ou organisme	Tiers du logiciel	Assujéti TVA	Service / gestionnaire	Délibération	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>6281_Cotisations - adhésions</b>									<b>35 819,07 €</b>	<b>31 212,12 €</b>
Association des Ports Locaux de la Manche	1558 - ASSOC PORTS LOCAUX MANCHE	NON	DIR	n°07/10	10 500,00 €	10 500,00 €		10 500,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €
Association Internationale des Villes Portuaires (AIVP)	39 - AIVP ASS INTERN VILLES ET	OUI	DAE	n°20/15				2 608,00 €	2 661,00 €	0,00 €
Union des Ports de France	1665 - UNION DES PORTS DE France	NON	DIR		1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
AIPCN - International de navigation	2291 - AIPCN	NON	DAE	n°07/39	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Association Dessin Automatique des Lignes Iso bathes ( DALI ) AFHY – Association Francophone d'Hydrographie	74 - AFHY - ASSOCIATION DALI	NON	030601 - DAM ESP O	n°07/39	350,00 €	350,00 €	350,00 €			350,00 €
CORRODYS	379 - CORRODYS LABORATOIRE	OUI	07 - COM	n°10/032	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
NOTA BENE	2045 - NOTA BENE	NON	07 - COM						180,00 €	180,00 €
CAP COM	2140 - CAP COM	OUI	07 - COM						3 990,00 €	3 990,00 €
APM - Maison de l'association	77 - APM Maison de l'Association	OUI	RH FORM		120,00 €	120,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Cluster maritime français	329 - CLUSTER MARITIME Français	OUI	02 - DEP		1 122,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	1 178,00 €
Européen Vehicule Logistics (ECG)	2170 - ECG ASSOCIATION	TVA intra	02 - DEP		3 465,00 €	3 465,00 €	3 465,00 €	3 465,00 €	3 465,00 €	0,00 €
Renewable UK	2090 - RENEWABLE UK	TVA intra	02 - DEP		1 051,00 €	1 085,35 €				
Normandie Energies	2046 - NORMANDIE ENERGIES	OUI	02 - DEP			1 385,42 €	2 100,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	1 837,50 €
Logistique Seine Normandie	890 - LOGISTIQUE SEINE NORMANDIE	OUI	02 - DEP	n°19/034	2 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 830,00 €	2 970,00 €
Wind Europe	3288-WIND EUROPE	TVA intra	02 - DEP	n°20/010 - 20/47			6 459,89 €	6 523,20 €	6 711,07 €	7 046,62 €
Union des Responsables d'Outillages Portuaires (UROP)	2891 - UROP	NON	0303 - DAM COC	n°19/034	150,00 €	150,00 €			150,00 €	150,00 €
Rivieraports (CCI Nice Côte d'Azur)	1961 - CCI NICE COTE D AZUR	OUI	01030201 - MG COC					100,00 €	100,00 €	500,00 €
Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC)	2346 - SDEC	NON	01030201 - MG COC	n°19/034	150,00 €	150,00 €		150,00 €		150,00 €
<b>6474_Versements aux autres œuvres sociales</b>									<b>32 043,81 €</b>	<b>34 000,00 €</b>
CNAS	336 - CNAS	NON	010203 - RH HORS PAIE	n°08/40	16 195,00 €	44 980,00 €	49 636,28 €	37 110,61 €	32 043,81 €	34 000,00 €
<b>6574_Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé</b>									<b>11 035,00 €</b>	<b>13 866,00 €</b>
Club croisière "Caen Ouistreham Normandy Cruise"	2016 - CAEN OUISTREHAM NORMANDY CRUIS	NON	02 - DEP	n°15/092	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €	7 500,00 €
Normandie Maritime	2500 - NORMANDIE MARITIME	OUI	02 - DEP		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 725,00 €
ATMO Normandie ( Air Com)	2233 - ATMO NORMANDIE	NON	0406 - DAE ME	n°10/33	1 000,00 €	1 015,00 €	3 500,00 €	3 535,00 €	3 535,00 €	3 641,00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer ( SNSM ) OUISTREHAM	1641 - SNSM OUISTREHAM	NON	07 - COM					500,00 €	500,00 €	500,00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer ( SNSM ) DIEPPE	3589 - SNSM DIEPPE	NON	07 - COM					500,00 €	500,00 €	500,00 €
<b>Cotisations antérieures à 2018</b>										
Bureau de Promotion du Transport Maritime de Courte Distance ( BP2S)	193 - BP2S			n°08/13						
Association pour le Développement des Ports Français				n°07/39						
Propeller Club	1143 - PROPELLER CLUB DE CHERBOURG			n°09/11						
Novalog	1032 - NOVALOG			n°11/79						
Fédération Clubs Logistiques	576 - Fédération clubs logistique			n°11/116 - 10/13						
Association Française des Compagnies de Croisière				n°12/041						
<b>Cotisations transférées à la REGIE DIEPPOISE</b>										
Grappe d'entreprises Dieppe Meca Energies	3081 - DIEPPE MECA ENERGIES			n°19/034	232,00 €	232,00 €				
Grappe d'entreprises VIALOG	2823 - VIALOG			n°19/034	4 200,00 €	4 200,00 €				
Union des Ports du Nord-Ouest ( UPNO)	2890 - UPNO			n°19/034	2 755,40 €	2 757,70 €				
Association des responsables des halles à marée de France				n°19/034	400,00 €					
Normandie Fraîcheur Mer	2635 - NORMANDIE FRAICHEUR MER			n°19/034	2 247,51 €					
<b>TOTAL</b>					<b>54 647,91 €</b>	<b>82 922,47 €</b>	<b>78 293,17 €</b>	<b>76 923,81 €</b>	<b>78 897,88 €</b>	<b>79 078,12 €</b>

\* Pour les montants de 2022, ajustements de 2 adhésions payées (CNAS et SNSM Ouistreham)  
\*\* Les montants 2023 sont mentionnés à titre indicatif. Ils pourront être ajustés.

N° : 23-052

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-052-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CHERBOURG – SPL CHERBOURG PORT – CAPITALISATION ET  
REDEVANCE VARIABLE CONTRAT COMMERCE**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11 POUR:11 CONTRE:0 ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n°21-169 du 13 septembre 2021 autorisant la création de la SPL Cherbourg Port ;  
VU la délibération n°21-169 du 15 octobre 2021 approuvant le pacte d'actionnaires ;  
VU les statuts de la SPL Cherbourg Port et notamment les articles 6 et 7 ;  
VU le pacte d'actionnaires et notamment le Préambule B ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de prendre acte de l'affectation de la prime d'apport à hauteur de 426 000 € permettant ainsi à Ports de Normandie d'atteindre la capitalisation statutaire comme suit :

Capitalisation initiale	90 000 €
Montant capitaux propres SPEC	384 000 €
Affectation de la prime d'apport	426 000 €
Total	900 000 €
Capital à atteindre pour PdN	900 000 €
Reste à capitaliser	0 €

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-052-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-053

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-053-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CHERBOURG – SPL CHERBOURG PORT – CAPITALISATION ET  
REDEVANCE VARIABLE CONTRAT COMMERCE**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11 POUR:11 CONTRE:0 ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n°21-169 du 13 septembre 2021 autorisant la création de la SPL Cherbourg Port et la signature du contrat de Délégation de Service Public du port de commerce de Cherbourg ;  
VU la délibération n°22-181 du 25 novembre 2022 autorisant la signature d'un avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public ;  
VU la délibération n°23-012 du 10 mars 2023 autorisant la signature d'un avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public ;  
VU l'article V.3.1 du contrat de délégation de service public du port de commerce de Cherbourg ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- que la redevance variable R4 sera appelée au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 800 000 € correspondant à la compensation des obligations de service public au titre du remorquage pour le port de Cherbourg ;
- de modifier la délibération n°22-067 du 3 mai 2022 pour prévoir que les biens de retour ont été transférés au délégataire du port de commerce au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un montant de 18 582 938.22 € ( contre 18 756 543.38 € HT initialement prévus) conformément au document joint en annexe à la présente délibération ;

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-053-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte**

*Affiché le : 18 avril 2023*



**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture

014-200006096-20230413-23-053-DE

Date de réception en préfecture : 20/04/2023

Date de réception en préfecture : 20/04/2023

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
Désignation	Numéro d'inventaire	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Amortissement	Date de déchéance de la garantie	Etat	Service	Montants des amortissements au 01/01/2022	VNC au 01/01/2022	Compte par nature concerné
1 AMENAGEMENT BUREAUX SAS	202101500	31/12/2013	41 498,29	0,00	01/01/2023	Out	1 an	0,00	8 292,02	221350
2 CAMERA THERMIQUE	202102100	19/12/2014	2 051,63	0,00	01/01/2023	Out	1 an	0,00	0,00	221550
3 AMENAGEMENT BUREAUX DIRECTION	202105500	01/03/2009	49 634,67	0,00	01/01/2023	Out	1 an	0,00	0,00	221810
4 KIA PICANTO	202102400	02/09/2015	78,87	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221920
5 VIDEO PROJECTEUR ACER	202100100	26/02/2009	743,82	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
6 PORTABLE SIEMENS ESPRIMO D9510	202100200	20/05/2009	1 243,95	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
7 DESK FAX UF 5300 LASER	202100300	08/01/2009	850,00	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
8 PORTABLE SIEMENS LIFEBOOK 56420	202100400	30/10/2009	1 791,19	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
9 1 UC + 1 IMPRIMANTE	202100500	17/11/2009	3 116,21	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
10 SERVEUR ET CABLAG	202101000	24/02/2010	14 297,83	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
11 ORDINATEUR PORTABLE SIEMENS LIFEBOX	202100800	26/02/2010	1 851,42	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
12 STATION MOBILE ICOM BUREAU EXPLOITATION	202100900	09/02/2011	2 204,28	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
13 POSTE INFORMATIQUE SECRETARIAT DIRECTION	202101000	26/09/2012	1 047,56	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
14 POSTE INFORMATIQUE RESPONSABLE MAINTENANCE	202101100	04/10/2012	1 525,30	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
15 POSTE INFORMATIQUE CONTROLE ACCES POSTE DE GARDE	202101200	31/12/2012	1 335,00	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
16 POSTE INFORMATIQUE CONTROLE ACCES TERMINAL 1	202101300	31/12/2012	2 125,00	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
17 POSTE INFORMATIQUE CLIENT VIDEO POSTE DE GARDE	202101400	31/12/2012	1 517,00	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
18 POSTE INFORMATIQUE AB	202101600	18/12/2013	1 283,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
19 POSTE INFORMATIQUE CE	202101700	27/12/2013	768,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
20 POSTE LENOVO	202101800	11/08/2014	575,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
21 POSTE LENOVO	202101900	11/08/2014	575,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
22 POSTE LENOVO	202102000	11/08/2014	575,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
23 SERVEUR NAS	202102200	30/09/2015	599,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
24 LIFEBOOK POUR DG	202102300	11/03/2015	1 580,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
25 TERMINAL EBP	202102500	17/12/2015	3 896,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
26 IMPRIMANTE A BADGE	202102600	25/01/2016	1 600,50	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
27 ORDINATEUR LENOVO	202102700	19/08/2016	1 639,00	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
28 SERVEUR INFORMATIQUE	202102800	09/09/2016	5 966,00	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	0,00	221830
29 SYSTEME VIDEO CONFERENCE	202102900	29/12/2017	2 708,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	0,00	221830
30 PC DIRECTION	202103000	07/11/2018	1 877,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	692,29	221830
31 PC DIRECTION	202103100	07/11/2018	1 326,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	489,06	221830
32 LOGICIEL GESTION STOCK	202108200	18/09/2009	4 952,80	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	4 952,80	221020
33 GMDA LOGICIEL	202112800	02/08/2013	1 550,40	0,00	01/01/2023	Out	3 ans	0,00	1 550,40	221020
34 LOGICIEL GMDA SIVICO	202114900	21/07/2015	16 250,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	16 250,00	221020
35 DEVELOPPEMENT EBP	202120000	31/12/2019	4 640,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	1 857,92	221020
36 ZONE QUAI DE FRANCE AMENAGEMENT QUAI TERRE PLEIN	202107100	01/01/2009	110 221,62	0,00	01/01/2023	Out	13 ans 4 mois	0,00	110 221,62	221200
37 ZONE QUAI DE NORMANDIE AMENAGEMENT QUAI TERRE PLEIN	202107200	01/01/2009	20 973,31	0,00	01/01/2023	Out	1 an	0,00	20 973,31	221200
38 ZONE TRANSMANCHE CIRCUIT	202107300	01/01/2009	1 904 092,41	0,00	01/01/2023	Out	15 ans 9 mois	0,00	1 076 393,66	227 698,75
39 DEPLACEMENT MAT ECLAIRAGE	202109300	26/02/2010	10 706,47	0,00	01/01/2023	Out	10 ans	0,00	10 706,47	221200
40 CIRCUIT AEP QUAI DE NORMANDIE TRANCHE 1	202111100	01/12/2011	64 729,94	0,00	01/01/2023	Out	10 ans	0,00	64 729,94	221200
41 MARQUAISAGE CIRCUIT TRANSMANCHE	202114300	29/07/2014	35 055,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	35 055,00	221200
42 AUTOMATISME ET PORTES SAS TGO	202118400	30/10/2018	10 200,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	6 467,33	3 732,67
43 EXTENSION SURETE AUTORITE BRITANNIQUE	202119100	31/03/2018	523 802,99	0,00	01/01/2023	Out	10 ans	0,00	196 551,53	327 251,46
44 EXTENSION SURETE BRITANNIQUE INFORMATIQUE	202119400	31/03/2018	150 914,53	0,00	01/01/2023	Out	10 ans	0,00	113 222,46	37 692,07
45 AUTOMATISME PORT SAS TGO 2019	202120400	31/01/2019	1 840,00	0,00	01/01/2023	Out	5 ans	0,00	1 074,02	765,98
46 DEMOLITION T2 TRAVAUX 2016	202116200	31/12/2016	4 085,00	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	4 085,00	221230
47 TERMINAL 2 DEMOLITION	202117700	31/12/2017	35 119,01	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	35 119,01	221230
48 REAMENAGEMENT T2 IMMO EN COURS	202117900	31/12/2017	8 948,16	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	8 948,16	221230
49 TERMINAL 2 DEMOLITION	202118600	31/12/2018	28 980,82	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	28 980,82	221230
50 REAMENAGEMENT T2	202118700	31/12/2018	128 652,40	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	128 652,40	221230
51 TRAVAUX 2019 DEMOLITION T2	202121000	31/12/2019	42 513,90	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	42 513,90	221230
52 TRAVAUX 2019 BREXIT VOIRIE	202121500	31/12/2019	2 420 854,91	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	2 420 854,91	221230
53 TRAVAUX 2019 BREXIT CIRCUIT GMT	202121800	31/12/2019	40 953,86	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	40 953,86	221230
54 TRAVAUX 2019 BREXIT IST	202121900	31/12/2019	39 007,20	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	39 007,20	221230
55 TRAVAUX 2019 BREXIT DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE	202122100	31/12/2019	3 723,87	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	3 723,87	221230
56 TRAVAUX 2020 BREXIT VOIRIE	202123300	31/12/2020	320 457,07	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	320 457,07	221230
57 TRAVAUX 2020 BREXIT CIRCUIT GMT	202123600	31/12/2020	75 314,32	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	75 314,32	221230
58 TRAVAUX 2020 BREXIT IST	202123700	31/12/2020	82 711,29	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	82 711,29	221230
59 TRAVAUX 2020 BREXIT INFORMATIQUE	202123900	31/12/2020	8 689,02	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	8 689,02	221230
60 HANGARS - ATELIERS	202104100	01/01/2009	48 020,65	0,00	01/01/2023	Out	2 ans 10 mois	0,00	48 020,65	221310
61 ATELIERS - OUTILLAGES	202104200	01/01/2009	1,00	0,00	01/01/2023	Out	1 an	0,00	1,00	221310
62 BUREAUX EXPLOITATION	202104300	01/01/2009	358,24	0,00	01/01/2023	Out	2 ans 11 mois	0,00	358,24	221310
63 BATIMENT PAGOUE	202104400	01/01/2009	123 276,28	0,00	01/01/2023	Out	9 ans	0,00	123 276,28	221310
64 GARAGES A VOTURES	202104600	01/01/2009	1,00	0,00	01/01/2023	Out	1 an	0,00	1,00	221310
65 BUREAU DES COMPAGNIES	202104700	01/01/2009	916,69	0,00	01/01/2023	Out	1 an	0,00	916,69	221310
66 BAR LE TRANSMANCHE	202104800	01/01/2009	4 532,43	0,00	01/01/2023	Out	1 an	0,00	4 532,43	221310
67 POSTE CONTROLE - DOUANE PAF	202104900	01/01/2009	28 525,49	0,00	01/01/2023	Out	11 ans	0,00	28 525,49	221310
68 SANITAIRES ZONE D'ATTENTE LONGUE DUREE	202105000	01/01/2009	3 965,28	0,00	01/01/2023	Out	2 ans 6 mois	0,00	3 965,28	221310
69 REAMENAGEMENT PADOGE	202117800	18/04/2017	278 677,60	0,00	01/01/2023	Out	20 ans	0,00	65 497,13	213 180,47
70 BUNGALOW 20 BASE VIE BAI	202111200	18/10/2011	9 305,00	0,00	01/01/2023	Out	10 ans	0,00	9 305,00	221316
71 BUNGALOW 16 BASE VIE CF1	202124200	01/01/2022	1,00	0,00	01/01/2023	Out	1 mois	0,00	1,00	221316
72 BUNGALOW 17 BASE VIE CF2	202124300	01/01/2022	1,00	0,00	01/01/2023	Out	1 mois	0,00	1,00	221316
73 BUNGALOW 18 BASE VIE CF4	202124400	01/01/2022	1,00	0,00	01/01/2023	Out	1 mois	0,00	1,00	221316
74 BUNGALOW 19 BASE VIE CF6	202124500	01/01/2022	1,00	0,00	01/01/2023	Out	1 mois	0,00	1,00	221316
75 BUNGALOW 20 GUERITES CONTROLES 3	202124600	01/01/2022	1,00	0,00	01/01/2023	Out	1 mois	0,00	1,00	221316
76 BUNGALOW 21 BASE VIE CELTIC	202124700	01/01/2022	1,00	0,00	01/01/2023	Out	1 mois	0,00	1,00	221316
77 BUNGALOW 22 BASE VIE RISH	202124800	01/01/2022	1,00	0,00	01/01/2023	Out	1 mois	0,00	1,00	221316
78 BREXIT BATIMENTS MODULAIRES CONCEDANT (2019 et 2020)	202135000	31/12/2019	355 628,73	0,00	01/01/2023	Out	0 an	0,00	19 757,15	335 871,58
79 GARE MARITIME TRANSATLANTIC	202103800	01/01/2009	2 595 352,21	0,00	01/01/2023	Out	27 ans 11 mois	0,00	1 208 097,71	1 387 254,50
80 TERMINAL CAR-FERRIES 2 - HALL D'ACCUEIL GALERIE	202103900	01/01/2009	512 385,39	0,00	01/01/2023	Out	27 ans 5 mois	0,00	242 954,67	269 430,72
81 TERMINAL CAR-FERRIES 2 - BUREAU	202104000	01/01/2009	3 067,79	0,00	01/01/2023	Out	6 ans	0,00	3 067,79	221317
82 GARE MARITIME TERMINAL CAR-FERRIES 1										



Accusé de réception en préfecture

014-200006096-20230413-23-053-DE  
Date de transmission : 20/04/2023  
Date de réception en préfecture : 20/04/2023

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
143	TRACTEUR NEW HOLLAND T6030 788K07433	202109100	11/05/2010	49 052,50	1,00	0	0	0,00	221541
144	CHARIOT ELEVATEUR N°32 FENWICK 0453510009380	202124000	01/01/2012	1,00	0	0	0,00	221541	
145	CHARIOT ELEVATEUR N°13 TOYOTA 60452	202124000	01/01/2012	1,00	0	0	0,00	221541	
146	TRANSPALLETTE 39 STIL 502 6161510001426 DE 2004	202126000	01/01/2012	1,00	0	0	0,00	221541	
147	PLATEAU PL REF 10012008	202126000	01/01/2012	1,00	0	0	0,00	221541	
148	REMORQUE MECANOREM 930 TN 50 DE 1995	202126100	01/01/2012	1,00	0	0	0,00	221541	
149	REMORQUE MECANOREM 1290 VL 50 DE 2000	202126200	01/01/2012	1,00	0	0	0,00	221541	
150	TRACTEUR MANUTENTION N°1 TERBERG RT 222 REF 887 378	202105200	01/01/2009	9 150,36	0	8	ans 9 mois	0,00	221542
151	TRACTEUR MANUTENTION N°2 TERBERG RT 222 887379	202105300	01/01/2009	9 150,36	0	8	ans 9 mois	0,00	221542
152	TRACTEUR MANUTENTION N°17 TERBERG RT20 404 101-970	202105400	01/01/2009	9 150,36	0	8	ans 9 mois	0,00	221542
153	TRACTEUR MANUTENTION N°18 TERBERG RT20 404 1760346	202105500	01/01/2009	9 150,36	0	8	ans 9 mois	0,00	221542
154	TRACTEUR MANUTENTION N°20 TERBERG RT20 404 105-706	202105600	01/01/2009	9 150,36	0	8	ans 9 mois	0,00	221542
155	TRACTEUR MANUTENTION N°21 TERBERG RT20 404 060707	202105700	01/01/2009	9 150,36	0	8	ans 9 mois	0,00	221542
156	TRACTEUR MANUTENTION N°24 TERBERG RT20 404 105-706	202105800	01/01/2009	9 150,36	0	8	ans 9 mois	0,00	221542
157	TRACTEUR MANUTENTION N°25 TERBERG RT220 1482319	202105900	01/01/2009	9 150,36	0	8	ans 9 mois	0,00	221542
158	TRACTEUR MANUTENTION N°26 TERBERG RT222 894150	202106000	01/01/2009	9 150,37	0	8	ans 9 mois	0,00	221542
159	TRACTEUR TERBERG 3	202114800	01/01/2015	127 100,00	0	0	0	0,00	221542
160	TRACTEUR PORTUAIRE	202115700	29/12/2015	150 000,00	0	10	ans	59 900,00	221542
161	TRACTEUR OS TERBERG RT223	202116300	29/06/2016	151 000,00	0	10	ans	67 881,38	221542
162	TRACTEUR PORTUAIRE TERBERG	202118000	28/12/2017	158 200,00	0	10	ans	63 430,66	221542
163	PASSERELLE PIETONS CAR-FERRIES 2	202103500	01/01/2009	186 653,39	0	11	ans	186 653,39	221550
164	PASSERELLE PIETONS CAR-FERRIES 3	202103600	01/01/2009	11 326,63	0	5	ans 9 mois	11 326,63	221550
165	PASSERELLE PIETONS CAR-FERRIES 4	202103700	01/01/2009	1,00	0	1	an	1,00	221550
166	CHALOUPÉ	202106100	01/01/2009	1,00	0	1	an	1,00	221550
167	EVACUATION POUSSIERE ATELIER MENUISERIE	202108300	31/12/2009	11 680,00	0	10	ans	11 680,00	221550
168	COUPEE ALUMINIUM 10 M	202108600	31/01/2010	9 840,00	0	10	ans	9 840,00	221550
169	MANUSCOPIC N°41 MT 10305 REF 2-E2/200308	202108900	09/09/2010	12 000,00	0	3	ans	12 000,00	221550
170	CABESTAN POSTE CF4	202109000	21/12/2010	15 800,00	0	10	ans	15 800,00	221550
171	TOUR MOBILE PIETONS CF4	202109200	22/10/2010	53 800,00	0	5	ans	53 800,00	221550
172	TOUR MOBILE 4 FACADE NORD ET EST	202111000	01/04/2011	26 183,50	0	5	ans	26 183,50	221550
173	PASSERELLE CF6	202111300	01/10/2011	2 905 088,62	0	20	ans	1 488 857,90	221550
174	CFG CABLAGÉ COMPTEURS MODIFICATIONS	202111800	01/01/2012	22 500,00	0	5	ans	22 500,00	221550
175	NETTOYEUR HP ATELIER	202113100	10/06/2013	4 699,00	0	5	ans	4 699,00	221550
176	SELETTE TRACTEUR N 19	202113600	31/10/2014	7 540,99	0	10	ans	5 405,87	221550
177	PASSERELLE EPSILON	202113700	31/03/2014	9 025,00	0	10	ans	6 996,10	221550
178	CFG LIAISON POUR EPSILON	202115200	30/09/2015	9 025,00	0	5	ans	9 025,00	221550
179	CF2 VERINS PONTS INFÉRIEURS	202115400	18/09/2015	163 688,46	0	10	ans	102 771,91	221550
180	CF4 VERINS PONTS INFÉRIEURS	202115500	22/12/2015	177 083,27	0	10	ans	106 643,44	221550
181	COMPRESSEUR AIR FLUX	202116600	23/11/2016	4 158,00	0	5	ans	4 158,00	221550
182	BALAYEUR ATELIER	202117600	20/12/2017	2 145,00	0	5	ans	1 723,15	221550
183	ELEVATEUR TOYOTA	202119200	30/09/2018	52 641,00	0	5	ans	37 760,33	221550
184	ARMOIRE SECURITE INCENDIE ATELIER	202120800	31/12/2019	5 292,00	0	10	ans	1 059,70	221550
185	ACTIONNEURS ET VANNES CF6	202122900	10/08/2020	11 089,00	0	5	ans	3 103,34	221550
186	CROC PASSERELLE CF4	202123000	24/09/2020	5 900,00	0	5	ans	1 493,11	221550
187	COUPEE 4 ALU L 12 l 1.32 h 1.3	202125000	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
188	COUPEE 11 ALU poids 590 Kg L 5 l 7 h 1.1	202125100	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
189	COUPEE 14 FER poids 590 Kg L 7 l 25 h 1.05	202125200	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
190	COUPEE 15 FER poids 580 L 5 l 11 h 1.05	202125300	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
191	COUPEE 19 ALU poids 1370 Kg L 20 l 1.30 h 1.25	202125400	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
192	COUPEE 20 ALU L 7 l 1.25 h 1.25	202125500	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
193	COUPEE 21 ALU poids 1500 L 20 l 1.3 h 1.2	202125600	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
194	COUPEE 22 ALU poids 500 Kg L 10 l 1.04 h 1.25	202125700	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
195	COUPEE 23 ALU poids 350 Kg L 7 l 1.25 h 1.25	202125800	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
196	COUPEE 24 ALU poids 1020 Kg L 16 l 1.27 h 1.35	202125900	01/01/2012	1,00	0	1	mois	1,00	221550
197	TOURS MOBILES 2 ET 4 TRAVAUX CONFORTÉMENT (TRAVAU	202134100	31/12/2019	9 307,12	Non	0	an	0,00	221550
198	AMENAGEMENT MAGASIN STOCK	202107700	31/07/2009	8 338,44	0	10	ans	8 338,44	221810
199	VEHICULE SCE N° ANCIEN 5	202106200	01/01/2009	394,72	0	1	an	394,72	221820
200	VEHICULE SCE N° ANCIEN 7	202106300	01/01/2009	394,72	0	1	an	394,72	221820
201	VEHICULE SCE N°26 RENAULT HENDRICAP 3248 TP 50	202106400	01/01/2009	394,72	0	1	an	394,72	221820
202	VEHICULE SCE N°38 RENAULT HENDRICAPE 7080 WD 50	202106500	01/01/2009	394,72	0	1	an	394,72	221820
203	VEHICULE SCE N°24 RENAULT MASTER 498 TG 50	202106600	01/01/2009	394,72	0	1	an	394,72	221820
204	VEHICULE SCE N° 26 RENAULT EXPRESS 3886 TM 50	202106700	01/01/2009	394,72	0	1	an	394,72	221820
205	BUS N°1 ARTICULE RENAULT 9893 VD 50	202107600	31/03/2009	5 000,00	0	3	ans	5 000,00	221820
206	VEHICULE SCE N°40 BOXER PEUGEOT 7470 WJ 50	202107800	12/02/2009	8 388,96	0	3	ans	8 388,96	221820
207	VEHICULE SCE N°1 PARTNERS O3 BQ 221 DS	202109400	14/06/2011	5 803,68	0	5	ans	5 803,68	221820
208	VEHICULE SCE N° 02 PARTNERS O2 BQ 221 DS	202109500	14/06/2011	5 803,68	0	5	ans	5 803,68	221820
209	VEHICULE SCE N° 03 PARTNERS O3 BQ 416 DS	202109600	14/06/2011	5 803,68	0	5	ans	5 803,68	221820
210	BUS N° 2 HEULIEZ CL-906-GD	202110500	01/12/2011	1 500,00	0	5	ans	1 500,00	221820
211	BUS N° 3 HEULIEZ CL-472-WX	202110600	01/12/2011	1 500,00	0	5	ans	1 500,00	221820
212	VEHICULE SCE N° 7 PEUGEOT BOXER 475 WY 50	202112300	13/07/2012	8 629,15	0	3	ans	8 629,15	221820
213	VEHICULE SCE N°5 RENAULT MASTER PLATEAU 9215 WR 50	202112400	31/10/2012	15 000,00	0	3	ans	7 537,66	221820
214	BUS HEULIEZ O3 TK 50	202112500	04/11/2013	5 714,96	0	3	ans	5 500,00	221820
215	BERLINGO N° 12	202112900	31/07/2013	5 714,96	0	3	ans	5 714,96	221820
216	PEUGEOT BOXER	202113000	05/05/2013	11 500,00	0	3	ans	11 500,00	221820
217	FORD TRANSIT 9 PLACES AW-335-VJ	202113800	21/05/2014	12 500,00	0	3	ans	12 500,00	221820
218	BUS CUC BL-770-SN	202115000	09/07/2015	5 000,00	0	3	ans	5 000,00	221820
219	REMORQUE PLATEAU CL-137-BW	202115300	06/11/2015	4 000,00	0	3	ans	4 000,00	221820
220	CAMION POUSSIERE OCCASION	202116900	18/02/2017	3 600,00	0	3	ans	3 600,00	221820
221	CAGE TRANSPORT DES BAGAGES	202117300	29/06/2017	26 810,00	0	3	ans	12 077,09	221820
222	BUS AW-592-KY TRANSPORT PASSAGERS	202120100	31/05/2019	2 044,34	0	3	ans	2 044,34	221820
223	BUS AY-133-YL TRANSPORT PASSAGERS	202120200	31/05/2019	3 445,88	0	3	ans	3 445,88	221820
224	BUS AW-603-KY TRANSPORT PASSAGERS	202120300	31/05/2019	3 445,88	0	3	ans	3 445,88	221820
225	CLIO III RACHAT LOA DS-596-TW	202120500	29/11/2019	3 350,76	0	3	ans	2 283,48	221820
226	ECUAT BUS GRUAI R2 226 TFC45 6	202122200	10/06/2020	15 000,00	0	3	ans	8 388,96	221820
227	PARTENER PEUGEOT DY-892-QE	202123100	01/01/2020	6 582,76	0	3	ans	4 388,50	221820
228	MATERIEL INFORMATIQUE	202106900	01/01/2009	35 004,95	0	2	ans 3 mois	35 004,95	221830
229	POSTE INFORMATIQUE ATELIER MAINTENANCE 1	202109700	06/05/2011	1 103,52	0	5	ans	1 103,52	221830
230	POSTE INFORMATIQUE ATELIER MAINTENANCE 2	202109800	17/06/2011	1 302,52	0	5	ans	1 302,52	221830
231	POSTE INFORMATIQUE ATELIER MAINTENANCE 3	202109900	30/09/2011	1 151,39	0	5	ans	1 151,39	221830
232	POSTE INFORMATIQUE ATELIER MAINTENANCE 4	202110000	24/11/2011	1 080,48	0	5	ans	1 080,48	221830
233	POSTE INFORMATIQUE EXPLOITATION	202110100	24/11/2011	1 080,48	0	5	ans	1 080,48	221830
234	SYSTEME HOT SPOT WIFI	202112500	29/03/2013	7 288,49	0	5	ans	7 288,49	221830
235	GMOA SERVEUR	202112700	02/08/2013	9 659,19	0	5	ans	9 659,19	221830
236	SERVEUR VIDEO SURVEILLANCE ASSYSYSTEM	202116800	01/01/2016	8 350,00	0	3	ans	8 350,00	221830
237	TRACTEUR HP DESIGN JET T730	202117000	22/09/2017	2 730,00	0	5	ans	2 326,35	221830
238	ONDULEUR POW DE GARDE	202117100	05/04/2017	820,00	0	5	ans	778,63	221830
239	ONDULEUR BATIMENT DE DIRECTION	202117200	05/04/2017	820,00	0	5	ans	778,63	221830
240	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	202118100	01/01/2018	6 322,00	0	5	ans	5 057,60	221830
241	SERVEURS INFORMATIQUE T1	202118200	20/12/2018	7 018,00	0	5	ans	4 241,98	221830
242	EQUIPEMENTS INFORMATIQUE	202118300	20/12/2018	8 275,00	0	5	ans	5 001,77	221830
243	PC EXPLOITATION	202119500	22/03/2019	1 189,00	0	5	ans	658,51	221830
244	PC DIRECTION	202119600	22/03/2019	1 189,00	0	5	ans	658,51	221830
245	PC ATELIERS	202119700	26/04/2019	1 263,00	0	5	ans	676,05	221830
246	PC RESPONSABLE RH	202119800	20/12/2019	1 120,00	0	5	ans	453,59	221830
247	SOLUTION SAUVEGARDE DES DONNEES	202119900	20/12/2019	1 785,00	0	5	ans	722,92	221830
248	ITCN PORTABLE ASTREINTE YANNICK MILLET	202122300	17/03/2020	1 02					

Accusé de réception en préfecture

014-200006096-20230413-23-053-DE

Date de télétransmission : 20/04/2023

Date de réception en préfecture : 20/04/2023

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
288	PPM 4 FAISCEAU DIRECTION	202131900	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Inconnu	Inconnu	56,61	221540
289	GRUE LHM MANIPULATEURS	202132000	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Inconnu	Inconnu	332,45	221540
290	GRUE LHM 320 VERRIN ESSEU	202132100	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Inconnu	Inconnu	247,34	221540
291	SYSTEME FRAIAGE ELEVATEUR STILL 34	202132200	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Inconnu	Inconnu	209,15	221540
292	GRUE LHM REMISE EN ETAT (refacturation Port de Cherbourg	202132300	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	35 120,09	221540
293	COUPEE OCCASION TERRE PLEIN MIELES	202126300	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	3 731,63	221550
294	ACCUMULATEURS PPM N4	202126400	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	0,00	221550
295	TABLIER A DEPLACEMENT LATERAL STILL N°34	202126500	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	671,26	221550
296	VERIN DE BEQUILLE GRUE LHM250	202126600	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	2 505,26	221550
297	VERIN DE BEQUILLE GRUE LHM250	202126700	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	2 910,98	221550
298	CONTAINER	202126800	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	0,00	221550
299	REMORQUE PLATEAU	202126900	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	0,00	221550
300	SYSTEME DE GRAISSAGE DE CABLE	202127000	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	2 099,79	221550
301	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	202127100	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	0,00	221550
302	AEDS	202127200	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	208,13	221550
303	RENAULT MASTER	202127300	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	0,00	221820
304	PEUGEOT EXPERT LH1 CONFORT HDI 90CV	202127400	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	0,00	221820
305	PEUGEOT EXPERT BC-735-FW	202127500	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	2 555,07	221820
306	CITROEN JUMPER BW 911 ZG	202130600	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	0,00	221820
307	SERVEUR ET INSTALLATION	202127600	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	0,00	221830
308	ITCN ORDINATEUR	202127700	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	0,00	221830
309	ITCN SERVEUR NAS	202127800	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	364,39	221830
310	TABLE RONDE	202127900	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	18,96	221840
311	RANG 100 2 PTE H 104	202128000	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	38,71	221840
312	RANG 80 H 203	202128100	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	45,61	221840
313	FAUTEUIL PRESTIGE	202128200	Inconnu	Inconnu	Oui	Inconnu	Linéaire	Inconnu	64,82	221840
314	BREXITS BATIMENTS MODULAIRES TRAVAUX 21	202135100	01/03/2021	2 550,00	Oui	15 ans	Linéaire	141,66	2 408,34	225316000000
315	BREXIT T1 AMENAGEMENT TRAVAUX 2021	202134500	31/12/2021	801 844,42	Oui	15 ans	Linéaire	148,48	801 695,94	225317000000
316	BREXIT INSTALLATION SIVEP TRAVAUX 21	202134700	01/01/2021	183 028,12	Oui	15 ans	Linéaire	12 201,87	170 826,25	225350000000
317	RENOVATION CHARGEUSE DOOSAN	202133600	31/10/2021	12 961,57	Oui	5 ans	Linéaire	439,25	12 522,32	225550000000
318	NACELLE HAULLOTTE TYPE 6 N° SERIE 2088788	202133800	30/11/2021	12 500,00	Oui	5 ans	Linéaire	215,27	12 284,73	225550000000
319	POSTE A SOUDER MIG MAG PICOMIG 305 SYNERGIC TKM	202134000	30/11/2021	3 775,00	Oui	5 ans	Linéaire	65,01	3 709,99	225550000000
320	ATELIER SERVANTES	202135200	31/12/2021	4 165,14	Oui	5 ans	Linéaire	0,00	4 165,14	225550000000
321	RENAULT MASCOFF 1483 V2 50	202133500	04/05/2021	9 500,00	Oui	3 ans	Linéaire	2 093,51	7 406,49	225820000000
322	PEUGEOT PARTNER ELECTRIQUE FG-172-KG	202133700	01/06/2021	13 400,00	Oui	5 ans	Linéaire	1 563,33	11 836,67	225820000000
323	RENAULT CLIO EP-553-MC	202133900	17/11/2021	5 187,76	Oui	3 ans	Linéaire	211,35	4 976,41	225820000000
324	PC PORTABLE VALERIE HERPERS ACER EXTENSA	202132400	30/04/2021	1 250,30	Oui	5 ans	Linéaire	167,40	1 082,90	225830000000
325	PC PORTABLE NELLY LOZIER ACER EXTENSA	202132500	26/02/2021	1 089,30	Oui	5 ans	Linéaire	183,36	905,94	225830000000
326	PC PORTABLE BENJAMEN BARREAU ACER CONCEPT D	202132600	26/02/2021	2 346,30	Oui	5 ans	Linéaire	394,96	1 951,34	225830000000
327	VIDEO PROJECTEUR SALONS A MICHEL EPSON EBZ250 U	202132700	28/05/2021	2 643,78	Oui	5 ans	Linéaire	314,31	2 329,47	225830000000
328	PC PORTABLE XAVIER RENEY DELL LATITUDE 5510	202132800	25/06/2021	1 416,00	Oui	5 ans	Linéaire	146,32	1 269,68	225830000000
329	PC PORTABLE AYMERIC LASNE	202132900	25/06/2021	1 416,00	Oui	5 ans	Linéaire	146,32	1 269,68	225830000000
330	SERVEUR DELL POWER EDGE R740	202133000	22/12/2021	19 500,00	Oui	5 ans	Linéaire	108,33	19 391,67	225830000000
331	SERVEUR DELL POWER EDGE R700	202133100	22/12/2021	19 500,00	Oui	5 ans	Linéaire	108,33	19 391,67	225830000000
332	PC PORTABLE DELL OPTIPLEX	202133200	30/12/2021	690,00	Oui	5 ans	Linéaire	0,76	689,24	225830000000
333	PC PORTABLE PHILIPPE TROUDE HP 250 G8	202133300	01/12/2021	1 717,00	Oui	5 ans	Linéaire	28,61	1 688,39	225830000000
334	PC PORTABLE PH HAMEL HP 230 GO	202133400	01/12/2021	1 717,00	Oui	5 ans	Linéaire	28,61	1 688,39	225830000000
335	BORDER FORCE PHASE 2 RENFORCEMENT SURETE 2021	202134200	Inconnu	40 248,00	Non	0 an	Néant	0,00	40 248,00	231100000000
336	BREXIT PHASE 1 AMENAGEMENT 2021	202134300	Inconnu	1 354 086,31	Non	0 an	Néant	0,00	1 354 086,31	231100000000
337	BREXIT AMENAGEMENT CIRCUITS GTM	202134800	Inconnu	42 253,70	Non	0 an	Néant	0,00	42 253,70	231100000000
338	BREXIT AMENAGEMENT IST TRAVAUX 2021	202134900	Inconnu	157 243,59	Non	0 an	Néant	0,00	157 243,59	231100000000
339	RENOVATION RESTAURANT T1	202136200	Inconnu	74 911,37	Non	0 an	Néant	0,00	74 911,37	231100000000
340	CONTAINER STOCKAGE 3 LM HIGHCUBE 40	202135300	09/03/2021	1 400,00	Oui	3 ans	Linéaire	379,81	1 020,19	225316000000
341	CONTAINER STOCKAGE 2 LM HIGHCUBE 40	202135400	09/03/2021	1 400,00	Oui	3 ans	Linéaire	379,81	1 020,19	225316000000
342	CONTAINER STOCKAGE 3 LM HIGHCUBE 40	202135500	09/03/2021	1 400,00	Oui	3 ans	Linéaire	379,81	1 020,19	225316000000
343	CONTAINER STOCKAGE 4 LM HIGHCUBE 40	202135600	09/03/2021	1 400,00	Oui	3 ans	Linéaire	379,81	1 020,19	225316000000
344	CONTAINER STOCKAGE 5 LM HIGHCUBE 40	202135700	09/03/2021	1 400,00	Oui	3 ans	Linéaire	379,81	1 020,19	225316000000
345	CONTAINER STOCKAGE 6 HIGHCUBE 40	202135800	09/03/2021	1 400,00	Oui	3 ans	Linéaire	379,81	1 020,19	225316000000
346	GUERITES ACCES QUAI DES FLAMANDS	202136000	01/10/2021	39 392,57	Oui	10 ans	Linéaire	984,81	38 407,76	225316000000
347	CLIVE CARBURANT 5000 LITRES ENGIN	202136100	01/07/2021	4 400,00	Oui	10 ans	Linéaire	220,00	4 180,00	225530000000
348	RENOVATION GRUE LHM 320	202135900	Inconnu	52 687,73	Non	0 an	Néant	0,00	52 687,73	231100000000
349										
350										
351				2 875 820,96					10 245 551,43	18 582 938,22
352										
353										
354										
355										
356										
357										
358										
359										
360										
361										
362										
363										
364										
365										
366										
367										
368										
369										
370										
371										
372										
373										
374										
375										
376										
377										
378										
379										
380										
381										
382										
383										
384										
385										
386										
387										
388										
389										
390										
391										
392										
393										
394										
395										
396										
397										
398										
399										
400										

N° : 23-054

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-054-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CHERBOURG – MA 2022-058 – ACCORD-CADRE AVEC MARCHES  
SUBSEQUENTS - REPRISES VRD BREXIT**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2023 à 14h,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'attribuer l'accord-cadre n°2022-058 aux 3 entreprises suivantes :
  - ⇒ MASTELLOTTO
  - ⇒ COLAS
  - ⇒ EUROVIA.
- d'autoriser le Président à mettre au point et à signer les pièces de l'accord-cadre ;
- d'imputer les dépenses de l'accord-cadre n°2022-058 sur l'Autorisation de Programme 51 Opération 119 – adaptation du terminal transmanche de Cherbourg au Brexit.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-055

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-055-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CHERBOURG -MA 2022-056 POSTE 4 - MISE EN PLACE D'UN DUC  
D'ALBE D'AMARRAGE SUPPLEMENTAIRE**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11 POUR:11 CONTRE:0 ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;  
CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2023 à 14h,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'attribuer le marché au groupement conjoint avec mandataires solidaire VCMF (mandataire)/ETPO pour un montant de 2 037 745.81 € HT (solution variante) ;
- d'autoriser le Président à mettre au point et à signer le marché correspondant ;
- d'imputer la dépense sur l'Autorisation de Programme 88 opération 188 – DAC au poste 4.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-056

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CAEN-OUISTREHAM – MA 2021-014 – AMENAGEMENT DE  
L'AVANT-PORT**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:1-CHAPPON    ABSTENTION:0

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** les articles R. 2124-1, R. 2124-2, R.2124-3 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique ;  
**VU** la délibération n°21-121 bis attribuant le marché n°2021-014 au groupement NGE Génie Civil (mandataire) ; GUINTOLI SAS ; ECO SYSTÈME DRAGAGE ; NGE Fondations ; Metalu Industries Inter – offre variante 1 pour un montant de 8 661 327,30 € ;  
**VU** la délibération n°21-178 du 15 octobre 2021 autorisant la signature d'un avenant n°1 ;  
**VU** la délibération n°22-146 du 7 octobre 2022 autorisant la signature d'un avenant n°2 portant le montant du marché à 9 384 980.05 € HT ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;  
**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2023 à 14h,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- d'autoriser :
  - o la passation d'un avenant n°3 à hauteur de 219 258.61 € HT portant le montant du marché à 9 604 238.66 € HT ;
  - o la conclusion d'un protocole transactionnel à hauteur de 1 622 930.58 € HT portant le montant du marché à 11 227 169.24 € HT ;
  
- d'autoriser le Président à mettre au point et à signer les documents correspondants ;

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-056-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023  
de Programme 24 opération 210- Port de maintenance EMR à

- d'imputer la dépense sur l'Autorisation de Ouistreham.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-056

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CAEN-OUISTREHAM – MA 2021-014 – AMENAGEMENT DE  
L'AVANT-PORT**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:1-CHAPPON    ABSTENTION:0

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** les articles R. 2124-1, R. 2124-2, R.2124-3 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique ;  
**VU** la délibération n°21-121 bis attribuant le marché n°2021-014 au groupement NGE Génie Civil (mandataire) ; GUINTOLI SAS ; ECO SYSTÈME DRAGAGE ; NGE Fondations ; Metalu Industries Inter – offre variante 1 pour un montant de 8 661 327,30 € ;  
**VU** la délibération n°21-178 du 15 octobre 2021 autorisant la signature d'un avenant n°1 ;  
**VU** la délibération n°22-146 du 7 octobre 2022 autorisant la signature d'un avenant n°2 portant le montant du marché à 9 384 980.05 € HT ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;  
**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2023 à 14h,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- d'autoriser :
  - o la passation d'un avenant n°3 à hauteur de 219 258.61 € HT portant le montant du marché à 9 604 238.66 € HT ;
  - o la conclusion d'un protocole transactionnel à hauteur de 1 622 930.58 € HT portant le montant du marché à 11 227 169.24 € HT ;
  
- d'autoriser le Président à mettre au point et à signer les documents correspondants ;

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-056-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023  
de Programme 24 opération 210- Port de maintenance EMR à

- d'imputer la dépense sur l'Autorisation de Ouistreham.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



N° : 23-057

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-057-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**DIEPPE - REHABILITATION PONT COLBERT - LOT N°2 : MISE EN  
LUMIERE**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article [R 2123-1](#) ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2023 à 14h,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'attribuer le marché à la société CEGELEC/SDEM pour un montant de 240 324.30 € HT ;
- d'autoriser le Président à mettre au point et à signer le marché correspondant ;
- d'imputer la dépense sur l'Autorisation de Programme 64 opération ES 28 – 07025 – Rénovation du Pont Colbert.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-058

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-058-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE**

**DIEPPE - TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REPARATION DU  
QUAI DE LA CALE**

**Réunion du Jeudi 13 avril 2023**

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2023 à 14h,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'attribuer le marché au groupement ETMF/BOTTE pour un montant de 953 476 € correspondant à sa solution variante avec la décomposition suivante :

Tranche ferme	623 649,00 €
Tranche optionnelle	329 827,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>953 476,00 €</b>

- d'autoriser le Président à signer et à mettre au point le marché correspondant ;
- d'imputer la dépense sur l'Autorisation de Programme 67 – Opération PA22-1500604- Campagne restauration ouvrages fixes quai et jetées – 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

**Le Président du Syndicat Mixte**

  
**Hervé MORIN**

Affiché le : 18 avril 2023

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-059

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**DIEPPE – MA 2020-075 – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE  
REHABILITATION D'OUVRAGES MARITIMES – AVENANT**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;  
**VU** la délibération n°20-139 du 16 octobre 2020 attribuant le marché n°20/10 à la société SPIE Batignolles Nord  
sise 76121 Le Grand Quevilly sur la base d'un montant maximum annuel de 450 000 € (*maximum 450.000,00 € HT / an soit 1.800.000,00 € HT / 4 ans*) ;  
**CONSIDERANT** que le marché doit être modifié par avenant pour entériner la cession de l'accord-cadre de SPIE  
BATIGNOLLES NORD à SPIE BATIGNOLLES NORMANDIE, nouveau titulaire, suite à l'opération d'apport partiel  
d'actif, à la société SPIE BATIGNOLLES NORMANDIE par la société SPIE BATIGNOLLES NORD.  
**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2023 à 14h,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'autoriser le Président à signer l'avenant de transfert correspondant conformément au projet joint en annexe à la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-059-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

## AVENANT N°2 CESSION DU CONTRAT

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

#### Syndicat Mixte " Ports de Normandie "

3 rue René Cassin  
14280 SAINT CONTEST

#### Site de Dieppe

24 quai du Carénage  
76200 DIEPPE

Tél : 02.35.06.86.56

Courriel : [service.marches.dieppe@portsdenormandie.fr](mailto:service.marches.dieppe@portsdenormandie.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.portdedieppe.fr>

<http://marches-publics.info>

Représenté par : Monsieur Philippe DEISS, Directeur Général

### B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

#### SPIE BATIGNOLLES NORD

28 boulevard de Verdun  
BP 90224

76121 LE GRAND QUEVILLY

Courriel : [karine.aubry@spiebatignolles.fr](mailto:karine.aubry@spiebatignolles.fr)

Tél. : 02.32.81.68.20

Fax. : 02.35.62.42.51

SIRET : 34902695500196

### C - Objet de l'accord-cadre

#### Travaux d'entretien et de réhabilitation d'ouvrages maritimes sur le Port de Dieppe

Référence de l'accord-cadre : **2020-075**

Date de la notification : **19/01/2021**

Durée de la période impactée (3<sup>ème</sup> période - 2<sup>ème</sup> reconduction) : 1 an, à compter du 19/01/2023 et jusqu'au 18/01/2024.

Montant annuel de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT maximum : 450 000,00 €

- Montant TTC maximum : 540 000,00 €

### D - Objet de l'avenant

Période impactée : Période n°3 et suivantes.

Le présent avenant a pour objet la cession du contrat au profit d'un nouveau titulaire, suite à l'apport partiel d'actif soumis au régime des fusions scissions.

Titulaire cédant : **SPIE BATIGNOLLES NORD**

Nouveau titulaire :

#### **SPIE BATIGNOLLES NORMANDIE**

21 avenue de la Grande Plaine  
14760 BRETEVILLE SUR ODON

SIRET : 82120251200041

2020-075 Avenant n°2

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-059-DE

A compter du 08/03/2023, le nouveau titulaire simple de l'ensemble  
des droits et obligations résultant du précédent contrat.

Date de réception préfecture : 20/04/2023

## E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....

Le .....

Signature du titulaire cédant

A .....

Le .....

Signature du nouveau titulaire

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Pour le Président de Ports de Normandie  
Et par délégation  
Le Directeur Général

Monsieur Philippe DEISS

## G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

### En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

**En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal (à compléter et à coller sur l'avis de notification du contrat)

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-059-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception en préfecture : 20/04/2023

**En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :

N° : 23-060

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-060-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**MULTI-SITES – MA 2023-011 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11 POUR:11 CONTRE:0 ABSTENTION:0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles R. 2124-1 et suivants ;

**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**CONSIDERANT** la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2023 à 14h,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'autoriser le Président à mettre au point et à signer les marchés suivants :

Lot	Intitulé	Réservé TH	Attributaire	Adresse	Montant maxi annuel HT
1	Nettoyage locaux - Dieppe 24 quai du Carénage	Non	SASU AZUR NETTOYAGE-FACILIBOT	76 600 Le Havre	31 200 €
2	Nettoyage locaux - Ateliers Ouistreham	Non	ARCADE	76230 Bois-Guillaume	26 000 €
3	Nettoyage locaux - GM Cherbourg	Non	ARCADE	76230 Bois-Guillaume	23 400 €
4	Nettoyage locaux - Dieppe ateliers	Oui	Les ateliers d'Etran	76370 Martin-Eglise	31 200 €
5	Nettoyage locaux - Ouistreham-capitainerie	Oui	Atelier contact APAJH	14123 Cormelles	23 400 €
6	Nettoyage locaux - Cherbourg-Pont tournant	Oui			Infructueux
7	Nettoyage locaux - Saint-Contest	Oui	Atelier contact APAJH	14123 Cormelles	13 000 €
8	Nettoyage vitrerie Dieppe	Non	SASU AZUR NETTOYAGE-FACILIBOT	76 600 Le Havre	8 400 €

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-060-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

9	Nettoyage vitrerie Cherbourg	Non			Infructueux
10	Nettoyage vitrerie Ouistreham-Saint-Contest	Non	CANDOR	27100 Val-de-Reuil	10 500 €

- de prévoir, pour les lots infructueux, qu'une procédure adaptée sera lancée sur la base de l'article [R 2123-1](#) du code de la commande publique ;
- d'imputer la dépenses en section de fonctionnement – chapitre 011 –charges à caractère général.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



N° : 23-061

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**COMPTE-RENDU DES MARCHES PASSES PAR DELEGATION**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-23 et L 5211-2 ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de prendre acte de la signature des marchés suivants :

Objet	Montant en € HT	Titulaire
Dieppe - Accord-cadre à bons de commande pour des missions de géomètre - lot °1 – relevés topographiques	Maxi 24 000 € HT par an	INGEO 1, rue Cassini CS 60 117 62502 BLENDÉCQUES Cedex
Dieppe - Accord-cadre à bons de commande pour des missions de géomètre - lot °1 – relevés topographiques	Maxi 24 000 € HT par an	Groupement GEOSAT SELAS / CABINET LALLOUET – GEOSAT NORMANDIE

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-062

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-062-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**MISE A JOUR DES TARIFS 2023 – REGIE DES OUTILS DE MISE A SEC  
DE CHERBOURG**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical n°22-230 du 15 décembre 2022 adoptant les tarifs 2023 ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Outils de mise à sec réuni le 12 avril 2023 à 15h,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de valider la mise à jour des tarifs 2023 de la Régie des outils de mise à sec de Cherbourg conformément au document joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-062-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception en préfecture : 20/04/2023

Régie des outils de mise à sec du Port de Cherbourg  
Mise à jour au 13 Avril 2023

Travellift 300T	
Usage des pontons < 24 H + mise à terre + remise à l'eau par l'élevateur*	
L ≤ 12 m	413,60 €/U
L ≤ 14 m	474,26 €/U
L ≤ 16 m	590,06 €/U
L ≤ 18 m	816,17 €/U
L ≤ 20 m	1042,27 €/U
L ≤ 25 m	1279,41 €/U
L > 25 m	1621,31 €/U
Mise à terre ou mise à l'eau par l'élevateur*	50% du tarif de la grille ci-avant
Mise à l'eau ou mise à terre d'objets industriels	17,65 €/tonne
avec facturation mini de	420,40 €
Mise en place de matériel pour bateaux par l'élevateur	120,12 €/heure
Maintient sur single (durée maximale 4 h)	- 20 %
Utilisation de la potence (Travelift)	82,72 €/mouvement
Déplacement sur la zone	- 50 %
Mise en place des sangles par une équipe de scaphandrier Forfait amené-repli équipe + matériel :	864,96 € HT
+ Coût horaire équipe avec 1 scaphandrier en plongée :	227,05 €/heure
Opérations réalisées en jour non ouvré	+ 50 %
* Une remise sera accordée pour l'utilisation de l'élevateur (navires supérieurs à 12 mètres) de :	
10% pour le 10 <sup>ème</sup> manutention et les suivants dans l'année calendaire ;	
20% pour le 20 <sup>ème</sup> manutention et les suivants dans l'année calendaire.	
Ponton d'armement	
L ≤ 12 m	27,57 €/jour
L ≤ 14 m	33,08 €/jour
L ≤ 16 m	38,60 €/jour
L ≤ 18 m	44,11 €/jour
L ≤ 20 m	49,63 €/jour
L ≤ 25 m	66,18 €/jour
L > 25 m	77,21 €/jour
Pour les opérations > 24 H - Tout jour calendaire commencé est dû pour un jour entier	
Terre-pleins	
Les prix s'entendent attinge compris	
Tout jour calendaire occupé est dû pour un jour entier	
La longueur du bateau considérée pour le calcul de la location est la valeur de la tranche dans laquelle se situe le bateau	
Le choix de l'attelage est de la responsabilité de Ports de Normandie	
Attinge tins et chandeliers légers (voiliers, coques légères...)	
en €/j	≤ 12 m    ≤ 14 m    ≤ 16 m    ≤ 18 m    ≤ 20 m    ≤ 25 m    > 25 m
1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>ème</sup> semaine	18,66    25,44    33,18    46,75    68,26    112,36    167,48
4 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> semaine	22,10    29,26    37,42    51,94    73,78    126,41    184,33
9 <sup>ème</sup> semaine et +	44,04    58,41    74,47    103,67    147,55    252,55    368,35
Attinge bers et chandeliers lourdes (chalutiers, coques lourdes)	
en €/j	≤ 12 m    ≤ 14 m    ≤ 16 m    ≤ 18 m    ≤ 20 m    ≤ 25 m    > 25 m
1 <sup>ère</sup> à 3 <sup>ème</sup> semaine	43,04    49,82    56,50    71,13    92,64    136,74    191,86
4 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> semaine	46,48    53,64    61,80    76,32    98,16    150,79    208,71
9 <sup>ème</sup> semaine et +	92,80    107,17    123,23    152,43    196,31    301,31    417,11
INCIDENCES TARIFAIRES LIEES A LA DUREE D'OCCUPATION DU TERRE-PLEIN	
1- Dépassement de la durée d'occupation autorisée	
Tout stationnement sur le terre-plein dépassant la période autorisée de stationnement, verra son tarif doubler sur la totalité de la période d'occupation du terre-plein.	
2- Libération anticipée de la place de stationnement occupée	
La période d'occupation due est celle correspondant à la période autorisée de stationnement. Par exception, la Régie des outils de mise à sec facturera la durée réelle d'occupation des terre-pleins, dans la limite d'une déduction de 3 jours maximum par rapport à la période autorisée.	
3- Allongement de la durée d'occupation pour évènement imprévisible	
Si l'occupation du terre-plein est prolongée du fait d'un évènement imprévisible (météo par exemple), celle-ci ne sera pas facturée au client, à condition qu'il n'effectue aucun travaux pendant cette période.	
4- Durée d'occupation longue et période creuse	
Pour les occupations supérieures ou égales à 3 semaines, autorisées par la Régie des outils de mises à sec et réellement effectuées, les entreprises du secteur naval et nautique bénéficieront d'une exonération de la redevance d'occupation pour les samedis, dimanches et jours fériés.	
Une remise de 20% sera également accordée à celles-ci pendant la période courant du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 janvier.	
Autres prestations	
Location tour mobile	6,60 m    10,8 €/j 10,60 m    16,2 €/j
Forfait amenée/repli tours mobiles	59,4 € + 50% suppl jour non ouvré
Elimination des déchets solides	Jusqu'à 1 m <sup>3</sup> 122,43 €
Redevance occupation pour bungalow, conteneurs, stockage matériel	0,40€/m <sup>2</sup> /j
Location de conteneurs	11,9 €/j
En cas de besoin de puissance importante, un raccordement sur les bornes électriques du synchrolift peut être envisagé sous réserve de disponibilité et au prix du hach supplémentaire défini dans les tarifs du synchrolift.	
Une convention commerciale particulière pourra être conclue pour le passage de plusieurs unités sur les outils de mise à sec.	

Élevateur/Transbordeur - Tarifs 2023			
<b>Élevateur - Transbordeur</b>	(L= longueur hors tout du navire en mètres)		
a) Pour les unités inférieures à 35 m			
Usage de l'élevateur*		1091,89 + (L x 18,73)	€/U
Montée		1091,89 + (L x 18,73)	€/U
Descente			
Occupation de la plate-forme		((longueur x 2,39 €) + 227,90 €) x jours	
Ces tarifs comprennent :			
les frais d'eau à concurrence de 6m <sup>3</sup> /jour. Au-delà 5,30€/M3 supplémentaire.			
les frais d'électricité à concurrence de 300 KWh/jour. Au-delà 0,92€/KWh supplémentaire.			
Dockmastering Forfait montée + descente (hors attinge)*			3 520 €
Descente ou montée			-10%
b) Pour les unités comprises entre 35 et 50 m			
Usage de l'élevateur*		1090,89 + (L x 27,15)	€/U
Montée		1090,89 + (L x 27,15)	€/U
Descente			
Occupation de la plate-forme		((longueur x 3,68 €) + 278 €) x jours	
Ces tarifs comprennent :			
les frais d'eau à concurrence de 10m <sup>3</sup> /jour. Au-delà 5,30€/M3 supplémentaire.			
les frais d'électricité à concurrence de 300 KWh/jour. Au-delà 0,92€/KWh supplémentaire.			
Dockmastering Forfait montée + descente (hors attinge)*			5 500 €
Descente ou montée			-10%
c) Pour les unités supérieures à 50 m			
Usage de l'élevateur*		1090,89 + (L x 37,49)	€/U
Montée		1090,89 + (L x 37,49)	€/U
Descente			
Occupation de la plate-forme		((longueur x 3,68€) + 531 €) x jours	
isup à 2 lignes de chariots		((longueur x 3,68€) + 716 €) x jours	
Au-delà de 2 lignes de chariots			
Ces tarifs comprennent :			
les frais d'eau à concurrence de 16m <sup>3</sup> /jour. Au-delà 5,30€/M3 supplémentaire.			
les frais d'électricité à concurrence de 1000 KWh/jour. Au-delà 0,92€/KWh supplémentaire.			
Dockmastering Forfait montée + descente (hors attinge)*			6 750 €
Descente ou montée			-10%
d) Dockmastering navire à coque simple type barge-prestation complète, dite avec transfert			3 600 €
Dockmastering navire à coque simple type barge-prestation complète, dite sans transfert			2 900 €
Nettoyage sanitaire au-delà de 2 fois la semaine		81€/u	
*Opérations réalisées en jour non ouvré		50%	
Un rabais de 10 % sur les prestations usage de l'élevateur, occupation de la plateforme pourra être appliqué entre avril et septembre.			

Forme de radoub - Tarifs 2023	
Mansuvr entrée et mise à sec	241,54 €/U
mise en eau et sortie	241,54 €/U
Forfait d'occupation	149,99 €/jour
Dispositif de filtration mobile, retraitement des filtres et enlèvement	625,40 €/caravage
Ces tarifs comprennent	
les frais d'eau à concurrence de 10m <sup>3</sup> /jour. Au-delà 1,80€/M3 supplémentaire.	
les frais d'électricité à concurrence de 10KWh/jour. Au-delà 0,92€/KWh supplémentaire.	
La forme de radoub n'occupera plus que de manière temporaire les unités ne pouvant être mises à sec via le travellift ou le synchrolift	

N° : 23-063

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**BUDGET 2022 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:0    ABSTENTION:1(P.CHAPRON)

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- d'approuver le Compte de Gestion 2022 de Ports de Normandie et du budget annexe « Régie des outils de mise à sec du Port de Cherbourg » conformes au compte administratif ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

# Résultats budgétaires de l'exercice

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-063-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

36900 - ASYMIX PORTS DE NORMANDIE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	63 428 022,93	69 581 329,18	133 009 352,11
Titres de recette émis (b)	22 504 002,74	43 339 646,54	65 843 649,28
Réductions de titres (c)	672 922,97	5 076 310,28	5 749 233,25
Recettes nettes (d = b - c)	21 831 079,77	38 263 336,26	60 094 416,03
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	63 428 022,93	69 581 329,18	133 009 352,11
Mandats émis (f)	33 718 735,06	37 219 434,58	70 938 169,64
Annulations de mandats (g)	1 307 922,97	3 425 990,15	4 733 913,12
Depenses nettes (h = f - g)	32 410 812,09	33 793 444,43	66 204 256,52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		4 469 891,83	
(h - d) Déficit	10 579 732,32		6 109 840,49

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-063-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

36900 - ASYMIX PORTS DE NORMANDIE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-3 493 699,14		-10 579 732,32		-14 073 431,46
Fonctionnement	33 664 202,21	4 695 838,82	4 469 891,83		33 438 255,22
<b>TOTAL I</b>	<b>30 170 503,07</b>	<b>4 695 838,82</b>	<b>-6 109 840,49</b>		<b>19 364 823,76</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 36904-OUTILS-ASYMIX PORTS NORMANDIE					
Investissement					
Fonctionnement	37 984,43		-40 938,00		-2 953,57
<b>Sous-Total</b>	<b>37 984,43</b>		<b>-40 938,00</b>		<b>-2 953,57</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>37 984,43</b>		<b>-40 938,00</b>		<b>-2 953,57</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>30 208 487,50</b>	<b>4 695 838,82</b>	<b>-6 150 778,49</b>		<b>19 361 870,19</b>

# Résultats budgétaires de l'exercice

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-063-2-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

36904 - OUTILS-ASYMIX PORTS NORMANDIE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		242 984,43	242 984,43
Titres de recette émis (b)		249 786,31	249 786,31
Réductions de titres (c)		69 597,03	69 597,03
Recettes nettes (d = b - c)		180 189,28	180 189,28
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		242 984,43	242 984,43
Mandats émis (f)		372 121,76	372 121,76
Annulations de mandats (g)		150 994,48	150 994,48
Depenses nettes (h = f - g)		221 127,28	221 127,28
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		40 938,00	40 938,00

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-063-2-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

36904 - OUTILS-ASYMIX PORTS NORMANDIE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
OUTILS-ASYMIX PORTS NORMANDIE					
Investissement					
Fonctionnement	37 984,43		-40 938,00		-2 953,57
<b>Sous-Total</b>	<b>37 984,43</b>		<b>-40 938,00</b>		<b>-2 953,57</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>37 984,43</b>		<b>-40 938,00</b>		<b>-2 953,57</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>37 984,43</b>		<b>-40 938,00</b>		<b>-2 953,57</b>



N° : 23-064

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-064-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**BUDGET 2022 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR ANTOINE JEAN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:0    ABSTENTION:1(P.CHAPRON)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- d'approuver le Compte Administratif 2022 de Ports de Normandie et du budget annexe conformes au compte de gestion ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

**Le Président de séance**

Affiché le : 18 avril 2023

**Antoine JEAN**



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Accusé de réception en préfecture  
014 200006096 20230419 23-064-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

**- Ports de Normandie (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20000609600024

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DU CALVADOS

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : Ports de Normandie (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture  
 Sommaire 6-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4

B - Modalités de vote du budget 5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11

B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 16

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 17

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 19

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 21

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 66

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 67

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 71

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 72

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 73

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 75

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 76

A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 77

A4 - Etat des provisions 79

A5 - Etalement des provisions 80

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 81

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 82

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet

A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet

A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet

A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet

A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A8 - Etat des charges transférées 84

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 85

A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement 87

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 88

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail 89

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé 90

B1.5 - Etat des autres engagements donnés 91

B1.6 - Etat des engagements reçus 92

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 93

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés	94
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés	97
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	98
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	99
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	102
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	103
C3.2 - Liste des établissements publics créés	104
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	105
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	106
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	107

Document affiché  
 014-200006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 118	Ports de Normandie 014-20008046	Accusé de réception en préfecture 20230413-23-064-DE Date de transmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>CA</b> <b>2022</b>
--------------------------	------------------------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Avusé de réception en préfecture 044290000003-20230413-23-064-DE Modalités de vote du budget Session : 25/04/2023		<b>I</b>
<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> <b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>		<b>B</b>
Date de réception préfecture : 25/04/2023		
<b><u>POUR MEMOIRE</u><sup>(1)</sup></b>		
<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.</li> <li>- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.           <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.</li> <li>- avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> </li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p>		

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

Accusé de réception en préfecture

191720009906 20230418 23\_064-DE

Date de transmission : 25/04/2023

Date de réception préfecture : 25/04/2023

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	33 793 444,43	G	38 263 336,26
	Section d'investissement	B	32 410 812,09	H	21 831 079,77

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	28 968 363,39 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	3 493 699,14 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	69 697 955,66	= G+H+I+J	89 062 779,42

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 967 569,00	L	2 613 996,18
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	1 967 569,00	= K+L	2 613 996,18

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	33 793 444,43	= G+I+K	67 231 699,65
	Section d'investissement	= B+D+F	37 872 080,23	= H+J+L	24 445 075,95
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	71 665 524,66	= G+H+I+J+K+L	91 676 775,60

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	1 967 569,00	L	2 613 996,18
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		1 076 903,48
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		748 367,57		0,00

Chap.	Libellé	Accusé de réception 014-200006096-20230418-23-064-DE	Dépenses engagées en mandats	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	Date de télétransmission : 25/04/2023	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	Date de réception préfecture : 25/04/2023	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
4581128	Opération pour compte de tiers n° 128 - EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN (2)		1 219 201,43	0,00
4582101	Opération pour compte de tiers n° 101 - EC101 - Adaptation des infrastructures (2)		0,00	11 366,32
4582111	Opération pour compte de tiers n° 111 - EC11-Extension du port en grande rade (2)		0,00	211 000,00
4582128	Opération pour compte de tiers n° 128 - EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN (2)		0,00	1 314 726,38

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHARGES</b>	<b>A2</b>

Date de réception préfecture : 25/04/2023

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 163 642,00	7 552 917,95	314 452,72	0,00	1 296 271,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 965 050,00	7 519 411,20	15 428,00	0,00	430 210,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 149 678,65	3 014 335,29	350,00	0,00	134 993,36
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>20 278 370,65</b>	<b>18 086 664,44</b>	<b>330 230,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 861 475,49</b>
66	Charges financières	1 174 787,89	629 752,09	544 035,70	0,00	1 000,10
67	Charges exceptionnelles	8 432 568,91	7 359 182,77	108 682,00	0,00	964 704,14
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	2 424 981,41	2 424 981,41			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>32 310 708,86</b>	<b>28 500 580,71</b>	<b>982 948,42</b>	<b>0,00</b>	<b>2 827 179,73</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	32 959 092,77				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 311 527,55	4 309 915,30			1 612,25
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>37 270 620,32</b>	<b>4 309 915,30</b>			<b>32 960 705,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>69 581 329,18</b>	<b>32 810 496,01</b>	<b>982 948,42</b>	<b>0,00</b>	<b>35 787 884,75</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	25 000,00	57 665,33	0,00	0,00	-32 665,33
70	Produits services, domaine et ventes div	10 078 213,81	7 012 463,43	1 143 117,66	0,00	1 922 632,72
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 843 151,50	23 426 648,33	0,00	0,00	416 503,17
75	Autres produits de gestion courante	1 042 500,00	935 927,71	400,44	0,00	106 171,85
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>34 988 865,31</b>	<b>31 432 704,80</b>	<b>1 143 518,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 412 642,41</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 122 349,12	1 209 008,89	0,00	0,00	-86 659,77
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	3 666 063,93	3 666 063,93			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>39 777 278,36</b>	<b>36 307 777,62</b>	<b>1 143 518,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 325 982,64</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	835 687,43	812 040,54			23 646,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>835 687,43</b>	<b>812 040,54</b>			<b>23 646,89</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 612 965,79</b>	<b>37 119 818,16</b>	<b>1 143 518,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 349 629,53</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>28 968 363,39</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	Accusé de réception préfecture 014-200065096-20230413-23-064-DE	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CHAPITRES : 25/04/2023</b>	<b>A3</b>

Date de réception préfecture : 25/04/2023

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	363 794,28	195 121,57	0,00	168 672,71
204	Subventions d'équipement versées	3 692 275,32	3 177 135,28	748 367,57	-233 227,53
21	Immobilisations corporelles	5 634 936,09	4 100 674,05	0,00	1 534 262,04
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	339 543,33	339 543,33	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>19 529 294,19</b>	<b>12 683 595,82</b>	<b>0,00</b>	<b>6 845 698,37</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>29 559 843,21</b>	<b>20 496 070,05</b>	<b>748 367,57</b>	<b>8 315 405,59</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 500 000,00	900 000,00	0,00	600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 425 276,37	4 053 160,89	0,00	14 372 115,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	117,69	117,69	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	645 000,00	488 925,00	0,00	156 075,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>20 570 394,06</b>	<b>5 442 203,58</b>	<b>0,00</b>	<b>15 128 190,48</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>5 568 399,09</b>	<b>4 349 197,66</b>	<b>1 219 201,43</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>55 698 636,36</b>	<b>30 287 471,29</b>	<b>1 967 569,00</b>	<b>23 443 596,07</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	835 687,43	812 040,54		23 646,89
041	Opérations patrimoniales (1)	3 400 000,00	1 311 300,26		2 088 699,74
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>4 235 687,43</b>	<b>2 123 340,80</b>		<b>2 112 346,63</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>59 934 323,79</b>	<b>32 410 812,09</b>	<b>1 967 569,00</b>	<b>25 555 942,70</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>3 493 699,14</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 994 973,49	3 428 323,07	1 076 903,48	3 489 746,94
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 653 640,72	2 653 640,72	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	248 463,65	248 828,25	0,00	-364,60
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>10 897 077,86</b>	<b>6 330 792,04</b>	<b>1 076 903,48</b>	<b>3 489 382,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	4 695 838,82	4 695 838,82	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	444 159,88		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>5 139 998,70</b>	<b>4 695 838,82</b>	<b>0,00</b>	<b>444 159,88</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>6 720 326,05</b>	<b>5 183 233,35</b>	<b>1 537 092,70</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>22 757 402,61</b>	<b>16 209 864,21</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>3 933 542,22</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	32 959 092,77			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	4 311 527,55	4 309 915,30		1 612,25
041	Opérations patrimoniales (1)	3 400 000,00	1 311 300,26		2 088 699,74
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>40 670 620,32</b>	<b>5 621 215,56</b>		<b>35 049 404,76</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>63 428 022,93</b>	<b>21 831 079,77</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>38 982 946,98</b>

**Ports de Normandie - Ports de Normandie - CA - 2022**

Chap.	Libellé	Crédits annulés (BP+DM+RAR N-1)	Acoués de 014-20000	réception en préfecture 096-20230413-23-064-DE	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2)	0,00	Date de transmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023		

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>		<b>B1</b>
Date de réception préfecture : 25/04/2023		

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 867 370,67		7 867 370,67
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 534 839,20		7 534 839,20
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 014 685,29		3 014 685,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 173 787,79	0,00	1 173 787,79
67	Charges exceptionnelles	7 467 864,77	1 201 527,55	8 669 392,32
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 424 981,41	3 108 387,75	5 533 369,16
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>29 483 529,13</b>	<b>4 309 915,30</b>	<b>33 793 444,43</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	900 000,00	701 353,11	1 601 353,11
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 053 160,89	0,00	4 053 160,89
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	12 683 595,82		12 683 595,82
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		110 687,43	110 687,43
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	195 121,57	0,00	195 121,57
204	Subventions d'équipement versées	3 177 135,28	0,00	3 177 135,28
21	Immobilisations corporelles (6)	4 100 674,05	5 997,50	4 106 671,55
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	339 543,33	1 305 302,76	1 644 846,09
26	Participations et créances rattachées	117,69	0,00	117,69
27	Autres immobilisations financières	488 925,00	0,00	488 925,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	4 349 197,66	0,00	4 349 197,66
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>30 287 471,29</b>	<b>2 123 340,80</b>	<b>32 410 812,09</b>
<b>Pour information</b>				<b>3 493 699,14</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>3 493 699,14</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II		
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2		
Date de réception préfecture : 25/04/2023				
<b>2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)</b>				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	57 665,33		57 665,33
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 155 581,09		8 155 581,09
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	23 426 648,33		23 426 648,33
75	Autres produits de gestion courante	936 328,15	0,00	936 328,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 209 008,89	812 040,54	2 021 049,43
78	Reprise sur amortissements et provisions	3 666 063,93	0,00	3 666 063,93
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>37 451 295,72</b>	<b>812 040,54</b>	<b>38 263 336,26</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>28 968 363,39</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 695 838,82		4 695 838,82
13	Subventions d'investissement	3 428 323,07	0,00	3 428 323,07
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 653 640,72	0,00	2 653 640,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		12 258,00	12 258,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	53 688,90	53 688,90
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	1 189 269,55	1 189 269,55
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	248 828,25	1 257 611,36	1 506 439,61
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 108 387,75	3 108 387,75
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	5 183 233,35	0,00	5 183 233,35
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>16 209 864,21</b>	<b>5 621 215,56</b>	<b>21 831 079,77</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET		014 20000006 20230413-23-064-DE				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		Date de réception préfecture : 25/04/2023				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>9 163 642,00</b>	<b>7 552 917,95</b>	<b>314 452,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 296 271,33</b>
60611	Eau et assainissement	156 685,53	148 687,91	0,00	0,00	7 997,62
60612	Energie - Electricité	698 350,00	526 467,77	41 304,49	0,00	130 577,74
60613	Chauffage urbain	64 000,00	27 369,62	0,00	0,00	36 630,38
60621	Combustibles	5 000,00	2 688,38	0,00	0,00	2 311,62
60622	Carburants	95 610,00	86 231,11	0,00	0,00	9 378,89
60623	Alimentation	4 838,63	3 085,58	394,69	0,00	1 358,36
60628	Autres fournitures non stockées	39 290,67	34 258,60	97,02	0,00	4 935,05
60631	Fournitures d'entretien	24 651,12	20 629,37	799,60	0,00	3 222,15
60632	Fournitures de petit équipement	204 543,67	169 270,79	9 638,95	0,00	25 633,93
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	325,15	410,00	0,00	264,85
60636	Vêtements de travail	39 448,78	25 021,17	437,24	0,00	13 990,37
6064	Fournitures administratives	8 988,92	7 278,71	163,34	0,00	1 546,87
6068	Autres matières et fournitures	2 138,18	2 015,58	0,00	0,00	122,60
611	Contrats de prestations de services	85 857,88	-36 209,25	89 866,45	0,00	32 200,68
6132	Locations immobilières	100 600,00	94 095,99	0,00	0,00	6 504,01
6135	Locations mobilières	66 314,33	32 773,27	2 355,49	0,00	31 185,57
61521	Entretien terrains	102 400,21	97 384,81	1 583,33	0,00	3 432,07
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	182 054,70	147 080,29	2 607,70	0,00	32 366,71
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	53 254,02	16 728,49	766,78	0,00	35 758,75
615231	Entretien, réparations voiries	3 497 075,65	3 444 299,28	17 833,18	0,00	34 943,19
615232	Entretien, réparations réseaux	36 783,12	36 088,72	192,14	0,00	502,26
61551	Entretien matériel roulant	55 065,85	49 397,30	304,36	0,00	5 364,19
61558	Entretien autres biens mobiliers	124 459,31	103 668,02	442,97	0,00	20 348,32
6156	Maintenance	160 955,16	130 040,82	2 851,12	0,00	28 063,22
6161	Multirisques	410 612,00	410 608,40	0,00	0,00	3,60
6168	Autres primes d'assurance	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	398 863,19	183 294,08	21 182,40	0,00	194 386,71
6182	Documentation générale et technique	26 996,68	22 043,18	199,66	0,00	4 753,84
6184	Versements à des organismes de formation	80 300,00	59 529,06	725,00	0,00	20 045,94
6188	Autres frais divers	46 416,25	24 009,79	0,00	0,00	22 406,46
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6226	Honoraires	244 845,92	123 599,79	1 600,00	0,00	119 646,13
6227	Frais d'actes et de contentieux	29 000,00	1 593,49	0,00	0,00	27 406,51
6228	Divers	12 528,95	12 528,95	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	50 310,96	37 703,65	1 750,00	0,00	10 857,31
6232	Fêtes et cérémonies	19 423,22	18 098,32	0,00	0,00	1 324,90
6233	Foires et expositions	61 225,71	44 090,36	96,00	0,00	17 039,35
6236	Catalogues et imprimés	19 397,44	19 227,94	0,00	0,00	169,50
6238	Divers	74 028,48	51 811,12	0,00	0,00	22 217,36
6241	Transports de biens	2 300,00	958,36	0,00	0,00	1 341,64
6244	Transports administratifs	180,00	180,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	2 339,09	2 339,09	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	58 000,00	47 135,81	853,70	0,00	10 010,49
6257	Réceptions	3 748,00	2 187,79	0,00	0,00	1 560,21
6261	Frais d'affranchissement	10 950,00	7 584,16	0,00	0,00	3 365,84
6262	Frais de télécommunications	89 596,34	80 007,95	1 108,18	0,00	8 480,21
627	Services bancaires et assimilés	10 010,00	271,49	0,00	0,00	9 738,51
6281	Concours divers (cotisations)	62 205,00	42 229,07	100,00	0,00	19 875,93
6283	Frais de nettoyage des locaux	110 301,25	86 834,08	1 357,57	0,00	22 109,60
62872	Remb. frais au budget annexe	110 577,40	2 577,40	107 770,60	0,00	229,40
6288	Autres services extérieurs	324 851,63	255 369,93	0,00	0,00	69 481,70
63512	Taxes foncières	1 069 775,00	838 854,01	5 647,00	0,00	225 273,99
63513	Autres impôts locaux	225,00	225,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 100,00	975,08	13,76	0,00	2 111,16
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	11 768,76	8 373,12	0,00	0,00	3 395,64
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>7 965 050,00</b>	<b>7 519 411,20</b>	<b>15 428,00</b>	<b>0,00</b>	<b>430 210,80</b>
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	1 310,88	0,00	0,00	3 689,12
6331	Versement mobilité	56 630,00	55 058,00	0,00	0,00	1 572,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 150,00	19 042,00	0,00	0,00	2 108,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	67 500,00	66 652,04	0,00	0,00	847,96
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 770,00	0,00	0,00	0,00	1 770,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 918 000,00	2 826 144,20	0,00	0,00	91 855,80
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	84 000,00	83 559,84	0,00	0,00	440,16
64118	Autres indemnités titulaires	1 189 000,00	1 185 513,05	0,00	0,00	3 486,95
64131	Rémunérations non tit.	1 187 700,00	1 067 226,58	0,00	0,00	120 473,42
64171	Apprentis - rémunérations	33 600,00	5 422,53	0,00	0,00	28 177,47

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Accusé de réception des factures (à employer)			Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR,N-1)	Date de transmission Date de réception préfecture : 25/04/2023	Montants transmis C28/09/2023 Rattachées		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	751 600,00	748 666,70	0,00	0,00	2 933,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 194 299,00	1 070 701,28	0,00	0,00	123 597,72
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	48 100,00	43 243,00	0,00	0,00	4 857,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	61 101,70	0,00	0,00	8 898,30
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 000,00	8 095,00	0,00	0,00	1 905,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 500,00	60,00	0,00	0,00	2 440,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 000,00	11 301,25	0,00	0,00	698,75
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	37 000,00	32 043,81	0,00	0,00	4 956,19
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 500,00	14 682,25	0,00	0,00	3 817,75
6478	Autres charges sociales diverses	216 000,00	179 506,92	15 428,00	0,00	21 065,08
6488	Autres charges	40 701,00	40 080,17	0,00	0,00	620,83
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 149 678,65</b>	<b>3 014 335,29</b>	<b>350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>134 993,36</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	8 200,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00
6518	Autres	62 387,00	49 488,31	350,00	0,00	12 548,69
6531	Indemnités	20 000,00	18 241,20	0,00	0,00	1 758,80
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	1 376,25	0,00	0,00	1 123,75
6541	Créances admises en non-valeur	6 149,93	6 149,93	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 424 551,38	1 424 551,38	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	11 696,72	5 558,77	0,00	0,00	6 137,95
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	896 356,28	825 826,60	0,00	0,00	70 529,68
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	36 888,00	11 035,00	0,00	0,00	25 853,00
65888	Autres	672 449,34	672 107,85	0,00	0,00	341,49
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>20 278 370,65</b>	<b>18 086 664,44</b>	<b>330 230,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 861 475,49</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 174 787,89</b>	<b>629 752,09</b>	<b>544 035,70</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,10</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 142 341,90	1 142 341,80	0,00	0,00	0,10
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	31 445,99	-512 589,71	544 035,70	0,00	0,00
6688	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>8 432 568,91</b>	<b>7 359 182,77</b>	<b>108 682,00</b>	<b>0,00</b>	<b>964 704,14</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	6 093,00	0,00	0,00	0,00	6 093,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	764 901,16	0,00	0,00	0,00	764 901,16
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 661 635,97	2 646 284,56	0,00	0,00	15 351,41
678	Autres charges exceptionnelles	4 999 938,78	4 712 898,21	108 682,00	0,00	178 358,57
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>2 424 981,41</b>	<b>2 424 981,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	424 981,41	424 981,41	0,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>32 310 708,86</b>	<b>28 500 580,71</b>	<b>982 948,42</b>	<b>0,00</b>	<b>2 827 179,73</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>32 959 092,77</b>	<b>0,00</b>			<b>32 959 092,77</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>4 311 527,55</b>	<b>4 309 915,30</b>			<b>1 612,25</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	1 189 269,55	1 189 269,55			0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	12 258,00	12 258,00			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 110 000,00	3 108 387,75			1 612,25
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>37 270 620,32</b>	<b>4 309 915,30</b>			<b>32 960 705,02</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>37 270 620,32</b>	<b>4 309 915,30</b>			<b>32 960 705,02</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>69 581 329,18</b>	<b>32 810 496,01</b>	<b>982 948,42</b>	<b>0,00</b>	<b>35 787 884,75</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	544 035,70
Montant des ICNE de l'exercice N-1	512 589,71
= Différence ICNE N – ICNE N-1	31 445,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice, le montant du compte 6815 sera égal à la différence.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accuse de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-064-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Accusé de réception en préfecture

N° 202206006 20230413 23 064 DE

Date de réception en préfecture : 13/04/2023

Date de réception préfecture : 25/04/2023

III – VOTE DU BUDGET		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				III
						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>25 000,00</b>	<b>57 665,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 665,33</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	57 665,33	0,00	0,00	-32 665,33
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>10 078 213,81</b>	<b>7 012 463,43</b>	<b>1 143 117,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 922 632,72</b>
70322	Stationnement, locat° domaine portuaire,	6 673 113,81	4 762 445,29	303 197,00	0,00	1 607 471,52
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	450,12	0,00	0,00	-450,12
7065	Droits port et navigation (hors location	1 530 000,00	1 581 005,28	0,00	0,00	-51 005,28
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	958 000,00	21 394,18	815 215,45	0,00	121 390,37
70878	Remb. frais par d'autres redevables	915 000,00	644 427,32	24 705,21	0,00	245 867,47
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 100,00	2 741,24	0,00	0,00	-641,24
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>23 843 151,50</b>	<b>23 426 648,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>416 503,17</b>
7461	DGD	10 197 204,00	10 197 204,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	6 080 089,68	6 080 089,63	0,00	0,00	0,05
7473	Participat° Départements	5 613 912,97	5 613 912,92	0,00	0,00	0,05
74751	Participat° GFP de rattachement	1 951 944,85	1 535 088,78	0,00	0,00	416 856,07
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	353,00	0,00	0,00	-353,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 042 500,00</b>	<b>935 927,71</b>	<b>400,44</b>	<b>0,00</b>	<b>106 171,85</b>
752	Revenus des immeubles	22 000,00	25 967,68	400,44	0,00	-4 368,12
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 020 500,00	909 960,03	0,00	0,00	110 539,97
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>34 988 865,31</b>	<b>31 432 704,80</b>	<b>1 143 518,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 412 642,41</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>1 122 349,12</b>	<b>1 209 008,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-86 659,77</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	70 314,52	0,00	0,00	-70 314,52
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	9 134,73	0,00	0,00	-9 134,73
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 090 840,12	1 090 840,12	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	31 509,00	38 719,52	0,00	0,00	-7 210,52
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>3 666 063,93</b>	<b>3 666 063,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	1 366 063,93	1 366 063,93	0,00	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	2 300 000,00	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>39 777 278,36</b>	<b>36 307 777,62</b>	<b>1 143 518,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 325 982,64</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>835 687,43</b>	<b>812 040,54</b>			<b>23 646,89</b>
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	110 687,43	110 687,43			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	725 000,00	701 353,11			23 646,89
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>835 687,43</b>	<b>812 040,54</b>			<b>23 646,89</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>40 612 965,79</b>	<b>37 119 818,16</b>	<b>1 143 518,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 349 629,53</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>28 968 363,39</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 074 00000006 20230413 23_064 DE Date de réception préfecture : 25/04/2023			III B1
SECTION D'INVESTISSEMENT DE AL DES DEPENSES		Date de réception préfecture : 25/04/2023			
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>363 794,28</b>	<b>195 121,57</b>	<b>0,00</b>	<b>168 672,71</b>
2031	Frais d'études	172 006,78	86 683,68	0,00	85 323,10
2051	Concessions, droits similaires	117 787,50	67 612,89	0,00	50 174,61
2088	Autres immobilisations incorporelles	74 000,00	40 825,00	0,00	33 175,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>3 692 275,32</b>	<b>3 177 135,28</b>	<b>748 367,57</b>	<b>-233 227,53</b>
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00
2041642	IC : Bâtiments, installations	2 055 000,00	1 862 146,57	142 439,53	50 413,90
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	340 000,00	340 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	431 318,27	374 988,71	339 970,99	-283 641,43
20423	Privé : Projet infrastructure	265 957,05	0,00	265 957,05	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>5 634 936,09</b>	<b>4 100 674,05</b>	<b>0,00</b>	<b>1 534 262,04</b>
2111	Terrains nus	352 000,00	233 900,00	0,00	118 100,00
2135	Installations générales, agencements	2 979 682,73	2 278 787,35	0,00	700 895,38
2138	Autres constructions	293 831,15	165 665,21	0,00	128 165,94
21568	Autres matériels, outillages incendie	17 067,00	0,00	0,00	17 067,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 567 269,40	1 276 992,34	0,00	290 277,06
2182	Matériel de transport	106 345,55	50 582,67	0,00	55 762,88
2183	Matériel de bureau et informatique	109 510,39	49 122,37	0,00	60 388,02
2184	Mobilier	22 683,36	8 228,30	0,00	14 455,06
2188	Autres immobilisations corporelles	186 546,51	37 395,81	0,00	149 150,70
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>339 543,33</b>	<b>339 543,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	339 543,33	339 543,33	0,00	0,00
<b>07025</b>	<b>Opération d'équipement n° 07025 (2)</b>	<b>402 000,00</b>	<b>316 393,36</b>	<b>0,00</b>	<b>85 606,64</b>
<b>07029</b>	<b>Opération d'équipement n° 07029 (2)</b>	<b>85 000,00</b>	<b>40 461,31</b>	<b>0,00</b>	<b>44 538,69</b>
<b>101</b>	<b>Opération d'équipement n° 101 (2)</b>	<b>119 774,27</b>	<b>1 933,22</b>	<b>0,00</b>	<b>117 841,05</b>
<b>1061</b>	<b>Opération d'équipement n° 1061 (2)</b>	<b>399 787,45</b>	<b>356 444,89</b>	<b>0,00</b>	<b>43 342,56</b>
<b>112</b>	<b>Opération d'équipement n° 112 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>114</b>	<b>Opération d'équipement n° 114 (2)</b>	<b>83 738,72</b>	<b>5 040,52</b>	<b>0,00</b>	<b>78 698,20</b>
<b>115</b>	<b>Opération d'équipement n° 115 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>118</b>	<b>Opération d'équipement n° 118 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>119</b>	<b>Opération d'équipement n° 119 (2)</b>	<b>270 955,00</b>	<b>6 267,41</b>	<b>0,00</b>	<b>264 687,59</b>
<b>120</b>	<b>Opération d'équipement n° 120 (2)</b>	<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>
<b>121</b>	<b>Opération d'équipement n° 121 (2)</b>	<b>200 238,28</b>	<b>132 820,90</b>	<b>0,00</b>	<b>67 417,38</b>
<b>15005</b>	<b>Opération d'équipement n° 15005 (2)</b>	<b>380 000,00</b>	<b>5 645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>374 355,00</b>
<b>15006</b>	<b>Opération d'équipement n° 15006 (2)</b>	<b>286 776,95</b>	<b>6 626,40</b>	<b>0,00</b>	<b>280 150,55</b>
<b>15010</b>	<b>Opération d'équipement n° 15010 (2)</b>	<b>793 000,00</b>	<b>662 111,50</b>	<b>0,00</b>	<b>130 888,50</b>
<b>180</b>	<b>Opération d'équipement n° 180 (2)</b>	<b>650 000,00</b>	<b>613 500,24</b>	<b>0,00</b>	<b>36 499,76</b>
<b>183</b>	<b>Opération d'équipement n° 183 (2)</b>	<b>33 000,00</b>	<b>11 145,10</b>	<b>0,00</b>	<b>21 854,90</b>
<b>207</b>	<b>Opération d'équipement n° 207 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>208</b>	<b>Opération d'équipement n° 208 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>210</b>	<b>Opération d'équipement n° 210 (2)</b>	<b>9 274 600,76</b>	<b>6 099 696,88</b>	<b>0,00</b>	<b>3 174 903,88</b>
<b>211</b>	<b>Opération d'équipement n° 211 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>212</b>	<b>Opération d'équipement n° 212 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>213</b>	<b>Opération d'équipement n° 213 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2141</b>	<b>Opération d'équipement n° 2141 (2)</b>	<b>2 147 000,00</b>	<b>1 695 816,61</b>	<b>0,00</b>	<b>451 183,39</b>
<b>215</b>	<b>Opération d'équipement n° 215 (2)</b>	<b>34 000,00</b>	<b>32 523,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 477,00</b>
<b>218</b>	<b>Opération d'équipement n° 218 (2)</b>	<b>147 000,00</b>	<b>72 005,39</b>	<b>0,00</b>	<b>74 994,61</b>
<b>220</b>	<b>Opération d'équipement n° 220 (2)</b>	<b>145 000,00</b>	<b>63 738,42</b>	<b>0,00</b>	<b>81 261,58</b>
<b>221</b>	<b>Opération d'équipement n° 221 (2)</b>	<b>400 000,00</b>	<b>368 789,31</b>	<b>0,00</b>	<b>31 210,69</b>
<b>224</b>	<b>Opération d'équipement n° 224 (2)</b>	<b>102 077,76</b>	<b>25 303,03</b>	<b>0,00</b>	<b>76 774,73</b>
<b>225</b>	<b>Opération d'équipement n° 225 (2)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6 809,92</b>	<b>0,00</b>	<b>3 190,08</b>
<b>230</b>	<b>Opération d'équipement n° 230 (2)</b>	<b>83 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 000,00</b>
<b>279</b>	<b>Opération d'équipement n° 279 (2)</b>	<b>308 345,00</b>	<b>163 428,72</b>	<b>0,00</b>	<b>144 916,28</b>
<b>282</b>	<b>Opération d'équipement n° 282 (2)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>19 465,01</b>	<b>0,00</b>	<b>534,99</b>
<b>322</b>	<b>Opération d'équipement n° 322 (2)</b>	<b>950 000,00</b>	<b>646 115,96</b>	<b>0,00</b>	<b>303 884,04</b>
<b>323</b>	<b>Opération d'équipement n° 323 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>385</b>	<b>Opération d'équipement n° 385 (2)</b>	<b>185 000,00</b>	<b>38 943,41</b>	<b>0,00</b>	<b>146 056,59</b>
<b>386</b>	<b>Opération d'équipement n° 386 (2)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>387</b>	<b>Opération d'équipement n° 387 (2)</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>
<b>407</b>	<b>Opération d'équipement n° 407 (2)</b>	<b>8 000,00</b>	<b>7 192,60</b>	<b>0,00</b>	<b>807,40</b>
<b>420</b>	<b>Opération d'équipement n° 420 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>427</b>	<b>Opération d'équipement n° 427 (2)</b>	<b>990 000,00</b>	<b>807 531,12</b>	<b>0,00</b>	<b>182 468,88</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20220419-22-064-DE Date de réception : 25/04/2023	Crédits ouverts Mandats émis Date de transmission : 25/04/2023	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
428	Opération d'équipement n° 428 (2)			0,00	137 451,43
429	Opération d'équipement n° 429 (2)		89 000,00	22 240,60	66 759,40
430	Opération d'équipement n° 430 (2)		149 000,00	121 689,82	27 310,18
481	Opération d'équipement n° 481 (2)		370 000,00	273 367,60	96 632,40
484	Opération d'équipement n° 484 (2)		50 000,00	0,00	50 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			<b>29 559 843,21</b>	<b>20 496 070,05</b>	<b>8 315 405,59</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		1 500 000,00	900 000,00	600 000,00
1322	Subv. non transf. Régions		900 000,00	900 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements		600 000,00	0,00	600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		18 425 276,37	4 053 160,89	14 372 115,48
1641	Emprunts en euros		18 425 276,37	4 053 160,89	14 372 115,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		117,69	117,69	0,00
261	Titres de participation		117,69	117,69	0,00
27	Autres immobilisations financières		645 000,00	488 925,00	156 075,00
2764	Créances sur personnes de droit privé		645 000,00	488 925,00	156 075,00
020	Dépenses imprévues		0,00		
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>20 570 394,06</b>	<b>5 442 203,58</b>	<b>15 128 190,48</b>
4581128	EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN (3)		5 568 399,09	4 349 197,66	1 219 201,43
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>5 568 399,09</b>	<b>4 349 197,66</b>	<b>1 219 201,43</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>			<b>55 698 636,36</b>	<b>30 287 471,29</b>	<b>23 443 596,07</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)		835 687,43	812 040,54	23 646,89
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)		725 000,00	701 353,11	23 646,89
13911	Etat et établissements nationaux		61 191,57	61 191,57	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions		237 341,15	237 341,15	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements		43 694,88	43 694,88	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes		8 648,62	8 648,62	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés		17 297,15	17 297,15	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL		50 918,00	50 918,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut		300 111,99	276 465,10	23 646,89
13918	Autres subventions d'équipement		5 796,64	5 796,64	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.		110 687,43	110 687,43	0,00
	<b>Charges transférées (6)</b>		<b>110 687,43</b>	<b>110 687,43</b>	<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.		110 687,43	110 687,43	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)		3 400 000,00	1 311 300,26	2 088 699,74
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques		5 997,50	5 997,50	0,00
2313	Constructions		3 394 002,50	1 305 302,76	2 088 699,74
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>4 235 687,43</b>	<b>2 123 340,80</b>	<b>2 112 346,63</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>			<b>59 934 323,79</b>	<b>32 410 812,09</b>	<b>25 555 942,70</b>
<b>Pour information</b>			<b>3 493 699,14</b>		
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 014 00009906-20230413-23_064 DE Date de réception préfecture : 25/04/2023			III
SECTION D'INVESTISSEMENT		DETAILED DES RECETTES			B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>7 994 973,49</b>	<b>3 428 323,07</b>	<b>1 076 903,48</b>	<b>3 489 746,94</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
1312	Subv. transf. Régions	2 302 308,57	1 015 755,05	876 320,44	410 233,08
1313	Subv. transf. Départements	2 035 431,52	279 210,82	3 281,97	1 752 938,73
13148	Subv. transf. Autres communes	74 994,20	74 994,20	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	940 000,00	1 100 000,00	0,00	-160 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 142 239,20	958 363,00	197 301,07	-13 424,87
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>2 653 640,72</b>	<b>2 653 640,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	2 653 640,72	2 653 640,72	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>248 463,65</b>	<b>248 828,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-364,60</b>
2313	Constructions	0,00	364,60	0,00	-364,60
238	Avances versées commandes immo. incorp.	248 463,65	248 463,65	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>10 897 077,86</b>	<b>6 330 792,04</b>	<b>1 076 903,48</b>	<b>3 489 382,34</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>4 695 838,82</b>	<b>4 695 838,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 695 838,82	4 695 838,82	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>444 159,88</b>		<b>0,00</b>	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>5 139 998,70</b>	<b>4 695 838,82</b>	<b>0,00</b>	<b>444 159,88</b>
4582101	EC101 - Adaptation des infrastructures (2)	11 366,32	0,00	11 366,32	0,00
4582111	EC11-Extension du port en grande rade (2)	211 000,00	0,00	211 000,00	0,00
4582128	EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN (2)	6 497 959,73	5 183 233,35	1 314 726,38	0,00
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>6 720 326,05</b>	<b>5 183 233,35</b>	<b>1 537 092,70</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>22 757 402,61</b>	<b>16 209 864,21</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>3 933 542,22</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>32 959 092,77</b>			
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)</b>	<b>4 311 527,55</b>	<b>4 309 915,30</b>		<b>1 612,25</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	12 258,00	12 258,00		0,00
2111	Terrains nus	791 082,12	791 082,12		0,00
21318	Autres bâtiments publics	287 500,00	287 500,00		0,00
2135	Installations générales, agencements	110 687,43	110 687,43		0,00
28031	Frais d'études	3 110 000,00	125 153,41		2 984 846,59
28033	Frais d'insertion	0,00	141,77		-141,77
28041643	IC : Projet infrastructure	0,00	137 034,00		-137 034,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	2 462,09		-2 462,09
28051	Concessions et droits similaires	0,00	41 948,81		-41 948,81
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	3 754,00		-3 754,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	158 893,55		-158 893,55
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	1 649 648,69		-1 649 648,69
28138	Autres constructions	0,00	38 020,63		-38 020,63
28151	Réseaux de voirie	0,00	7 428,81		-7 428,81
28152	Installations de voirie	0,00	73 101,96		-73 101,96
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	9 901,60		-9 901,60
281533	Réseaux câblés	0,00	181,90		-181,90
281538	Autres réseaux	0,00	26 467,94		-26 467,94
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	2 248,97		-2 248,97
281571	Matériel roulant	0,00	3 420,38		-3 420,38
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	4 731,96		-4 731,96
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	364 127,50		-364 127,50
2817538	Autres réseaux (m. à dispo)	0,00	4 088,53		-4 088,53

Ports de Normandie - Ports de Normandie - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Accusé de réception en préfecture		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		014-20006096-2023-0413-23-064-DE Date de transmission : 25/04/2023	014-20006096-2023-0413-23-064-DE Date de réception : 25/04/2023		
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)				-1 480,00
28181	Installations générales, aménagt divers		0,00	204 422,41	-204 422,41
28182	Matériel de transport		0,00	59 037,46	-59 037,46
28183	Matériel de bureau et informatique		0,00	68 671,53	-68 671,53
28184	Mobilier		0,00	11 635,23	-11 635,23
28188	Autres immo. corporelles		0,00	110 384,62	-110 384,62
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>37 270 620,32</b>	<b>4 309 915,30</b>	<b>32 960 705,02</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (5)</b>		<b>3 400 000,00</b>	<b>1 311 300,26</b>	<b>2 088 699,74</b>
2031	Frais d'études		51 184,30	51 184,30	0,00
2033	Frais d'insertion		2 504,60	2 504,60	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.		3 346 311,10	1 257 611,36	2 088 699,74
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>40 670 620,32</b>	<b>5 621 215,56</b>	<b>35 049 404,76</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>			<b>63 428 022,93</b>	<b>21 831 079,77</b>	<b>38 982 946,98</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 074200000006-20230413-23-064-DE OPERATION D'EQUIPEMENT Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III B3</b>
-----------------------------	---	-------------------

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 07025 (1)**  
**LIBELLE : Rénovation du Pont Colbert**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>402 000,00</b>	<b>A</b>	<b>316 393,36</b>	<b>0,00</b>	<b>85 606,64</b>	<b>B</b>	<b>704 058,53</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	402 000,00		316 393,36	0,00	85 606,64		704 058,53
2315	Installat°, matériel et outillage techni	402 000,00		316 393,36	0,00	85 606,64		700 738,53
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00		3 320,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>3 725 733,09</b>	<b>C</b>	<b>269 818,78</b>	<b>5 626,58</b>	<b>3 450 287,73</b>	<b>D</b>	<b>438 257,96</b>
13	Subventions d'investissement	3 725 733,09		269 818,78	5 626,58	3 450 287,73		438 257,96
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 500 000,00		0,00	0,00	1 500 000,00		0,00
1312	Subv. transf. Régions	1 262 881,72		189 357,96	3 365,69	1 070 158,07		226 618,60
1313	Subv. transf. Départements	962 851,37		80 460,82	2 260,89	880 129,66		176 099,90
1322	Subv. non transf. Régions	0,00		0,00	0,00	0,00		35 539,46
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-46 574,58</b>	<b>D - B</b>	<b>-265 800,57</b>

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.  
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	104-200006096-20230413-23-064-DE Date de réception en préfecture : 25/04/2023 Date de télétransmission : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 07029 (1)**

**LIBELLE : Base de maintenance pour l'éolien offshore Equipements nautiques EMR avant-port et accès terrestre**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>85 000,00</b>	<b>A 40 461,31</b>	<b>0,00</b>	<b>44 538,69</b>	<b>B 100 610,73</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 580,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 580,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	85 000,00	40 461,31	0,00	44 538,69	98 030,73
2313	Constructions	85 000,00	40 461,31	0,00	44 538,69	98 030,73

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>47 757,87</b>	<b>C 884,45</b>	<b>9 476,04</b>	<b>37 397,38</b>	<b>D 14 079,47</b>	
13	Subventions d'investissement	47 757,87	884,45	9 476,04	37 397,38	14 079,47
1312	Subv. transf. Régions	47 757,87	884,45	9 476,04	37 397,38	14 079,47
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-39 576,86</b>	<b>D - B</b>	<b>-86 531,26</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accueil réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Adaptation des infrastructures à l'accueil des EMR</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		119 774,27	A 1 933,22	0,00	117 841,05	B 34 217 232,76
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>235 272,51</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	220 383,56
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	14 888,95
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>119 774,27</b>	<b>1 933,22</b>	<b>0,00</b>	<b>117 841,05</b>	<b>33 981 960,25</b>
2313	Constructions	119 774,27	1 933,22	0,00	117 841,05	32 270 253,18
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 711 707,07

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 127 744,61</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 043,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	9 043,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118 701,61</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	118 701,61

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-1 933,22	D - B	-34 089 488,15

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1061 (1)</b>		
<b>LIBELLE : TP Ferries Ouistreham - Mesure compensatoire</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		399 787,45	A 356 444,89	0,00	43 342,56	B 456 657,44
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	399 787,45	356 444,89	0,00	43 342,56	456 657,44
2313	Constructions	399 787,45	356 444,89	0,00	43 342,56	456 657,44

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C 5 263,00	0,00	-5 263,00	D 5 263,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 263,00	0,00	-5 263,00	5 263,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	5 263,00	0,00	-5 263,00	5 263,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-351 181,89	D - B	-451 394,44

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Extension du port de plaisance de Chantereyne</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	1 452 636,22
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		1 452 636,22
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		1 398 609,81
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00		54 026,41

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-1 452 636,22

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 114-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION N°: 114 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Amélioration pompage en eau de mer - secteur de Collignon</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		83 738,72	A	5 040,52	0,00	78 698,20	B	893 688,62
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	83 738,72		5 040,52	0,00	78 698,20		893 688,62
2313	Constructions	83 738,72		5 040,52	0,00	78 698,20		840 638,02
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00		53 050,60

RECETTES (répartition) (Pour information)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-5 040,52	D - B	-893 688,62

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	III
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	B3

Date de réception en préfecture : 25/04/2023  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)  
**LIBELLE : Extension de capacité du terminal ferrie de Ouistreham**

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	2 129 739,25
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		2 129 739,25
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		1 843 332,49
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00		286 406,76

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-2 129 739,25

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 118 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Extension de capacité du quai de France</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B 1 771 893,38
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 771 893,38
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491 981,18
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	279 912,20

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-1 771 893,38

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Adaptation terminal transmanche Cherbourg Brexit</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		270 955,00	A 6 267,41	0,00	264 687,59	B 39 997,48
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	270 955,00	6 267,41	0,00	264 687,59	39 997,48
2313	Constructions	270 955,00	6 267,41	0,00	264 687,59	39 997,48

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-6 267,41	D - B	-39 997,48

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Adaption terminal transmanche Caen-Ouistreham Brexit</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		65 000,00	A	0,00	0,00	65 000,00	B	53 957,74
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	65 000,00		0,00		65 000,00		53 957,74
2313	Constructions	65 000,00		0,00		65 000,00		53 957,74

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-53 957,74

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Terminal multimodal</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		200 238,28	A 132 820,90	0,00	67 417,38	B 257 033,85
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 238,28	132 820,90	0,00	67 417,38	257 033,85
2313	Constructions	200 238,28	132 820,90	0,00	67 417,38	257 033,85

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-132 820,90	D - B	-257 033,85

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Date de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15005 (1)**  
**LIBELLE : CAMPAGNE REHABILITATION VOIRIES CAMPAGNE REHABILITATION COUR DE DAKAR**  
**CAMPAGNE REHABILITATION VOIRIES CAMPAGNE REHABILITATION COUR DE DAKAR**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>380 000,00</b>	A <b>5 645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>374 355,00</b>	B <b>1 765 457,10</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>380 000,00</b>	<b>5 645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>374 355,00</b>	<b>1 765 457,10</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	284 655,00	5 460,00	0,00	279 195,00	359 838,25
2318	Autres immo. corporelles en cours	77 345,00	185,00	0,00	77 160,00	1 323 741,38
238	Avances versées commandes immo. incorp.	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	81 877,47

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>899 819,94</b>	C <b>140 102,47</b>	<b>2 285,12</b>	<b>757 432,35</b>	D <b>964 140,45</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>899 819,94</b>	<b>140 102,47</b>	<b>2 285,12</b>	<b>757 432,35</b>	<b>964 140,45</b>
1312	Subv. transf. Régions	888 725,67	140 102,47	2 258,00	746 365,20	756 084,72
1313	Subv. transf. Départements	11 094,27	0,00	27,12	11 067,15	208 055,73
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	134 457,47	D - B	-801 316,65

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Date de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15006 (1)

LIBELLE : CONFORT QUAIS ESTACADE ET JETEE W QUAI DE NORVEGE CONFORT QUAIS ESTACADE ET JETEE W QUAI DE NORVEGE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>286 776,95</b>	A <b>6 626,40</b>	<b>0,00</b>	<b>280 150,55</b>	B <b>3 368 633,16</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	286 776,95	6 626,40	0,00	280 150,55	3 368 633,16
2313	Constructions	136 776,95	6 626,40	0,00	130 150,55	3 000 089,06
238	Avances versées commandes immo. incorp.	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	368 544,10

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>1 260 245,09</b>	C <b>23 617,61</b>	<b>3 170,56</b>	<b>1 233 456,92</b>	D <b>1 347 844,17</b>
13	Subventions d'investissement	1 260 245,09	23 617,61	3 170,56	1 233 456,92	1 347 844,17
1312	Subv. transf. Régions	924 831,84	23 617,61	2 176,60	899 037,63	713 062,97
1313	Subv. transf. Départements	335 413,25	0,00	993,96	334 419,29	467 406,47
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	145 194,45
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	22 180,28
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	16 991,21	D - B	-2 020 788,99

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15010 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Remplacement des caissons brise-houle</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		793 000,00	A 662 111,50	0,00	130 888,50	B 861 665,04
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	793 000,00	662 111,50	0,00	130 888,50	861 665,04
2315	Installat°, matériel et outillage techni	223 000,00	93 182,50	0,00	129 817,50	292 736,04
238	Avances versées commandes immo. incorp.	570 000,00	568 929,00	0,00	1 071,00	568 929,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	1 146 525,02	C 0,00	266 169,62	880 355,40	D 67 461,20	
13	Subventions d'investissement	1 146 525,02	0,00	266 169,62	880 355,40	67 461,20
1312	Subv. transf. Régions	1 146 525,02	0,00	266 169,62	880 355,40	67 461,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-662 111,50	D - B	-794 203,84

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.  
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 114-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 180 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Preparation de 15ha de terre-plein - Cherbourg</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>650 000,00</b>	A <b>613 500,24</b>	<b>0,00</b>	<b>36 499,76</b>	B <b>613 500,24</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	650 000,00	613 500,24	0,00	36 499,76	613 500,24
2313	Constructions	650 000,00	613 500,24	0,00	36 499,76	613 500,24

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	C <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	D <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-613 500,24	D - B	-613 500,24

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Date de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 183 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Extension Terre-plein Dieppe</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>33 000,00</b>	<b>A 11 145,10</b>	<b>0,00</b>	<b>21 854,90</b>	<b>B 11 145,10</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 000,00	11 145,10	0,00	21 854,90	11 145,10
2313	Constructions	30 206,90	8 352,00	0,00	21 854,90	8 352,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	2 793,10	2 793,10	0,00	0,00	2 793,10

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-11 145,10</b>	<b>D - B</b>	<b>-11 145,10</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 207 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Passerelle Bassin du commerce</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 4 008 486,65
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	190 649,48
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	174 671,30
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	15 978,18
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	3 817 837,17
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 760 787,35
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	57 049,82

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		50 260,00	C 50 260,00	0,00	0,00	D 51 615,39
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	50 260,00	50 260,00	0,00	0,00	50 260,00
13148	Subv. transf. Autres communes	50 260,00	50 260,00	0,00	0,00	50 260,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355,39
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355,39

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	50 260,00	D - B	-3 956 871,26

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de réception en préfecture : 25/04/2023 Date de télétransmission : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 208 (1)</b>	<b>B3</b>
<b>LIBELLE : Aménagement plateforme conteneurs à Blainville</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	511 867,86
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	17 924,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	17 375,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	549,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	493 943,86
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	493 943,86

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C	0,00	0,00	D
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C	0,00	0,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-511 867,86

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.  
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 210 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Port de maintenance Ouistreham</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		9 274 600,76	A 6 099 696,88	0,00	3 174 903,88	B 14 925 096,12
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 669,27</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	182 400,87
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	5 268,40
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>9 274 600,76</b>	<b>6 099 696,88</b>	<b>0,00</b>	<b>3 174 903,88</b>	<b>14 737 426,85</b>
2313	Constructions	9 274 600,76	6 099 696,88	0,00	3 174 903,88	12 386 471,72
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 955,13

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>33 489,20</b>	<b>C 0,00</b>	<b>32 201,20</b>	<b>1 288,00</b>	<b>D 1 230,00</b>	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>33 489,20</b>	<b>0,00</b>	<b>32 201,20</b>	<b>1 288,00</b>	<b>0,00</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	33 489,20	0,00	32 201,20	1 288,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 230,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-6 099 696,88	D - B	-14 923 866,12

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 211 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Passerelles du terminal Croisière</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	1 791 662,75
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		1 791 662,75
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00		1 791 662,75

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-1 791 662,75

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 212 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Aménagement de la zone EMR de Collignon Sud</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	867 622,27
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		866 662,91
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00		866 662,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		959,36
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00		959,36

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-867 622,27

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Date de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 213 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Dispositif d'embectage à Ouistreham</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	11 550 983,89
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00		0,00	0,00		8 500,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00		0,00	0,00		8 500,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00		0,00	0,00		11 542 483,89
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00		9 831 079,21
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00		0,00	0,00		1 711 404,68

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C	0,00	0,00	D	2 252 028,07
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00		0,00	0,00		2 000 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00		0,00	0,00		2 000 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00		0,00	0,00		252 028,07
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00		29 845,07
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00		0,00	0,00		222 183,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-9 298 955,82

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2141 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Pont de Colombelles</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 147 000,00</b>	<b>A 1 695 816,61</b>	<b>0,00</b>	<b>451 183,39</b>	<b>B 2 022 710,85</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 370,85	10 370,85	0,00	0,00	10 370,85
2111	Terrains nus	10 370,85	10 370,85	0,00	0,00	10 370,85
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 136 629,15	1 685 445,76	0,00	451 183,39	2 012 340,00
2313	Constructions	738 521,83	287 338,44	0,00	451 183,39	614 232,68
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 398 107,32	1 398 107,32	0,00	0,00	1 398 107,32

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>2 807 617,00</b>	<b>C 1 273 894,86</b>	<b>500 342,09</b>	<b>1 033 380,05</b>	<b>D 5 008 894,86</b>
13	Subventions d'investissement	2 807 617,00	1 273 894,86	500 342,09	1 033 380,05	5 008 894,86
1312	Subv. transf. Régions	207 617,00	173 894,86	500 342,09	-466 619,95	173 894,86
1313	Subv. transf. Départements	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	3 500 000,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 335 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-421 921,75	D - B	2 986 184,01

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 215 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Equipements nautiques nouveau bassin</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		34 000,00	A 32 523,00	0,00	1 477,00	B 513 732,37
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	34 000,00	32 523,00	0,00	1 477,00	513 732,37
2313	Constructions	34 000,00	32 523,00	0,00	1 477,00	513 732,37

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-32 523,00	D - B	-513 732,37

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 114-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 218 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Rétablissement des profondeurs du bassin Saint Pierre</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		147 000,00	A 72 005,39	0,00	74 994,61	B 182 672,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	147 000,00	72 005,39	0,00	74 994,61	182 672,33
2313	Constructions	147 000,00	72 005,39	0,00	74 994,61	182 672,33

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-72 005,39	D - B	-182 672,33

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 220 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Mise à niveau environnementale du barrage de montalivet</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		145 000,00	A 63 738,42	0,00	81 261,58	B 96 143,42
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	145 000,00	63 738,42	0,00	81 261,58	96 143,42
2313	Constructions	145 000,00	63 738,42	0,00	81 261,58	96 143,42

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-63 738,42	D - B	-96 143,42

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 221 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Parking de la cité de la mer</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		400 000,00	A 368 789,31	0,00	31 210,69	B 383 809,61
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	400 000,00	368 789,31	0,00	31 210,69	383 809,61
2313	Constructions	400 000,00	368 789,31	0,00	31 210,69	383 809,61

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-368 789,31	D - B	-383 809,61

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 114-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 224 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Adaptation centre des marées au projet urbain de Cherbourg</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		102 077,76	A 25 303,03	0,00	76 774,73	B 789 135,27
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	102 077,76	25 303,03	0,00	76 774,73	789 135,27
2313	Constructions	102 077,76	25 303,03	0,00	76 774,73	789 135,27

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-25 303,03	D - B	-789 135,27

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Date de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 225 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Dépollution du Bassin De Paris TBT</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>10 000,00</b>	A <b>6 809,92</b>	<b>0,00</b>	<b>3 190,08</b>	B <b>36 103,96</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 040,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	3 040,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	6 809,92	0,00	3 190,08	33 063,96
2318	Autres immo. corporelles en cours	10 000,00	6 809,92	0,00	3 190,08	33 063,96

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	C <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	D <b>0,00</b>	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-6 809,92	D - B	-36 103,96

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 230 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Anciennes passerelles du terminal Croisière</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		83 000,00	A	0,00	0,00	83 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	83 000,00		0,00		83 000,00		0,00
2313	Constructions	83 000,00		0,00		83 000,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 279 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Aménagement terrain plateau nautique</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		308 345,00	A 163 428,72	0,00	144 916,28	B 163 428,72
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	308 345,00	163 428,72	0,00	144 916,28	163 428,72
2313	Constructions	308 345,00	163 428,72	0,00	144 916,28	163 428,72

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	50 000,00	C 0,00	0,00	50 000,00	D 50 000,00	
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
1313	Subv. transf. Départements	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-163 428,72	D - B	-113 428,72

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 282 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Aménagement itinéraire convois exceptionnels - Dieppe</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>20 000,00</b>	<b>A 19 465,01</b>	<b>0,00</b>	<b>534,99</b>	<b>B 19 465,01</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	19 465,01	0,00	534,99	19 465,01
2313	Constructions	20 000,00	19 465,01	0,00	534,99	19 465,01

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-19 465,01</b>	<b>D - B</b>	<b>-19 465,01</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023  
**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 322 (1)**  
**LIBELLE : Revêtement anti corrosion**

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>950 000,00</b>	A <b>646 115,96</b>	<b>0,00</b>	<b>303 884,04</b>	B <b>666 334,16</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	<b>950 000,00</b>	<b>646 115,96</b>	<b>0,00</b>	<b>303 884,04</b>	<b>666 334,16</b>
2313	Constructions	950 000,00	646 115,96	0,00	303 884,04	666 334,16

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>-160 000,00</b>	C <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-160 000,00</b>	D <b>0,00</b>	
13	Subventions d'investissement	-160 000,00	0,00	0,00	-160 000,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	-160 000,00	0,00	0,00	-160 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-646 115,96	D - B	-666 334,16

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 323 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Carénage des ventaux de rechange</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	97 177,24
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		97 177,24
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00		97 177,24

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-97 177,24

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 385 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Modernisation des équipements de mise a sec - Cherbourg</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		185 000,00	A 38 943,41	0,00	146 056,59	B 38 943,41
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	185 000,00	38 943,41	0,00	146 056,59	38 943,41
2313	Constructions	185 000,00	38 943,41	0,00	146 056,59	38 943,41

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-38 943,41	D - B	-38 943,41

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 386 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Reamenagement du Centre Operationnel de Dieppe</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		40 000,00	A	0,00	0,00	40 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00		0,00		40 000,00		0,00
2313	Constructions	40 000,00		0,00		40 000,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 387 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Port à sec</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		60 000,00	A	0,00	0,00	60 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	60 000,00		0,00		60 000,00		0,00
2313	Constructions	60 000,00		0,00		60 000,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Date de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 407 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Centre opérationnel de sécurité de Ouistreham</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>8 000,00</b>	<b>A 7 192,60</b>	<b>0,00</b>	<b>807,40</b>	<b>B 1 833 306,94</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 000,00	7 192,60	0,00	807,40	1 833 306,94
2313	Constructions	8 000,00	7 192,60	0,00	807,40	1 760 088,54
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	73 218,40

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 2,04</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-7 192,60</b>	<b>D - B</b>	<b>-1 833 304,90</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 420 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Réhabilitation des hangars 3 et 10</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	815 926,82
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		815 926,82
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00		815 926,82

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-815 926,82

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 427 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Extension du site agro-alimentaire</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		990 000,00	A 807 531,12	0,00	182 468,88	B 1 273 561,22
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	990 000,00	807 531,12	0,00	182 468,88	1 273 561,22
2313	Constructions	990 000,00	807 531,12	0,00	182 468,88	1 273 561,22

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-807 531,12	D - B	-1 273 561,22

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 104-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 428 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Réhabilitation écluse Ouest Ouistreham</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>198 000,00</b>	<b>A 60 548,57</b>	<b>0,00</b>	<b>137 451,43</b>	<b>B 997 971,41</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	198 000,00	60 548,57	0,00	137 451,43	997 971,41
2313	Constructions	198 000,00	60 548,57	0,00	137 451,43	997 971,41

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-60 548,57</b>	<b>D - B</b>	<b>-997 971,41</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 114-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 429 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Batiment industriel de la charpente</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>89 000,00</b>	<b>A 22 240,60</b>	<b>0,00</b>	<b>66 759,40</b>	<b>B 23 140,60</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	89 000,00	22 240,60	0,00	66 759,40	23 140,60
2313	Constructions	29 000,00	22 240,60	0,00	6 759,40	23 140,60
238	Avances versées commandes immo. incorp.	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-22 240,60</b>	<b>D - B</b>	<b>-23 140,60</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Date de réception en préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023	<b>B3</b>
<b>OPERATION N°: 430 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Berges et talus Ouistreham</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>149 000,00</b>	<b>A 121 689,82</b>	<b>0,00</b>	<b>27 310,18</b>	<b>B 1 787 632,20</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	149 000,00	121 689,82	0,00	27 310,18	1 787 632,20
2313	Constructions	149 000,00	121 689,82	0,00	27 310,18	1 562 872,96
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	224 759,24

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-121 689,82</b>	<b>D - B</b>	<b>-1 787 632,20</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 481 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Bâtiments industriels Cherbourg</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		370 000,00	A 273 367,60	0,00	96 632,40	B 273 367,60
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	370 000,00	273 367,60	0,00	96 632,40	273 367,60
2313	Constructions	370 000,00	273 367,60	0,00	96 632,40	273 367,60

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-273 367,60	D - B	-273 367,60

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	Accusé de réception en préfecture 1014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>
<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 484 (1)</b>		
<b>LIBELLE : Réhabilitation halie à marée Dieppe</b>		

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		50 000,00	A	0,00	0,00	50 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00		0,00		50 000,00		0,00
2313	Constructions	50 000,00		0,00		50 000,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture

014-200006096-20230413-23-064-DE

Date de télétransmission : 25/04/2023

Date de réception préfecture : 25/04/2023

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****IV****A2.1****A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture

014-200006096-20230413-23-064-DE

Date de télétransmission : 25/04/2023

Date de réception en préfecture : 25/04/2023

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					90 401 041,41									
1641 Emprunts en euros (total)					90 401 041,41									
0000124980	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	01/12/2021	20/02/2022	20/02/2022	2 653 640,72	F		1,550	1,550		T	P	O	A-1
04007451	BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST	15/01/2009	15/01/2009	15/01/2010	795 106,25	F		3,900	3,900		A	P	O	A-1
04007902	BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST	25/12/2008	25/12/2008	25/12/2009	2 054 294,44	F		4,400	4,400		A	P	O	A-1
154533 14	CIC	25/12/2008	25/12/2008	25/12/2009	1 118 000,00	F		5,050	5,050		A	P	O	A-1
18790001	SOCIETE GENERALE	29/12/2017	29/12/2017	29/01/2018	500 000,00	F		1,090	1,090		A	P	O	A-1
20018109	CIC	10/11/2015	10/11/2015	10/12/2015	480 000,00	F		1,400	1,400		A	P	O	A-1
20028110	CIC	25/12/2016	25/12/2016	25/03/2017	500 000,00	F		1,210	1,210		A	P	O	A-1
421	CAISSE DEPOT & CON.	01/09/2013	01/09/2013	01/09/2014	12 000 000,00	R	LIA	2,250	2,250		A	C	O	A-1
5033662	CAISSE DEPOT & CON.	01/02/2014	01/02/2014	01/02/2015	5 000 000,00	R	LIA	2,250	2,250		A	C	O	A-1
8345101322	SOCIETE GENERALE	10/01/2019	10/01/2019	10/02/2019	800 000,00	F		1,050	1,050		A	P	O	A-1
83578	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	01/11/2014	01/11/2014	01/11/2018	13 000 000,00	F		1,850	1,845		A	P	O	A-1
83578-A	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/05/2015	07/05/2015	07/05/2016	10 000 000,00	F		0,870	0,865		A	P	O	A-1
83578-B	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/09/2015	04/09/2015	04/09/2016	10 000 000,00	F		1,680	1,679		A	P	O	A-1
83578-C	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	16/11/2015	16/11/2015	16/11/2016	12 000 000,00	F		1,690	1,692		A	P	O	A-1
85578-D	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	25/01/2016	25/01/2016	25/01/2017	19 500 000,00	F		1,580	1,577		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>90 401 041,41</b>									

Accusé de réception en préfecture  
 044200006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-064-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>A2.2</b>

### A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		69 259 812,46					4 053 160,89	1 142 341,80	0,00	544 035,70
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		69 259 812,46					4 053 160,89	1 142 341,80	0,00	544 035,70
0000124980		0,00	A-1	2 528 785,66	17,40	F		0,000	124 855,06	40 238,16	0,00	4 464,01
04007451		0,00	A-1	0,00	0,90	F		0,000	76 161,34	2 970,27	0,00	0,00
04007902		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	191 234,11	8 414,21	0,00	0,00
154533 14		0,00	A-1	102 879,62	1,00	F		0,000	97 933,93	10 141,08	0,00	86,59
18790001		0,00	A-1	274 390,02	5,00	F		0,000	53 115,68	3 569,81	0,00	24,58
20018109		0,00	A-1	0,00	0,10	F		0,000	77 836,71	1 089,71	0,00	0,00
20028110		0,00	A-1	146 174,01	2,00	F		0,000	71 778,97	2 637,23	0,00	29,48
421		0,00	A-1	7 680 000,00	15,80	R		0,000	480 000,00	122 400,00	0,00	76 800,00
5033662		0,00	A-1	3 400 000,00	16,20	R		0,000	200 000,00	54 000,00	0,00	62 333,33
8345101322		0,00	A-1	524 160,75	6,00	F		0,000	84 210,66	6 387,90	0,00	321,05
83578		0,00	A-1	10 486 777,16	16,90	F		0,000	521 189,04	203 096,98	0,00	32 246,84
83578-A		0,00	A-1	8 319 862,39	17,40	F		0,000	425 476,39	75 647,18	0,00	46 778,43
83578-B		0,00	A-1	8 443 279,23	17,80	F		0,000	398 953,59	148 461,09	0,00	46 072,86
83578-C		0,00	A-1	10 134 238,37	17,90	F		0,000	478 244,45	179 563,22	0,00	21 433,91
85578-D		0,00	A-1	17 219 265,25	18,10	F		0,000	772 170,96	283 724,96	0,00	253 444,62
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>69 259 812,46</b>				<b>4 053 160,89</b>	<b>1 142 341,80</b>	<b>0,00</b>	<b>544 035,70</b>

Accusé de réception en préfecture

10214-200006096-20230413-23-064-DE

Date de télétransmission : 25/04/2023

Date de réception préfecture : 25/04/2023

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture

014-200006096-20230413-23-064-DE

Date de télétransmission : 25/04/2023

PAR STRUCTURE DE TAUX 25/04/2023

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>		Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception en préfecture : 25/04/2023	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>			<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	69 259 812,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>		Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DE	
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		Date de télétransmission : 25/04/2023	
		Date de réception en préfecture : 25/04/2023	
		<b>IV</b>	
		<b>A2.5</b>	

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-064-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>A2.5</b>

### A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>		Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>		Date de télétransmission : 25/04/2023		<b>A2.6</b>

**A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture

014-200006096-20230413-23-064-DE

Date de télétransmission : 25/04/2023

Date de dépôt en préfecture : 25/04/2023

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

**A2.7**

**A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	Accusé de réception en préfecture 014-260006096-20230413-23-064-DE	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	Date de transmission : 25/04/2023	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	Date de réception en préfecture : 25/04/2023	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur	1	12/04/2021
L	QUAIS ET APPONTEMENTS Fondations et structures	50	12/04/2021
L	QUAIS ET APPONTEMENTS Equipements	20	12/04/2021
L	QUAIS ET APPONTEMENTS Traitement anticorrosion	15	12/04/2021
L	QUAIS ET APPONTEMENTS Pontons	15	12/04/2021
L	TERRES PLEINS ET VRD Fondations et structures	70	12/04/2021
L	TERRES PLEINS ET VRD Equipements	15	12/04/2021
L	TERRES PLEINS ET VRD Réseaux	20	12/04/2021
L	TERRES PLEINS ET VRD Chaussées	20	12/04/2021
L	FORMES DE RADOUB ECLUSES ET PONTS MOBILES Fondations et structures	50	12/04/2021
L	FORMES DE RADOUB ECLUSES ET PONTS MOBILES Mécanisme, contrôle-commande, électricité	15	12/04/2021
L	FORMES DE RADOUB ECLUSES ET PONTS MOBILES Traitement anticorrosion	20	12/04/2021
L	FORMES DE RADOUB ECLUSES ET PONTS MOBILES Pont bascule	20	12/04/2021
L	VOIES FERREES Fondations et structures	30	12/04/2021
L	VOIES FERREES Rails et appareils de voies	30	12/04/2021
L	VOIES FERREES Equipements	15	12/04/2021
L	VOIES FERREES Signalisation	20	12/04/2021
L	BATIMENTS ET HANGARS Fondations, Gros-Œuvre	50	12/04/2021
L	BATIMENTS ET HANGARS Toiture	25	12/04/2021
L	BATIMENTS ET HANGARS Etanchéité	15	12/04/2021
L	BATIMENTS ET HANGARS Aménagements et équipements	10	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Structure	25	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Mécanisme, contrôle-commande, électricité	15	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Moteurs	10	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Traitement anticorrosion	20	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Equipements (bennes/spreaders...)	10	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Engins de manutention	20	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Engins manutention modernisation	5	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Portiques à conteneurs	25	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Grues forte puissance	25	12/04/2021
L	MOYENS NAUTIQUES Coque	25	12/04/2021
L	MOYENS NAUTIQUES Engins de dragage & remorquage	15	12/04/2021
L	MOYENS NAUTIQUES Moteurs	10	12/04/2021
L	MOYENS NAUTIQUES Electronique-Electricité	5	12/04/2021
L	DIVERS Installations générales, agencements et aménagements divers	10	12/04/2021
L	DIVERS Installations techniques-réseaux	10	12/04/2021
L	DIVERS Logiciels bureautiques - progiciels	3	12/04/2021
L	DIVERS Matériel audiovisuel et informatique	5	12/04/2021
L	DIVERS Matériel technique	10	12/04/2021
L	DIVERS Matériel de bureau	10	12/04/2021
L	DIVERS Plantation d'arbres et d'arbustes	10	12/04/2021

L	DIVERS Téléphonie	20	12/04/2021
L	DIVERS Travaux de grosses réparations et améliorations moyennes	25	12/04/2021
L	DIVERS Véhicules légers	16	12/04/2021
L	DIVERS Poids lourds	5	12/04/2021
L	DIVERS Matériel lutte contre incendie	10	12/04/2021
L	DIVERS Etudes préalables non suivies de travaux	5	12/04/2021
L	SUBVENTIONS Biens mobiliers, matériels, études-aides à l'invest. consenties aux entreprises	5	12/04/2021
L	SUBVENTIONS Biens immobiliers et installations	30	12/04/2021
L	SUBVENTIONS Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	12/04/2021

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	Accusé de réception en préfecture 014260006096-20230413-23-064-DE	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	Date de transmission : 25/04/2023	
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions. pour risques et charges (2)</b>	<b>124 981,41</b>		<b>16 080 108,02</b>	<b>16 205 089,43</b>	<b>10 321 601,15</b>	<b>5 883 488,28</b>
Provision ferme aquacole	0,00	24/10/2016	1 100 000,00	1 100 000,00	27 300,00	1 072 700,00
Provision pont de Colombelles	0,00	12/12/2016	920 000,00	920 000,00	0,00	920 000,00
Provision risques statutaires	0,00	24/04/2017	66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00
Reprise totale provision déficit concession pêche	0,00	24/04/2017	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00
Provision Digue de l'Est	0,00	24/04/2017	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
Provision évolution statutaire	0,00	24/04/2017	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
Provision risques statutaires	0,00	15/12/2017	55 000,00	55 000,00	11 880,07	43 119,93
Provision risques statutaires	0,00	19/04/2018	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
Provision risques dragage	0,00	24/04/2018	445 000,00	445 000,00	445 000,00	0,00
Provision risques Cité de la mer	0,00	24/04/2018	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Provision risques réclamation exploitants produits mer	0,00	31/12/2018	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
Provision pour IS 2018	0,00	04/10/2019	108 237,22	108 237,22	108 237,22	0,00
Provision subvention équilibre 2019 Régie Dieppoise	0,00	04/10/2019	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
Reprise provision MAUM (irrecouvrabilité)	0,00	04/10/2019	1 354 183,86	1 354 183,86	1 354 183,86	0,00
Reprise Provision subvention équilibre 2020 Régie Dieppoise	0,00	02/07/2020	1 575 000,00	1 575 000,00	1 575 000,00	0,00
Reprise provision pour IS 2019	0,00	12/04/2021	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
Reprise subvention équilibre 2021 Régie Dieppoise	0,00	12/04/2021	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00
Provision pour risque irrécouvrabilité (Entreprise CMO - société en liquidation judiciaire)	0,00	06/12/2021	71 686,94	71 686,94	0,00	71 686,94
Provision pour pénalités - contrats occupation EMR	0,00	06/12/2021	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
Provision subvention équilibre 2022 Régie Dieppoise	0,00	06/12/2021	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Provision pour risque irrécouvrabilité (Entreprise Thomson - société en liquidation judiciaire)	124 981,41	25/11/2022	0,00	124 981,41	0,00	124 981,41
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>124 981,41</b>		<b>16 080 108,02</b>	<b>16 205 089,43</b>	<b>10 321 601,15</b>	<b>5 883 488,28</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



<p><b>IV – ANNEXES</b></p>	<p>Accusé de réception en préfecture 014200006096-20230413-23-064-DE</p>	<p><b>IV</b></p>
<p><b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b></p>	<p>Date de transmission : 25/04/2023 Date de présentation en préfecture : 25/04/2023</p>	<p><b>A5</b></p>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	Accusé de réception en préfecture 014206006096-20230413-23-064-DE Transmission : 25/04/2023 Date d'envoi par courrier : 25/04/2023	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>19 150 276,37</b>	<b>4 754 514,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>18 425 276,37</b>	<b>4 053 160,89</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	18 425 276,37	4 053 160,89
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>725 000,00</b>	<b>701 353,11</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	725 000,00	701 353,11
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>4 754 514,00</b>	<b>1 967 569,00</b>	<b>3 493 699,14</b>	<b>10 215 782,14</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	Accusé de réception en préfecture 014 205006096-20230413-23-064-DE Transmission : 25/04/2023 Dépôt en préfecture : 25/04/2023	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>		<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>36 513 252,65</b>	<b>III 3 108 387,75</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>36 513 252,65</b>	<b>3 108 387,75</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	3 110 000,00	125 153,41
28033	Frais d'insertion	0,00	141,77
28041643	IC : Projet infrastructure	0,00	137 034,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	2 462,09
28051	Concessions et droits similaires	0,00	41 948,81
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	3 754,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	158 893,55
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	1 649 648,69
28138	Autres constructions	0,00	38 020,63
28151	Réseaux de voirie	0,00	7 428,81
28152	Installations de voirie	0,00	73 101,96
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	9 901,60
281533	Réseaux câblés	0,00	181,90
281538	Autres réseaux	0,00	26 467,94
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	2 248,97
281571	Matériel roulant	0,00	3 420,38
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	4 731,96
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	364 127,50
2817538	Autres réseaux (m. à dispo)	0,00	4 088,53
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	1 480,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	204 422,41
28182	Matériel de transport	0,00	59 037,46
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	68 671,53
28184	Mobilier	0,00	11 635,23
28188	Autres immo. corporelles	0,00	110 384,62
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	444 159,88	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	32 959 092,77	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Accusé de réception en préfecture 014-20006096-20230413-2023-04-DE Date de transmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	Montant de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>3 108 387,75</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>0,00</b>	<b>4 695 838,82</b>	<b>10 418 222,75</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 10 215 782,14</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 10 418 222,75</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3) 202 440,61</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture  
 014 200066006-20230413 23 064 DE  
 Date de transmission : 25/04/2023  
 Date de dépôt en préfecture : 25/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 101		Intitulé de l'opération : EC1 - ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES				Date de la délibération : 06/07/2017	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>2 185 764,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 185 764,32</b>	
4581101 Rembt travaux conduites STEP (2)	2 185 764,32	0,00	0,00	0,00	0,00	2 185 764,32	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>2 185 764,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 185 764,32</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>2 174 398,00</b>	<b>11 366,32</b>	<b>0,00</b>	<b>11 366,32</b>	<b>0,00</b>	<b>2 174 398,00</b>	
4582101 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	2 174 398,00	11 366,32	0,00	11 366,32	0,00	2 174 398,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>2 174 398,00</b>	<b>11 366,32</b>	<b>0,00</b>	<b>11 366,32</b>	<b>0,00</b>	<b>2 174 398,00</b>	

N° opération : 111		Intitulé de l'opération : EC11 - EXTENSION PORT EN GRANDE RADE				Date de la délibération : 06/07/2017	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>211 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 000,00</b>	
4581111 Rembt travaux conduites STEP (2)	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>211 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>211 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582111 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	211 000,00	0,00	211 000,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>211 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 128	Intitulé de l'opération : EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN	Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DF Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023 Date de la délibération : 01/01/2020				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
<b>DEPENSES (a)</b>		<b>1 131 600,91</b>	<b>5 568 399,09</b>	<b>4 349 197,66</b>	<b>1 219 201,43</b>	<b>0,00</b>	<b>5 480 798,57</b>
<b>4581128</b> EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN (2)		1 131 600,91	5 568 399,09	4 349 197,66	1 219 201,43	0,00	5 480 798,57
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>		<b>1 131 600,91</b>	<b>5 568 399,09</b>	<b>4 349 197,66</b>	<b>1 219 201,43</b>	<b>0,00</b>	<b>5 480 798,57</b>
<b>RECETTES (b)</b>		<b>202 040,27</b>	<b>6 497 959,73</b>	<b>5 183 233,35</b>	<b>1 314 726,38</b>	<b>0,00</b>	<b>5 385 273,62</b>
<b>4582128</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)		202 040,27	6 497 959,73	5 183 233,35	1 314 726,38	0,00	5 385 273,62
<i>040 Financement par le mandataire</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>		<b>202 040,27</b>	<b>6 497 959,73</b>	<b>5 183 233,35</b>	<b>1 314 726,38</b>	<b>0,00</b>	<b>5 385 273,62</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture

014-200006096-20230413-23-064-DE

Date de télétransmission : 25/04/2023

Date de réception préfecture : 25/04/2023

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

**B1.1**

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0.00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0.00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>		Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>		Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Agencé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-064-DE  
 ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS : 25/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.7</b>
<b>LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**  
 (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	

Accusé de réception en préfecture <b>IV – ANNEXES</b> 041 200006006-20230413 23 064 DE <b>ENGAGEMENTS</b> Date de transmission : 25/04/2023 <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>IV</b>  <b>B2.1</b>
---	------------------------------

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
000080 180-PREPARATION DE 15HA DE TERRE-PLEIN - CHERBOURG	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	650 000,00	613 500,24	4 350 000,00
000083 183-EXTENSION TERRE-PLEIN DIEPPE	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	33 000,00	11 145,10	467 000,00
000079 279-AMENAGEMENT TERRAIN PLATEAU NAUTIQUE	250 000,00	60 000,00	310 000,00	0,00	308 345,00	163 428,72	1 655,00
000082 282-AMENAGT ITINERAIRE CONVOIS EXCEPTIONNELS DIEPP	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	20 000,00	19 465,01	130 000,00
000085 385-MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DE MISE A SEC	0,00	840 000,00	840 000,00	0,00	185 000,00	38 943,41	655 000,00
000086 386-REAMENAGEMENT DU CENTRE OPERATIONNEL DE DIEPPE	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	40 000,00	0,00	100 000,00
000087 387-PORT A SEC	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	60 000,00	0,00	240 000,00
000081 481-BATIMENTS INDUSTRIELS CHERBOURG	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	370 000,00	273 367,60	1 630 000,00
000084 484-REHABILITATION HALLE A MAREE DIEPPE	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	50 000,00	0,00	350 000,00
000001 EC1-ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES A L'A	40 000 000,00	0,00	40 000 000,00	39 728 049,90	119 774,27	1 933,22	150 242,61
000025 EC12-EXTENSION PORT PLAISANCE CHANTEREYN	1 473 306,00	0,00	1 473 306,00	1 452 636,22	0,00	0,00	20 669,78
000030 EC14-114 AMELIORATION POMPAGE EN EAU DE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	888 648,10	83 738,72	5 040,52	27 613,18
000031 EC15-EXTENSION DE CAPACITE TERMINAL FERR	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	2 129 739,25	0,00	0,00	770 260,75
000045 EC18-EXTENSION DE CAPACITE QUAI DE FRCE	1 850 000,00	0,00	1 850 000,00	1 771 893,38	0,00	0,00	78 106,62
000051 EC19-ADAPT TERM TRANSMANCHE CHERB BREXIT	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	33 730,07	270 955,00	6 267,41	3 995 314,93
000052 EC20-ADAPT TERM TRANSMANC CAEN-OUIS BREX	500 000,00	0,00	500 000,00	53 957,74	65 000,00	0,00	381 042,26
000053 EC21-TERMINAL MULTIMODAL	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	124 212,95	200 238,28	132 820,90	5 675 548,77
000068 EC22-MODERNISATION POSTE 2	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Accusé de réception en préfecture			Montant des CP		Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Date de réception en préfecture	Date de transmission : 25/04/2023	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	
000056 EC23-EQUIPEMENTS NAUTIQUES EMR AVANT PORT & ACCES	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	01/01/2023	06/01/2023	40 461,31	7 854 850,58	
000057 EC24-OUVRAGES DE PROTECTION	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	01/01/2023	06/01/2023	662 111,50	3 007 446,46	
000058 EC25-AMENAGEMENT ESPACES AUTOUR DU PORT A SEC	4 580 400,00	0,00	4 580 400,00	01/01/2023	06/01/2023	0,00	4 580 400,00	
000070 EC26-MODERNISATION ACCUEIL FERRIES OUISTREHAM	600 000,00	0,00	600 000,00	01/01/2023	06/01/2023	0,00	600 000,00	
000071 EC27-MODERNISATION ACCUEIL FERRIES DIEPPE	600 000,00	0,00	600 000,00	01/01/2023	06/01/2023	0,00	600 000,00	
000042 EC6B-TP FERRIES OUISTREHAM - MES. COMP	332 828,78	167 171,22	500 000,00	01/01/2023	06/01/2023	356 444,89	43 342,56	
000024 ES10-PORT DE MAINTENANCE OUISTREHAM	16 350 000,00	2 300 000,00	18 650 000,00	01/01/2023	06/01/2023	6 099 696,88	550 000,00	
000026 ES11-PASSERELLE TERMINAL CROISIERE	1 910 000,00	0,00	1 910 000,00	01/01/2023	06/01/2023	0,00	118 337,25	
000027 ES12-AMENAGEMENT ZONE EMR COLLIGNON SUD	4 700 000,00	0,00	4 700 000,00	01/01/2023	06/01/2023	0,00	3 832 377,73	
000036 ES13-DISPOSITIF D EMBECTAGE A OUISTREHAM	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00	01/01/2023	06/01/2023	0,00	949 016,11	
000041 ES14-PONT DE COLOMBELLES	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00	01/01/2023	06/01/2023	1 695 816,61	17 526 105,76	
000043 ES15 - EQUIPEMENTS NAUTIQUES NV BASSIN	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	01/01/2023	06/01/2023	32 523,00	484 790,63	
000047 ES18-RETABLISSEMENT DES PROFONDEURS BASS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	01/01/2023	06/01/2023	72 005,39	2 742 333,06	
000049 ES20-MISE A NIVEAU ENVIRONNEMENTALE BARR	200 000,00	2 300 000,00	2 500 000,00	01/01/2023	06/01/2023	63 738,42	2 322 595,00	
000050 ES21-PARKING DE LA CITE DE LA MER	488 000,00	0,00	488 000,00	01/01/2023	06/01/2023	368 789,31	72 979,70	
000069 ES22-REFECTION BOULEVARD MARITIME	100 000,00	0,00	100 000,00	01/01/2023	06/01/2023	0,00	100 000,00	
000060 ES23-DEVELOPPEMENT DURABLE AQUACULTURE	600 000,00	0,00	600 000,00	01/01/2023	06/01/2023	0,00	600 000,00	
000054 ES24-ADAPT CENTRE MAREES CHERBOURG	870 000,00	0,00	870 000,00	01/01/2023	06/01/2023	25 303,03	4 090,00	
000061 ES25-DEPOLLUTION DU BASSIN DE PARIS TBT	500 000,00	0,00	500 000,00	01/01/2023	06/01/2023	6 809,92	463 745,96	
000062 ES26-DRAGAGE PASSERELLE TRANSMANCHE	150 000,00	0,00	150 000,00	01/01/2023	06/01/2023	0,00	150 000,00	



N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Accusé de réception en préfecture			Montant des CP	
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	(réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
000064 ES28-RENOVATION DU PONT COLBERT	9 404 000,00	0,00	9 404 000,00	387 665,17	402 000,00	316 393,36	8 614 334,83
000072 ES29-AMENAGEMENT ACCUEIL MATIERES DANGEREUSES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
000075 ES30-ANCIENNES PASSERELLES	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	83 000,00	0,00	417 000,00
000012 TERMINAL CROISIERE ES7-PASSERELLE	4 120 000,00	0,00	4 120 000,00	4 008 486,65	0,00	0,00	111 513,35
000038 BASSIN DU COMMERCE MO22-REVETEMENT ANTI CORROSION	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	20 218,20	950 000,00	646 115,96	529 781,80
000039 MO23-CARENAGE DES VENTAOUX DE RECHANGE	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	97 177,24	0,00	0,00	1 402 822,76
000065 PA20-REHABILITATION DES HANGARS 3 ET 10	826 000,00	0,00	826 000,00	815 926,82	0,00	0,00	10 073,18
000066 PA21-CAMPAGNE REHABILITATION BATIMENTS VOIRIES	6 880 000,00	0,00	6 880 000,00	1 759 812,10	380 000,00	5 645,00	4 740 187,90
000067 PA22-CAMPAGNE REST OUVRAGES FIXES QUAI JETEEES	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	3 362 006,76	286 776,95	6 626,40	6 351 216,29
000073 PA27-EXTENSION DU SITE	1 480 000,00	0,00	1 480 000,00	466 030,10	990 000,00	807 531,12	23 969,90
000076 AGRO-ALIMENTAIRE PA28-REHABILITATION ECLUSE OUEST OUISTREHAM	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	937 422,84	198 000,00	60 548,57	864 577,16
000077 PA29-BATIMENT INDUSTRIEL DE LA CARPENTE	400 000,00	0,00	400 000,00	900,00	89 000,00	22 240,60	310 100,00
000078 PA30-BERGES ET TALUS OUISTREHAM	1 855 000,00	0,00	1 855 000,00	1 665 942,38	149 000,00	121 689,82	40 057,62
000034 PA7-CENTRE OPERATIONNEL DE SECURITE OUIS	1 916 000,00	0,00	1 916 000,00	1 826 114,34	8 000,00	7 192,60	81 885,66

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	Arrêté de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DE TS Hors Bilan Bilan et crédits de paiement 2022 et 2023	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	Date de la mission : 25/04/2023 Date de l'arrêté : 13/04/2023	<b>B2.2</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>		

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	Accusé de réception en préfecture 01120006006-20230413 23 064 DE	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	Date de télétransmission : 25/04/2023	
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	Doc. N° Recette Annexe CA 2022	<b>B3</b>

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Dépenses</b>
		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>		<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>38,50</b>	<b>0,00</b>	<b>38,50</b>	<b>26,30</b>	<b>8,80</b>	<b>35,10</b>
ADJOINT	C	9,50	0,00	9,50	8,00	0,00	8,00
ATTACHE	A	11,00	0,00	11,00	4,00	5,80	9,80
REDACTEUR	B	18,00	0,00	18,00	14,30	3,00	17,30
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105,00</b>	<b>75,00</b>	<b>20,00</b>	<b>95,00</b>
AGENT	C	64,00	0,00	64,00	52,50	7,00	59,50
INGENIEUR	A	16,00	0,00	16,00	7,70	6,00	13,70
TECHNICIEN	B	25,00	0,00	25,00	14,80	7,00	21,80
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>143,50</b>	<b>0,00</b>	<b>143,50</b>	<b>101,30</b>	<b>28,80</b>	<b>130,10</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>		Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-064-DE
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>		Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023
		<b>IV</b> <b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
AGENT	C	TECH		0,00	3-3-1°	CDD
AGENT	C	TECH		0,00	3-2	CDD
ATTACHE	A	ADM		0,00	3-3-1°	CDD
ATTACHE	A	ADM		0,00	3-3-1°	CDD
ATTACHE	A	ADM		0,00	3-3-1°	CDD
ATTACHE	A	ADM		0,00	3-3-1°	CDI
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES		OTR		0,00	47	CDI
INGENIEUR	A	TECH		0,00	3-2	CDD
INGENIEUR	A	TECH		0,00	3-3-1°	CDD
INGENIEUR	A	TECH		0,00	3-3-1°	CDI
REDACTEUR	B	ADM		0,00	3-a°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	3-3-1°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	3-3-1°	CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-064-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Accusé de réception en préfecture 011 200606006 20230413 23 064 DE AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS Date de réception en préfecture : 25/04/2023	<b>IV</b>  <b>IV</b>  <b>C2</b>
---	---

## C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b><u>Délégation de service public (3)</u></b>				
01/01/1974 - Concession du port de plaisance de Ouistreham	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	0,00
01/01/1974 - Concession du port de plaisance de Cherbourg	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Commune	0,00
01/01/1984 - Concession du port de plaisance de Caen	Ville de Caen	Ville de Caen	Commune	0,00
11/09/1995 - Concession du port de Commerce de Caen Ouistreham	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	0,00
01/01/2021 - DSP du Centre logistique de débarque pour la pêche de Ouistreham	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	0,00
01/01/2022 - DSP du port de commerce de Cherbourg	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	0,00
01/01/2022 - Concession du port de pêche de Cherbourg	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	0,00
<b><u>Détention d'une part du capital</u></b>				
12/02/2010 - Prise de parts - délibération n° 10-03	SPLA Caen-Presqu'île	SPLA Caen-Presqu'île	Société publique Locale	10 000,00
04/10/2019 - Prise de parts - délibération n° 19-132	SPLA Caen-Presqu'île	SPLA Caen-Presqu'île	Société publique Locale	22 000,00
13/09/2021 - Création Société Publique Locale pour l'exploitation du port de Cherbourg - (Délibération n° 21-117)	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	474 000,00
06/12/2021 - Rachats des parts - 160) délibération n° 21-213	SPLA Caen-Presqu'île	SPLA Caen-Presqu'île	Société publique Locale	117,89
<b><u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u></b>				
28/06/2022 - DSP du port de commerce de Cherbourg	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	1 300 000,00
<b><u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u></b>				
13/11/2015 - Convention PNA/CCI Compensation d'une obligation de service public liée à une DSP	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	826 060,00
01/01/2022 - Annexe 22-DSP Com Cherb-ancienne conv 28/04/19-Améngt voies de circulat° & démontage de l'autopont	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	360 382,55
01/01/2022 - Annexe 22-DSP Com Cherb-ancienne conv 12/09/19-Améngt-voies de circulat° & démontage autopont	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	354 577,15
<b><u>Autres</u></b>				
06/12/2021 - Concession d'aménagement du port de Cherbourg-participat°concédat (Delib 21-201)	SHEMA	Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement	SEM	16 038 925,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXES</b> Accusé de réception en préfecture 011 200096006 20230413 23 064 DE AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception Préfecture : 25/04/2023	<b>IV</b>  <b>C3.1</b>
--	------------------------------

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<p>Accusé de réception en préfecture                  011200886006-20230413-23-064-DE                  Date de télétransmission : 25/04/2023                  Date de réception en préfecture : 25/04/2023</p>	<p><b>IV – ANNEXES</b></p> <p><b>IV</b></p>
<p><b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b></p> <p><b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b></p>	<p><b>C3.2</b></p>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Accusé de réception en préfecture  
 01/200006096-20230413-23-064-DE  
 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception en préfecture : 25/04/2023

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
budget annexe	Outils de mise à sec du port de Cherbourg	01/01/2021	délibération 1.2-07/12/2020 - 12/12/2016	20000609600024	SPIC	Oui

<p><b>IV – ANNEXES</b></p>	<p>Aggué de réception en préfecture 014-200606096-20230413-23-064-DE</p>	<p><b>IV</b></p>
<p><b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b></p>	<p><b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> Date de mise à jour : 25/04/2023</p>	<p><b>C3.4</b></p>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

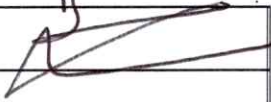


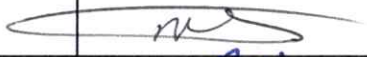



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 18  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES : 10  
 Pour : 0  
 Contre : 1  
 Abstentions :


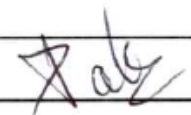

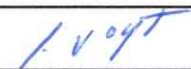
Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par (1) Monsieur Antoine JEAN  
 A CAEN, le 13/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A CAEN, le 13/04/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BAIL Romain - Suppléant	
BAZILLE Alain - Titulaire	
BLOC Jean-François - Suppléant	
BRUNEAU Joël - Titulaire	
BŒUF Augustin - Titulaire	
CHAPRON Philippe - Titulaire	
DEJEAN DE LA BATIE Hubert - Suppléant	
FRICOUT Michel - Titulaire	
GARRAUD François - suppléant	
GASTINNE Jean-Baptiste - Titulaire	
GAUGAIN Sophie - Titulaire	
GAUTIER André - Suppléant	
HABIBI NOORI Sophia - Suppléant	
JEAN Antoine - Suppléant	
KURDZIEL Marie-Françoise - suppléante	
LAGALLARDE Quentin - Titulaire	
LANGLOIS Nicolas - Titulaire	
LE VERN Marie - Suppléant	
LELONG Gilles - Suppléant	
LEPOULTIER Mélanie - Suppléant	
MAHIER Manuela - Suppléant	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

MARGUERITTE David - Titulaire	
MILLET Marc - Suppléant	
MORIN Hervé - Titulaire	
MORIN Jean - Titulaire	
MORIN-DESAILLY Catherine - Suppléant	
NOUVEL Valérie - Titulaire	
PATRIX Dominique - Titulaire	
PORCQ Emmanuel - Titulaire	
RECHER Bastien - Titulaire	
RENOUF Aminthe - Suppléant	
TAILLEBOIS Yvan - Suppléant	
VANDECANDELAERE Imélda - Suppléant	
VOGT Pierre - Titulaire	
WILLAUME Ludwig - Suppléant	
YON COURTIN Stéphanie - Suppléant	

Certifié exécutoire par (1) Hervé MORIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A CAEN, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical.

# CREDITS PAR STADE - RE 0 Report

Accusé de réception en préfecture  
 00006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

Totalisation : 1 2 3 4 5

Détail : Code Nature

Rupture :

Type :

**Imputation :**

**Nature**

Début :

Fin :

**Fonction**

Début :

Fin :

**Opération**

Début :

Fin :

**Axe**

Destination : -

Regroupement : -

**Gestionnaire**

Début :

Fin :

**Elément complémentaire**

Début :

Fin :

**Chapitre**

Début :

Fin :

**AP-AE**

Début :

Fin :

## CREDITS PAR STADE - RE 0 Report

Accusé de réception en préfecture  
 00006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

Dépense			
Code - Libellé	Crédits antérieurs	Crédits du stade	Nouveaux crédits
1641 - Emprunts en euros	3 757 416,43	0,00	3 757 416,43
2031 - Frais d'études	201 000,00	0,00	201 000,00
2041642 - IC : Bâtiments, installations	415 677,00	142 439,53	558 116,53
204182 - Autres org pub - Bâtiments et installat°	650 000,00	0,00	650 000,00
20422 - Privé : Bâtiments, installations	1 200 000,00	339 970,99	1 539 970,99
20423 - Privé : Projet infrastructure	0,00	265 957,05	265 957,05
2051 - Concessions, droits similaires	49 178,00	0,00	49 178,00
2088 - Autres immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	30 000,00
2111 - Terrains nus	300 000,00	0,00	300 000,00
2135 - Installations générales, agencements	2 108 000,00	0,00	2 108 000,00
2138 - Autres constructions	141 000,00	0,00	141 000,00
21568 - Autres matériels, outillages incendie	20 000,00	0,00	20 000,00
2158 - Autres inst.,matériel,outil. techniques	980 000,00	0,00	980 000,00
2182 - Matériel de transport	135 000,00	0,00	135 000,00
2183 - Matériel de bureau et informatique	50 822,00	0,00	50 822,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	180 000,00	0,00	180 000,00
2313 - Constructions	40 859 944,00	0,00	40 859 944,00
2315 - Installat°, matériel et outillage techni	10 664 000,00	0,00	10 664 000,00
2318 - Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
238 - Avances versées commandes immo. incorp.	155 000,00	0,00	155 000,00
4581128 - EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN	0,00	1 219 201,43	1 219 201,43
<b>TOTAL - D RÉEL</b>	<b>61 897 037,43</b>	<b>1 967 569,00</b>	<b>63 864 606,43</b>
13917 - Sub. transf cpte résult.Budget communaut	1 175 000,00	0,00	1 175 000,00
<b>TOTAL - D SECTION À SECTION</b>	<b>1 175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 175 000,00</b>
2313 - Constructions	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
<b>TOTAL - D INTÉRIEUR SECTION</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000 000,00</b>
<b>TOTAL - D D'INVESTISSEMENT</b>	<b>67 072 037,43</b>	<b>1 967 569,00</b>	<b>69 039 606,43</b>
60611 - Eau et assainissement	156 250,00	0,00	156 250,00
60612 - Energie - Electricité	1 207 800,00	0,00	1 207 800,00
60613 - Chauffage urbain	110 250,00	0,00	110 250,00

## CREDITS PAR STADE - RE 0 Report

Accusé de réception en préfecture  
 00006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

Dépense			
Code - Libellé	Crédits antérieurs	Crédits du stade	Nouveaux crédits
60621 - Combustibles	14 300,00	0,00	14 300,00
60622 - Carburants	91 800,00	0,00	91 800,00
60623 - Alimentation	4 000,00	0,00	4 000,00
60628 - Autres fournitures non stockées	27 250,00	0,00	27 250,00
60631 - Fournitures d'entretien	23 850,00	0,00	23 850,00
60632 - Fournitures de petit équipement	211 650,00	0,00	211 650,00
60633 - Fournitures de voirie	1 500,00	0,00	1 500,00
60636 - Vêtements de travail	30 550,00	0,00	30 550,00
6064 - Fournitures administratives	11 000,00	0,00	11 000,00
6068 - Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	1 000,00
611 - Contrats de prestations de services	101 800,00	0,00	101 800,00
6132 - Locations immobilières	108 000,00	0,00	108 000,00
6135 - Locations mobilières	56 467,25	0,00	56 467,25
61521 - Entretien terrains	106 500,00	0,00	106 500,00
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	158 600,00	0,00	158 600,00
615228 - Entretien, réparations autres bâtiments	47 000,00	0,00	47 000,00
615231 - Entretien, réparations voiries	63 000,00	0,00	63 000,00
6152311 - Opérations de Dragage - Ouistreham	1 789 000,00	0,00	1 789 000,00
6152312 - Opérations de Dragage - Dieppe	1 350 000,00	0,00	1 350 000,00
615232 - Entretien, réparations réseaux	38 500,00	0,00	38 500,00
61551 - Entretien matériel roulant	62 500,00	0,00	62 500,00
61558 - Entretien autres biens mobiliers	67 000,00	0,00	67 000,00
6156 - Maintenance	189 800,00	0,00	189 800,00
6161 - Multirisques	556 000,00	0,00	556 000,00
6168 - Autres primes d'assurance	10 000,00	0,00	10 000,00
617 - Etudes et recherches	484 800,00	0,00	484 800,00
6182 - Documentation générale et technique	16 300,00	0,00	16 300,00
6184 - Versements à des organismes de formation	78 000,00	0,00	78 000,00
6188 - Autres frais divers	88 000,00	0,00	88 000,00
6218 - Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00	5 000,00



## CREDITS PAR STADE - RE 0 Report

Accusé de réception en préfecture  
 00006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

Dépense			
Code - Libellé	Crédits antérieurs	Crédits du stade	Nouveaux crédits
6225 - Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	0,00	400,00
6226 - Honoraires	260 000,00	0,00	260 000,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00	20 000,00
6228 - Divers	9 000,00	0,00	9 000,00
6231 - Annonces et insertions	38 800,00	0,00	38 800,00
6232 - Fêtes et cérémonies	17 000,00	0,00	17 000,00
6233 - Foires et expositions	53 000,00	0,00	53 000,00
6236 - Catalogues et imprimés	22 000,00	0,00	22 000,00
6238 - Divers	51 000,00	0,00	51 000,00
6241 - Transports de biens	1 800,00	0,00	1 800,00
6244 - Transports administratifs	1 500,00	0,00	1 500,00
6247 - Transports collectifs	5 000,00	0,00	5 000,00
6251 - Voyages et déplacements	55 000,00	0,00	55 000,00
6257 - Réceptions	3 000,00	0,00	3 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00	10 000,00
6262 - Frais de télécommunications	49 384,00	0,00	49 384,00
6281 - Concours divers (cotisations)	60 350,00	0,00	60 350,00
6283 - Frais de nettoyage des locaux	101 500,00	0,00	101 500,00
62872 - Remb. frais au budget annexe	23 500,00	0,00	23 500,00
6288 - Autres services extérieurs	325 828,75	0,00	325 828,75
6331 - Versement mobilité	58 400,00	0,00	58 400,00
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	20 500,00	0,00	20 500,00
6336 - Cotisations CNFPT et CDGFPT	71 700,00	0,00	71 700,00
63512 - Taxes foncières	1 060 000,00	0,00	1 060 000,00
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	0,00	2 000,00
637 - Autres impôts, taxes (autres organismes)	11 805,00	0,00	11 805,00
64111 - Rémunération principale titulaires	3 053 500,00	0,00	3 053 500,00
64112 - NBI, SFT, indemnité résidence	98 000,00	0,00	98 000,00
64118 - Autres indemnités titulaires	1 271 200,00	0,00	1 271 200,00
64131 - Rémunérations non tit.	1 194 100,00	0,00	1 194 100,00

## CREDITS PAR STADE - RE 0 Report

Accusé de réception en préfecture  
 00006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

Dépense			
Code - Libellé	Crédits antérieurs	Crédits du stade	Nouveaux crédits
6417 - Rémunérations des apprentis	24 000,00	0,00	24 000,00
64171 - Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	799 200,00	0,00	799 200,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	1 144 600,00	0,00	1 144 600,00
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	52 200,00	0,00	52 200,00
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	0,00	70 000,00
6456 - Versement au F.N.C. supplément familial	10 000,00	0,00	10 000,00
6457 - Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 500,00	0,00	2 500,00
6458 - Cotis. aux autres organismes sociaux	17 300,00	0,00	17 300,00
6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	35 000,00	0,00	35 000,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	13 500,00	0,00	13 500,00
6478 - Autres charges sociales diverses	204 600,00	0,00	204 600,00
6488 - Autres charges	3 000,00	0,00	3 000,00
6518 - Autres	74 300,00	0,00	74 300,00
6531 - Indemnités	19 200,00	0,00	19 200,00
6533 - Cotisations de retraite	1 500,00	0,00	1 500,00
6558 - Autres contributions obligatoires	12 000,00	0,00	12 000,00
65738 - Subv. fonct. Autres organismes publics	853 500,00	0,00	853 500,00
6574 - Subv. fonct. Associat°, personnes privée	61 500,00	0,00	61 500,00
65888 - Autres	500,00	0,00	500,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 202 549,82	0,00	1 202 549,82
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	-27 680,58	0,00	-27 680,58
6688 - Autres	1 000,00	0,00	1 000,00
6711 - Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	0,00	10 000,00
6718 - Autres charges exceptionnelles gestion	501 000,00	0,00	501 000,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	20 000,00
678 - Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
6815 - Dot. prov. pour risques fonct. courant	342 000,00	0,00	342 000,00
6875 - Dot. prov. risques et charges exception.	3 200 000,00	0,00	3 200 000,00
<b>TOTAL - D RÉEL</b>	<b>23 866 004,24</b>	<b>0,00</b>	<b>23 866 004,24</b>

**CREDITS PAR STADE - RE 0 Report**

Accusé de réception en préfecture  
 00006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

<b>Dépense</b>			
<b>Code - Libellé</b>	<b>Crédits antérieurs</b>	<b>Crédits du stade</b>	<b>Nouveaux crédits</b>
023 - Virement à la section d'investissement	7 807 321,58	0,00	7 807 321,58
6811 - Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00
<b>TOTAL - D SECTION À SECTION</b>	<b>12 407 321,58</b>	<b>0,00</b>	<b>12 407 321,58</b>
<b>TOTAL - D DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 273 325,82</b>	<b>0,00</b>	<b>36 273 325,82</b>
<b>Total Dépense</b>	<b>103 345 363,25</b>	<b>1 967 569,00</b>	<b>105 312 932,25</b>

## CREDITS PAR STADE - RE 0 Report

Accusé de réception en préfecture  
 00006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

Recette			
Code - Libellé	Crédits antérieurs	Crédits du stade	Nouveaux crédits
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 290 000,00	0,00	1 290 000,00
1311 - Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
1312 - Subv. transf. Régions	8 838 856,00	876 320,44	9 715 176,44
1313 - Subv. transf. Départements	17 276,00	3 281,97	20 557,97
1316 - Subv. transf. Autres E.P.L.	2 228 000,00	0,00	2 228 000,00
1317 - Subv. transf. Budget communautaire, FS	7 106 037,00	0,00	7 106 037,00
1318 - Autres subventions d'équipement transf.	1 283 840,00	197 301,07	1 481 141,07
1327 - Subv. non transf. Budget communautaire	5 500 000,00	0,00	5 500 000,00
1641 - Emprunts en euros	22 900 706,85	0,00	22 900 706,85
4582101 - EC101 - Adaptation des infrastructures	0,00	11 366,32	11 366,32
4582111 - EC11-Extension du port en grande rade	0,00	211 000,00	211 000,00
4582128 - EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN	0,00	1 314 726,38	1 314 726,38
<b>TOTAL - R RÉEL</b>	<b>50 664 715,85</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>53 278 712,03</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 807 321,58	0,00	7 807 321,58
28031 - Frais d'études	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00
<b>TOTAL - R SECTION À SECTION</b>	<b>12 407 321,58</b>	<b>0,00</b>	<b>12 407 321,58</b>
238 - Avances versées commandes immo. incorp.	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
<b>TOTAL - R INTÉRIEUR SECTION</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000 000,00</b>
<b>TOTAL - R D'INVESTISSEMENT</b>	<b>67 072 037,43</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>69 686 033,61</b>
6419 - Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	5 000,00
7032211 - Redevances Stationnement CHERBOURG	1 326 060,00	0,00	1 326 060,00
7032212 - Redevances Stationnement CAEN-OUISTREHAM	220 000,00	0,00	220 000,00
7032213 - Redevances Stationnement DIEPPE	376 600,00	0,00	376 600,00
7032221 - AOT EMR CHERBOURG	2 461 000,00	0,00	2 461 000,00
7032222 - AOT EMR CAEN-OUISTREHAM	385 000,00	0,00	385 000,00
703223 - AOT Régie DIEPPE	300 000,00	0,00	300 000,00
7032241 - Redevances DSP Cherbourg	650 000,00	0,00	650 000,00
7032242 - Redevances DSP Caen-Ouistreham	150 000,00	0,00	150 000,00
7065 - Droits port et navigation (hors location)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
708721 - Cherbourg - refacturation Régie OMAS	225 000,00	0,00	225 000,00

## CREDITS PAR STADE - RE 0 Report

Accusé de réception en préfecture  
 00006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

Recette			
Code - Libellé	Crédits antérieurs	Crédits du stade	Nouveaux crédits
708723 - Dieppe - refacturation de la Régie des Activités Dieppoises	644 570,00	0,00	644 570,00
708781 - Remboursement frais - Cherbourg	694 000,00	0,00	694 000,00
708782 - Remboursement frais - Caen-Ouistreham	56 000,00	0,00	56 000,00
708783 - Remboursement frais - Dieppe	1 800,00	0,00	1 800,00
7338 - Autres taxes	1 500,00	0,00	1 500,00
7461 - DGD	10 197 204,00	0,00	10 197 204,00
7472 - Participat° Régions	6 876 613,73	0,00	6 876 613,73
7473 - Participat° Départements	5 993 595,69	0,00	5 993 595,69
74741 - Participat° Communes du GFP	1 898 382,40	0,00	1 898 382,40
752 - Revenus des immeubles	19 000,00	0,00	19 000,00
7588 - Autres produits div. de gestion courante	1 112 000,00	0,00	1 112 000,00
7788 - Produits exceptionnels divers	5 000,00	0,00	5 000,00
<b>TOTAL - R RÉEL</b>	<b>35 098 325,82</b>	<b>0,00</b>	<b>35 098 325,82</b>
777 - Quote-part subv invest transf cpte résul	1 175 000,00	0,00	1 175 000,00
<b>TOTAL - R SECTION À SECTION</b>	<b>1 175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 175 000,00</b>
<b>TOTAL - R DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 273 325,82</b>	<b>0,00</b>	<b>36 273 325,82</b>
<b>Total Recette</b>	<b>103 345 363,25</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>105 959 359,43</b>

## CREDITS PAR STADE - RE 0 Report

Accusé de réception en préfecture  
 00006096-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

	Dépense		Recette	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
- De section à section	0,00	0,00	0,00	0,00
- Intérieur section (Patri.)	0,00	0,00	0,00	0,00
Réel	1 967 569,00	0,00	2 613 996,18	0,00
Total section	1 967 569,00	0,00	2 613 996,18	0,00
<b>Total</b>		1 967 569,00		2 613 996,18
Solde		646 427,18		

Arrêté à la somme de :

Restes à réaliser Dépenses :  
 un million neuf cent soixante-sept mille cinq cent soixante-neuf

Restes à réaliser Recettes :  
 deux millions six cent treize mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et dix huit centimes

Anne-Cécile NICOLAS

Pour le Président du Syndicat Mixte  
 Et par délégation  
 La Directrice Administrative et Financière



Anne-Cécile NICOLAS

Le 25 janvier 2023

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-064-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de dépôt en préfecture : 25/04/2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20000609600032</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Ports de Normandie</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DU CALVADOS

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : Régie des outils de mise à sec (2)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture  
 Sommaire 6-20230413-23-064-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2023  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

4

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget

## II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet



## D - Arrêté et signatures

### D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et à des communes de moins de 3 000 habitants, et pour les régies d'établissement d'un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-064-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023

16

Date de réception préfecture : 25/04/2023

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	Accusé de réception en préfecture 014200000000-20230413-23-064-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>		

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Accusé de réception en préfecture  
N°14200096006 20230410 25 061 DE  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 221 127,28	G 180 189,28	G-A -40 938,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 37 984,43 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 221 127,28	Q= G+H+I+J 218 173,71	=Q-P -2 953,57

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 221 127,28	= G+I+K 218 173,71	-2 953,57
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 221 127,28	= G+H+I+J+K+L 218 173,71	-2 953,57

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230418-23-064-DE mandatés	recettes engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	Date de télétransmission : 25/04/2023	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	Date de réception préfecture : 25/04/2023	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

Date de réception préfecture : 25/04/2023

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	110 984,43	3 203,60	107 699,91	0,00	80,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	115 000,00	0,00	100 253,77	0,00	14 746,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>225 984.43</b>	<b>3 203.60</b>	<b>207 953.68</b>	<b>0.00</b>	<b>14 827.15</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	12 000,00	9 970,00	0,00	0,00	2 030,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>242 984.43</b>	<b>13 173.60</b>	<b>207 953.68</b>	<b>0.00</b>	<b>21 857.15</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>242 984.43</b>	<b>13 173.60</b>	<b>207 953.68</b>	<b>0.00</b>	<b>21 857.15</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>						

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	100 000,00	79 536,89	10 738,04	0,00	9 725,07
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	89 914,35	0,00	0,00	15 085,65
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>205 000,00</b>	<b>169 451,24</b>	<b>10 738,04</b>	<b>0,00</b>	<b>24 810,72</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>205 000,00</b>	<b>169 451,24</b>	<b>10 738,04</b>	<b>0,00</b>	<b>24 810,72</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>205 000,00</b>	<b>169 451,24</b>	<b>10 738,04</b>	<b>0,00</b>	<b>24 810,72</b>
<b>Pour information</b>		<b>37 984,43</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

Date de réception préfecture : 25/04/2023

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

Accusé de réception et infirmatif  
 9-11-20060006-20230413-23-004 DE  
 Date de réception préfecture : 25/04/2023

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	110 903,51		110 903,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 253,77		100 253,77
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	9 970,00		9 970,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>221 127,28</b>	<b>0,00</b>	<b>221 127,28</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>221 127,28</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

Accusé de réception en préfecture  
N°117200000000020230413 23-064 DE  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	90 274,93		90 274,93
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	89 914,35		89 914,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>180 189,28</b>	<b>0,00</b>	<b>180 189,28</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>37 984,43</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>218 173,71</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		Accusé de réception en préfecture 014 200006006 20230113-23-064-DE Date de réception préfecture : 25/04/2023				III
SECTION D'EXPLOITATION		DÉTAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>110 984,43</b>	<b>3 203,60</b>	<b>107 699,91</b>	<b>0,00</b>	<b>80,92</b>
6135	Locations mobilières	107 780,83	0,00	107 699,91	0,00	80,92
618	Divers	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3,60	3,60	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 253,77</b>	<b>0,00</b>	<b>14 746,23</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	115 000,00	0,00	100 253,77	0,00	14 746,23
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>225 984,43</b>	<b>3 203,60</b>	<b>207 953,68</b>	<b>0,00</b>	<b>14 827,15</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)</b>	<b>12 000,00</b>	<b>9 970,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 030,00</b>
6951	Impôts sur les bénéfiques	12 000,00	9 970,00	0,00	0,00	2 030,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>242 984,43</b>	<b>13 173,60</b>	<b>207 953,68</b>	<b>0,00</b>	<b>21 857,15</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>242 984,43</b>	<b>13 173,60</b>	<b>207 953,68</b>	<b>0,00</b>	<b>21 857,15</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III				
SECTION D'EXPLOITATION		A2				
Date de réception préfecture : 25/04/2023						
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	100 000,00	79 536,89	10 738,04	0,00	9 725,07
706	Prestations de services	95 000,00	74 813,89	10 738,04	0,00	9 448,07
7083	Locations diverses	5 000,00	4 723,00	0,00	0,00	277,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	89 914,35	0,00	0,00	15 085,65
7541	Redevance de stationnement	105 000,00	89 914,35	0,00	0,00	15 085,65
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>205 000,00</b>	<b>169 451,24</b>	<b>10 738,04</b>	<b>0,00</b>	<b>24 810,72</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>205 000,00</b>	<b>169 451,24</b>	<b>10 738,04</b>	<b>0,00</b>	<b>24 810,72</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>205 000,00</b>	<b>169 451,24</b>	<b>10 738,04</b>	<b>0,00</b>	<b>24 810,72</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>37 984,43</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III			
SECTION D'INVESTISSEMENT		B1			
Date de réception préfecture : 25/04/2023					
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.  
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III			
SECTION D'INVESTISSEMENT		B2			
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Pour information</b>		0,00			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<p><b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b></p>	<p>Accusé de réception en préfecture 014 200000000 20230413 23 064 DE</p>	<p><b>III</b></p>
<p><b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b></p>	<p>OPERATION D'EQUIPEMENT</p>	<p><b>B3</b></p>
<p>Date de réception préfecture : 25/04/2023</p>		

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV - ANNEXES</b>	Date de télétransmission : 25/04/2023	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	Date de réception préfecture : 25/04/2023	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 18  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES :  
 Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstentions : 1


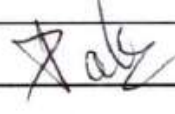


Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par (1) , Monsieur Antoine JEAN  
 A le 13/04/2023  
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A Caen, le 13/04/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BAIL Romain - Suppléant	
BAZILLE Alain - Titulaire	
BLOC Jean-François - Suppléant	
BRUNEAU Joël - Titulaire	
BŒUF Augustin - Titulaire	
CHAPRON Philippe - Titulaire	
DEJEAN DE LA BATIE Hubert - Suppléant	
FRICOUT Michel - Titulaire	
GARRAUD François - suppléant	
GASTINNE Jean-Baptiste - Titulaire	
GAUGAIN Sophie - Titulaire	
GAUTIER André - Suppléant	
HABIBI NOORI Sophia - Suppléant	
JEAN Antoine - Suppléant	
KURDZIEL Marie-Françoise - suppléante	
LAGALLARDE Quentin - Titulaire	
LANGLOIS Nicolas - Titulaire	
LE VERN Marie - Suppléant	
LELONG Gilles - Suppléant	
LEPOULTIER Mélanie - Suppléant	
MAHIER Manuela - Suppléant	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

MARGUERITTE David - Titulaire	
MILLET Marc - Suppléant	
MORIN Hervé - Titulaire	
MORIN Jean - Titulaire	
MORIN-DESAILLY Catherine - Suppléant	
NOUVEL Valérie - Titulaire	
PATRIX Dominique - Titulaire	
PORCQ Emmanuel - Titulaire	
RECHER Bastien - Titulaire	
RENOUF Aminthe - Suppléant	
TAILLEBOIS Yvan - Suppléant	
VANDECANDELAERE Imélda - Suppléant	
VOGT Pierre - Titulaire	
WILLAUME Ludwig - Suppléant	
YON COURTIN Stéphanie - Suppléant	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A Caen, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical.

N° : 23-065

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CLOTURE DES AUTORISATION DE PROGRAMME**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:0    ABSTENTION:1(P.CHAPRON)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** l'article 1.3.4 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération 22-076 du 3 mai 2022 ;  
**VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE:**

- de procéder à la clôture des Autorisations de Programme suivantes :
  - o 1061 - TP Ferries Ouistreham - Mesure compensatoire
  - o 207 - Passerelle Bassin du Commerce
  - o 211 - Passerelles du terminal Croisière
  - o 222 - Réfection du Boulevard Maritime
  - o 223 - Développement durable - aquaculture
  - o 323 - Carénage des vantaux de rechange de l'Ecluse Ouest de Ouistreham
  - o 407 - Centre opérationnel de sécurité de Ouistreham
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



N° : 23-066

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:0    ABSTENTION:1(P.CHAPRON)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

**Pour le budget principal :**

- d'affecter le résultat d'un montant de d'un montant de 33 438 255.22 € comme suit :
  - o en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 13 427 004.28 € permettant de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture de l'exercice.
  - o en excédent de fonctionnement cumulé reporté à la section de fonctionnement (R002) pour le solde soit 20 011 250.94 €.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-066-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Pour le budget annexe « Régie des outils de mise à sec du Port de Cherbourg » :

- d'affecter le résultat d'un montant de 2 953.57 € comme suit :
  - o en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (D002) pour la totalité du montant de 2 953.57 €.
  
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

---

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-067

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

**VOTANTS: 11      POUR:10    CONTRE:0    ABSTENTION:1(P.CHAPRON)**

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération 22-231 du 15 décembre 2022 portant adoption du budget primitif de Ports de Normandie ;  
VU la délibération 23-025 du 10 mars 2023 portant adoption de la Décision Modificative n°1 de Ports de Normandie ;  
VU le règlement budgétaire et financier adopté par délibération 22-076 du 3 mai 2022 ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A LA MAJORITE :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2023 sur la base de ces montants – budget principal et budget annexe « Régie des outils de mise à sec du Port de Cherbourg » ;
- d'autoriser les ajustements d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement 2023 détaillés selon les tableaux de synthèse joints ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants et également la ou les convention(s) qui pourraient intervenir en exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



**Hervé MORIN**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

CREDITS DE PAIEMENTS - OPERATIONS INDIVIDUALISEES EN CHAPITRES D'OPERATIONS  
 VOTE BS2023

montants en k€	Filières	Sites	N° AP	Libellé Opérations	Total AP votées après DM1 2023	Modif. AP BS 2023	Total AP votées après vote BS 2023	Total CP Consommés antérieurs à 2022	Financement				TOTAL CP 2023 BP + BS	Solde AP
									CP 2022	BP 2023	BS 2023	CP 2023		
<b>OPERATIONS INDIVIDUALISEES EN CHAPITRES D'OPERATIONS</b>									<b>12 320</b>	<b>51 524</b>	<b>3 125</b>	<b>-15 976</b>	<b>38 672</b>	<b>73 704</b>
<b>Sous-total filière Patrimoine - aménager les agglomérations</b>					<b>43 541</b>	<b>10 396</b>	<b>53 937</b>	<b>3 853</b>	<b>3 450</b>	<b>24 700</b>	<b>346</b>	<b>-10 083</b>	<b>14 963</b>	<b>31 671</b>
1_Patrimoine	CHERBOURG	75	230	Anciennes passerelles du terminal Croisière	500		500		200			200	300	
1_Patrimoine	CAEN-OUIS	41	2141	Pont de colombelles	20 000		20 000	327	1 696	9 867		-5 367	4 500	13 477
1_Patrimoine	CAEN-OUIS	49	220	Mise à niveau environnementale du barrage de Montlivet	2 500		2 500	32	64	1 455			1 455	949
1_Patrimoine	CAEN-OUIS	38	322	Revêtement anti-corrosion (Pont de la Fonderie)	1 500	250	1 750	20	646	184	346	554	1 084	0
1_Patrimoine	CAEN-OUIS	76	428	Réhabilitation écluse ouest de Ouistreham	2 726		2 726	937	61	1 590		-730	860	868
1_Patrimoine	DIEPPE	57	EC24-15010	Ouvrages de protection	4 000		4 000	196	662	2 400			2 400	742
1_Patrimoine	DIEPPE	64	ES28-07025	Rénovation du Pont Colbert	9 404	10 146	19 550	388	316	8 264		-4 540	3 724	15 122
1_Patrimoine	DIEPPE	66	PA21-15005	Campagne réhabilitation des bâtiments et voiries	2 471		2 471	1 952	6	400			400	113
1_Patrimoine	DIEPPE	86	386	Réaménagement du Centre Opérationnel de Dieppe	140		140			100			100	40
1_Patrimoine	DIEPPE	87	387	Port à sec	300		300			240			240	60
<b>Sous-total filière Transmanche - Conforter notre place de leader du transmanche à l'ouest du détroit</b>					<b>34 805</b>	<b>720</b>	<b>35 525</b>	<b>3 899</b>	<b>272</b>	<b>19 096</b>	<b>2</b>	<b>-8 075</b>	<b>11 023</b>	<b>20 331</b>
2_Transmanche	CHERBOURG	51	119	Adaptation du terminal transmanche de Cherbourg au Brexit	4 300		4 300	34	6	3 824		-2 824	1 000	3 260
2_Transmanche	CHERBOURG	53	121	Terminal multimodal (feroutage)	6 000		6 000	124	133	5 400			5 400	343
2_Transmanche	CHERBOURG	68	122	modernisation des postes transmanche du port de Cherbourg	600		600			110		-110	0	600
2_Transmanche	CHERBOURG	88	188	dac au poste 4	2 100		2 100			2 100			2 100	0
2_Transmanche	CHERBOURG	97	197	Travaux Brexit MO Cherbourg	2 900		2 900			2 900		-2 900	0	2 900
2_Transmanche	CHERBOURG	100	2100	Alimentation électrique navires ferries CH		300	300					300	300	0
2_Transmanche	CAEN-OUIS	31	115	Extension de capacité du terminal ferrie de Ouistreham	2 900		2 900	2 021					0	879
2_Transmanche	CAEN-OUIS	52	120	Adaptation au terminal Transmanche de Caen-Ouistreham au Brexit	8 500		8 500	54		1 000		-361	639	7 807
2_Transmanche	CAEN-OUIS	70	126	Modernisation de l'accueil des ferries à Ouistreham	600		600						0	600
2_Transmanche	CAEN-OUIS	78	430	Berges et talus Ouistreham	1 855		1 855	1 666	122		2		2	66
2_Transmanche	CAEN-OUIS	98	198	Travaux Brexit MO Caen-Ouistreham	1 200		1 200			1 200		-1 200	0	1 200
2_Transmanche	CAEN-OUIS	101	2101	Alimentation électrique navires ferries CO		150	150					150	150	0
2_Transmanche	DIEPPE	71	127	Modernisation de l'accueil des ferries à Dieppe	600		600						0	600
2_Transmanche	DIEPPE	83	183	Extension Terre-plein Dieppe	1 700		1 700		11	1 162			1 162	527
2_Transmanche	DIEPPE	62	226	Dragage passerelle transmanche	150		150						0	150
2_Transmanche	DIEPPE	99	199	Travaux Brexit MO Dieppe	1 400		1 400			1 400		-1 400	0	1 400
2_Transmanche	DIEPPE	106	1106	Extension de la gare maritime Dieppe		120	120					120	120	0
2_Transmanche	DIEPPE	102	2102	Alimentation électrique navires ferries D		150	150					150	150	0
<b>Sous-total filière Energie Marine Renouvelable - Devenir l'un des acteurs majeurs du développement des E.M.R</b>					<b>74 240</b>	<b>-2 098</b>	<b>72 142</b>	<b>48 617</b>	<b>6 756</b>	<b>1 957</b>	<b>2 590</b>	<b>1 785</b>	<b>6 332</b>	<b>10 438</b>
3_EMR	CHERBOURG	1	101	Adaptation des infrastructures à l'accueil des EMR	40 000		40 000	39 728	2	152		118	270	0
3_EMR	CHERBOURG	80	180	Préparation de 15 ha terre-plein à Cherbourg	5 000		5 000		614	1 029			1 029	3 357
3_EMR	CHERBOURG	103	1103	Adaptation pour l'éolien flottant CH		250	250					250	250	0
3_EMR	CAEN-OUIS	24	210	Port de maintenance EMR à Ouistreham	21 240	-2 348	18 892	8 825	6 100	550	2 590	827	3 967	0
3_EMR	DIEPPE	56	EC23-07029	Equipements nautiques EMR avant port & accès terrestre base maintenance	8 000		8 000	63	40	226		590	816	7 080
<b>Sous-total Filière Accueil activités économiques – oeuvrer pour la valorisation économique du patrimoine foncier</b>					<b>11 136</b>	<b>-145</b>	<b>10 992</b>	<b>1 334</b>	<b>1 244</b>	<b>1 548</b>	<b>154</b>	<b>-115</b>	<b>1 587</b>	<b>6 827</b>
4_Accueil activités économiques	CHERBOURG	27	212	Aménagement de la Zone EMR de Collignon Sud	4 700		4 700	868					0	3 832
4_Accueil activités économiques	CHERBOURG	79	279	Aménagement terrain plateau nautique	456	-145	312		163		148		148	0
4_Accueil activités économiques	CHERBOURG	81	481	Bâtiments industriels Cherbourg	2 000		2 000		273	548			548	1 179
4_Accueil activités économiques	DIEPPE	73	427	Extension du site agro-alimentaire	1 480		1 480	466	808		6	156	162	44
4_Accueil activités économiques	DIEPPE	89	389	Modernisation patrimoine industriel (MIM)	2 500		2 500			1 000		-271	729	1 771
<b>Sous-total Filière Conventioneels – consolider les filières économiques existantes et poursuivre des stratégies de développement</b>					<b>6 656</b>	<b>0</b>	<b>6 656</b>	<b>3 391</b>	<b>33</b>	<b>970</b>	<b>0</b>	<b>246</b>	<b>1 216</b>	<b>2 016</b>
5_Conventionnels	CHERBOURG	72	229	Aménagement accueil matières dangereuses	1 000		1 000						0	1 000
5_Conventionnels	DIEPPE	61	225	Dépollution du bassin de Paris TBT	500		500	29	7			10	10	454
5_Conventionnels	DIEPPE	67	PA22-1500604	Campagne Restauration ouvrages fixes quai et jetées - 2eme tranche travaux	1 626		1 626	98		840		236	1 076	452
5_Conventionnels	DIEPPE	67	PA22-1500605	Campagne Restauration ouvrages fixes quai et jetées - Quai de Norvège	3 380		3 380	3 264	7				0	109
5_Conventionnels	DIEPPE	82	282	Aménagement itinéraire convois exceptionnels - Dieppe	150		150		19	130			130	1
<b>Sous-total Filière Croisière – accompagner les sites pour dynamiser cette filière</b>					<b>488</b>	<b>300</b>	<b>788</b>	<b>15</b>	<b>369</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>227</b>	<b>300</b>	<b>104</b>
6_Croisière	CHERBOURG	50	221	Parking cité de la mer	488		488	15	369	73		-73	0	104
6_Croisière	CHERBOURG	104	2104	Alimentation électrique croisière CH		150	150					150	150	0
6_Croisière	CAEN-OUIS	105	2105	Alimentation électrique croisière CO		150	150					150	150	0
<b>Sous-total Filière nautique : « Générer de l'emploi et de la valeur ajoutée sur notre territoire »</b>					<b>5 240</b>	<b>0</b>	<b>5 240</b>	<b>593</b>	<b>166</b>	<b>2 430</b>	<b>0</b>	<b>109</b>	<b>2 539</b>	<b>1 943</b>
7_Filière nautique	CHERBOURG	85	385	Modernisation des équipements de mise à sec	840		840		39	440		65	505	296
7_Filière nautique	CAEN-OUIS	43	215	Equipements nautiques nouveau bassin	1 000		1 000	481	33	485			485	1
7_Filière nautique	CAEN-OUIS	47	218	Rétablissement des profondeurs du bassin Saint Pierre	3 000		3 000	111	72	1 205			1 205	1 612
7_Filière nautique	DIEPPE	77	429	Bâtiment industriel de la Carpente	400		400	1	22	300		44	344	33
<b>Sous-total Filière produits de la Mer - renforcer la filière en impliquant les acteurs de la pêche aux projets envisagés</b>					<b>2 796</b>	<b>-26</b>	<b>2 770</b>	<b>1 652</b>	<b>30</b>	<b>750</b>	<b>33</b>	<b>-70</b>	<b>713</b>	<b>374</b>
8_Produits de la Mer	CHERBOURG	30	114	Amélioration pompage en eau de mer - secteur de Collignon	1 000		1 000	889	5		3	30	33	73
8_Produits de la Mer	CHERBOURG	90	390	Modernisation Ponton 6 Avant-port	500		500			400			400	100
8_Produits de la Mer	CHERBOURG	54	224	Adaptation du centre des marées au projet urbain de Cherbourg	896	-26	870	764	25		30	20	50	31
8_Produits de la Mer	DIEPPE	84	484	Réhabilitation halle à marée - Dieppe	400		400			350		-120	230	170
<b>Opérations pour compte de tiers (chapitre 458128 et 458228)</b>					<b>6 700</b>	<b>0</b>	<b>6 700</b>	<b>1 132</b>	<b>4 349</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 439</b>
99_Pour compte de Tiers	CHERBOURG		4581128	Aménagement du Hub éolien (financement EPOFH)	6 700		6 700	1 132	4 349				0	4 439

 Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-067-DE  
 Date de télétransmission : 24/04/2023  
 Date de réception préfecture : 24/04/2023

montants en k€								Pour information	évolution des crédits de paiement				
Filières	Sites	N° AP	Libellé Opérations	Total AP votées après DM1 2023	Modif. AP BS 2023	Total AP votées après vote BS 2023	TOTAL DES CP VOTES EN 2022	CP réalisés 2022 (opérations non individualisées)	CP 2023	Modifications DM1 2023	BS 2023	TOTAL CP 2023 BP + BS + DM	
<b>OPERATIONS REGROUPEES EN CHAPITRES D'OPERATIONS</b>				<b>4350</b>	<b>657</b>	<b>5 007</b>	<b>7 039</b>	<b>7 005</b>	<b>4 350</b>	<b>0</b>	<b>640</b>	<b>4 990</b>	
Sous-total filière Patrimoine - aménager les agglomérations				300	200	500	352	234	300	0	200	500	
<b>AP ACQUISITIONS FONCIERES</b>		<b>96</b>	<b>Sous-opérations comptables (ventilation des CP)</b>		<b>300</b>	<b>200</b>	<b>500</b>	<b>352</b>	<b>234</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>500</b>
1_Patrimoine	CHERBOURG	96	9641 PA41_Acquisitions foncières Cherbourg		50		50	50	50			50	
1_Patrimoine	CAEN-OUIS	96	9642 PA42_Acquisitions foncières Caen Ouistreham		200		200	72	200			200	
1_Patrimoine	DIEPPE	96	9643 PA43_Acquisitions foncières Dieppe		50	200	250	230	50		200	250	
Sous-total filière Patrimoine - maintenir en état les installations				3 400	360	3 760	3 462	3 791	3 400	0	360	3 760	
<b>AP TRAVAUX PATRIMOINE - CHERBOURG</b>		<b>91</b>	<b>Sous-opérations comptables (ventilation des CP)</b>		<b>2 100</b>	<b>360</b>	<b>2 460</b>	<b>1 952</b>	<b>2 366</b>	<b>2 100</b>	<b>0</b>	<b>360</b>	<b>2 460</b>
1_Patrimoine_R	CHERBOURG	91	9108 PA8_Confortement Digue de l'Est		600		600	212	600		-383	217	
1_Patrimoine_R	CHERBOURG	91	9109 PA9_Travaux d'investissement infrastructures Cherbourg		300		300	811	300			300	
1_Patrimoine_R	CHERBOURG	91	9111 PA11_Travaux d'investissement superstructures Cherbourg		300		300	300	300		83	383	
1_Patrimoine_R	CHERBOURG	91	9113 PA13_Travaux Bâtiment Cherbourg		100		100	100	100			100	
1_Patrimoine_R	CHERBOURG	91	9115 PA15_Protection infra anti-corrosion		800	60	860	529	800		360	1 160	
1_Patrimoine_R	CHERBOURG	91	9116 Accueil industriels et logisticiens			300	300				300	300	
<b>AP TRAVAUX PATRIMOINE - CAEN-OUISTREHAM</b>		<b>92</b>	<b>Sous-opérations comptables (ventilation des CP)</b>		<b>700</b>	<b>0</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>781</b>	<b>700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>700</b>
1_Patrimoine_R	CAEN-OUIS	92	9210 PA10_Travaux d'investissement infrastructures Caen Ouistreham		300		300	383	300			300	
1_Patrimoine_R	CAEN-OUIS	92	9212 PA12_Travaux d'investissement superstructures Caen Ouistreham		300		300	300	300			300	
1_Patrimoine_R	CAEN-OUIS	92	9214 PA14_Travaux Bâtiment Caen Ouistreham		100		100	17	100			100	
<b>AP TRAVAUX PATRIMOINE - DIEPPE</b>		<b>93</b>	<b>Sous-opérations comptables (ventilation des CP)</b>		<b>600</b>	<b>0</b>	<b>600</b>	<b>810</b>	<b>645</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
1_Patrimoine_R	DIEPPE	93	9323 PA23_Travaux lourds bâtiments, voiries, quai de Dieppe		300		300	430	300			300	
1_Patrimoine_R	DIEPPE	93	9324 PA24_Travaux ouvrages mobiles		300		300	380	300			300	
Sous-total Filière Etude – rationaliser et mutualiser les dépenses de la collectivité tout en proposant des services qualitatifs				200	0	200	150	76	200	0	-17	183	
<b>AP ETUDES PREALABLES</b>		<b>95</b>	<b>Sous-opérations comptables (ventilation des CP par gestionnaire)</b>		<b>200</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>150</b>	<b>76</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>-17</b>	<b>183</b>
9_Etudes	CHERBOURG	95	9511 ET11_Etudes préalables Cherbourg		50		50	50	50		-17	33	
9_Etudes	CAEN-OUIS	95	9512 ET12_Etudes préalables Caen Ouistreham		50		50	50	50			50	
9_Etudes	DIEPPE	95	9513 ET13_Etudes préalables Dieppe		100		100	50	100			100	
Sous-total filière Structure - rationaliser et mutualiser les dépenses de la collectivité tout en proposant des services qualitatifs				450	97	547	415	327	450	0	97	547	
<b>AP INVESTISSEMENTS COMMUNS</b>		<b>94</b>	<b>Sous-opérations comptables (ventilation des CP)</b>		<b>450</b>	<b>97</b>	<b>547</b>	<b>415</b>	<b>327</b>	<b>450</b>	<b>0</b>	<b>97</b>	<b>547</b>
10_Structure	2_COMMUN	94	94500 PA500_Réseaux / Equipements informatiques / licences		100	97	197	100	100		117	217	
10_Structure	2_COMMUN	94	94501 PA501_Parc automobile		150		150	100	150		-50	100	
10_Structure	2_COMMUN	94	94502 PA502_Outillages techniques		100		100	100	100			100	
10_Structure	2_COMMUN	94	94503 PA503_Autres matériels (mobilier; matériel incendie)		50		50	40	50		30	80	
10_Structure	2_COMMUN	94	94504 PA504_Signalétique / refonte site internet		50		50	75	50			50	
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT NON INDIVIDUALISEES (y compris RAR)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 660</b>	<b>2 577</b>	<b>1 850</b>	<b>-724</b>	<b>782</b>	<b>1 908</b>	
Sous-total SUBVENTIONS A VERSER				0	0	0	2 660	2 577	1 850	-724	782	1 908	
1_Patrimoine	2_COMMUN		SU1-204 Subventions à verser autres que Régie				140	340	1 850	-724	442	1 568	
1_Patrimoine	DIEPPE		SU1-204 Subventions à verser Régie Dieppoise -Investissements				1 875	1 862				0	
2_Transmanche	CHERBOURG		_SAS Ports de Cherbourg - Travaux Brexit				0	375			340	340	
3_EMR	CHERBOURG		_Participation concession d'aménagement (secteur 1)				645					0	

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET**  
**Vote du Budget Supplémentaire - Budget 2023 - Comité Syndical du 13 avril 2023**

**Section d'investissement**

montants en €	BP 2023	Décision Modificative n°1	BS 2023	TOTAL Crédits Votés 2023	RAR 2022	TOTAL Crédits Votés BP-DM-VC 2023 RAR 2022	Recettes	BP 2023	Décision Modificative n°1	BS 2023	TOTAL Crédits Votés 2023	RAR 2022	TOTAL Crédits Votés BP-DM-VC 2023 RAR 2022
<b>Dépenses individualisées en chapitres d'opérations (Tableau AP/CP)</b>	<b>51 523 944,00</b>	<b>3 124 650,00</b>	<b>15 976 460,87</b>	<b>38 672 133,13</b>		<b>38 672 133,13</b>	<b>10 - Dotations, fonds propres et réserves</b>	-	-	<b>13 427 004,28</b>	<b>13 427 004,28</b>	-	<b>13 427 004,28</b>
							1068 - excédent fonds capitalisé	-	-	13 427 004,28	13 427 004,28	-	13 427 004,28
							1021 - dotations	-	-			-	
<b>Dépenses globalisées en chapitres d'opérations (Tableau AP/CP) à compter de 2023</b>	<b>4 350 000,00</b>	<b>-</b>	<b>640 042,50</b>	<b>4 990 042,50</b>	<b>-</b>	<b>4 990 042,50</b>	<b>13 - Subventions d'investissement Caen Ouistreham/Cherbourg</b>	<b>20 981 620,00</b>	<b>-</b>	<b>10 637 211,00</b>	<b>10 344 409,00</b>	<b>697 643,16</b>	<b>11 042 052,16</b>
							1311 - Etat et Etab. Nationaux	1 500 000,00	-		1 500 000,00		1 500 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	250 000,00	-	16 957,50	233 042,50		233 042,50	1312 - Régions	5 211 711,00	-	3 713 211,00	1 498 500,00	500 342,09	1 998 842,09
21 - Immobilisations corporelles	4 040 000,00	-	657 000,00	4 697 000,00		4 697 000,00	1313 - Départements - CD14	-	-	-	-	-	-
23 - Immobilisations en cours (avances)	60 000,00	-	-	60 000,00		60 000,00	1313 - Départements - CD50	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses non individualisées en chapitres d'opérations (hors Tableau AP/CP)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	13148-subventions autres Communes (Ville de Caen)	-	-	-	-	-	-
23 - Immobilisations en cours - 238	-	-	-	-		-	13148-subventions autres Communes (Cherbourg en Cotentin)	-	-	-	-	165 099,87	165 099,87
21 - Immobilisations corporelles	-	-	-	-		-	1316 - Autres établissements publics locaux (Caen La Mer)	2 000 000,00	-	-	2 000 000,00	-	2 000 000,00
<b>204 - Subventions d'équipement</b>	<b>1 850 000,00</b>	<b>- 723 978,00</b>	<b>176 358,57</b>	<b>1 302 380,57</b>	<b>605 928,04</b>	<b>1 908 308,61</b>	1316 - Autres établissements publics locaux (Agglo Le Cotentin)	228 000,00	-	-	228 000,00	-	228 000,00
Port de Caen-Ouistreham (204182)	650 000,00	-	-	650 000,00		650 000,00	1317 et 1327 - Budget Communautaire et Fds structurels MIE	10 758 069,00	-	6 924 000,00	3 834 069,00	-	3 834 069,00
Port de Cherbourg (20422 et 204423)	1 200 000,00	- 723 978,00	176 358,57	652 380,57	605 928,04	1 258 308,61	1318-Autres (Agence de l'eau, enedis...)	1 283 840,00	-	-	1 283 840,00	32 201,20	1 316 041,20
Subvention inscrite au tableau AP/CP	-	-	-	-		-	<b>13 - Subventions d'investissement Dieppe</b>	<b>5 492 389,00</b>	<b>-</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>4 092 389,00</b>	<b>379 260,32</b>	<b>4 471 649,32</b>
<b>204 - Subventions d'équipement versées à la Régie</b>	<b>415 677,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>415 677,00</b>	<b>142 439,53</b>	<b>558 116,53</b>	1317 et 1327 - Budget Communautaire et Fds structurels MIE	1 847 968,00	-	1 400 000,00	447 968,00	-	447 968,00
204164 - Remboursement Régie - convention passerelle	415 677,00	-	-	415 677,00	142 439,53	558 116,53	1312 - Régions	3 627 145,00	-	-	3 627 145,00	375 978,35	4 003 123,35
204164 subvention participation investissements	-	-	-	-		-	1313 - Départements - CD76	17 276,00	-	-	17 276,00	3 281,97	20 557,97
							<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>22 900 706,85</b>	<b>2 400 672,00</b>	<b>- 25 301 378,85</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	Emprunts	22 900 706,85	2 400 672,00	- 25 301 378,85	-	-	-
							Reprise emprunts DSP pêche	-	-	-	-	-	-
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Remboursement CD50 - SHEMA - 1323	-	-	-	-		-	20422 - Bâtiments et installations	-	-	-	-	-	-
Remboursement Région - SHEMA - 1322	-	-	-	-		-	<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
							<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 757 416,43</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 757 416,43</b>	<b>-</b>	<b>3 757 416,43</b>	Annulation mandat	-	-	-	-	-	-
Emprunts hors DSP	3 419 177,83	-	-	3 419 177,83		3 419 177,83	<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
reprise emprunts - DSP Commerce Cherbourg	338 238,60	-	-	338 238,60		338 238,60	Annulation de mandats sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-
reprise emprunts - DSP pêche Cherbourg	-	-	-	-		-	238 - Avances versées Com Immo Corp	-	-	-	-	-	-
<b>26 - Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>280 000,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>-</b>	<b>280 000,00</b>	<b>27 - Immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
261 - Capital - SPL Plaisance Caen-Ouistreham	-	-	280 000,00	280 000,00		280 000,00	Remboursement prêt	-	-	-	-	-	-
							<b>024 - Produits de cession</b>	<b>1 290 000,00</b>	<b>-</b>	<b>516 000,00</b>	<b>1 806 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 806 000,00</b>
								1 290 000,00	-	516 000,00	1 806 000,00	-	1 806 000,00
<b>27 - Autres immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4582128 Opération sous mandat - recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 537 092,70</b>	<b>1 537 092,70</b>
dont 2764 - particip concédant SHEMA	-	-	-	-		-	4582101 - EC101 - Adaptation des infrastructures	-	-	-	-	11 366,32	11 366,32
<b>4581128 Opération sous mandat - dépenses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 219 201,43</b>	<b>1 219 201,43</b>	4582111 - EC11-Extension du port en grande rade	-	-	-	-	211 000,00	211 000,00
4581128 - EC28 - Hub éolien - Opération sous mandat EDF-EOHF	-	-	-	-	1 219 201,43	1 219 201,43	4582128 - EC28 - Hub éolien - Opération sous mandat EDF-EOHF	-	-	-	-	1 314 726,38	1 314 726,38
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>4 000 000,00</b>
2313 - Constructions (avance)	4 000 000,00	-	-	4 000 000,00		4 000 000,00	2031 - Frais d'études	-	-	-	-	-	-
							2033 - Frais d'insertion	-	-	-	-	-	-
							2313 - Constructions	-	-	-	-	-	-
<b>020 - Dépenses imprévues</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	238 - Avances versées commandes immo. incorp.	4 000 000,00	-	-	4 000 000,00	-	4 000 000,00
							<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>4 600 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 600 000,00</b>	<b>-</b>	<b>4 600 000,00</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>1 175 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 175 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 175 000,00</b>	192 - + ou - valeurs sur cess. d'immo (Groupe 19)	-	-	-	-	-	-
							installations générales (Groupe 21)	-	-	-	-	-	-
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	Amortissements immobilisations (Groupe 28)	4 600 000,00	-	-	4 600 000,00	-	4 600 000,00
							<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>7 807 321,58</b>	<b>-</b>	<b>21 942 530,05</b>	<b>29 749 851,63</b>	<b>-</b>	<b>29 749 851,63</b>
<b>001 - Solde d'exécution reporté - Investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 073 431,46</b>	<b>14 073 431,46</b>	<b>-</b>	<b>14 073 431,46</b>	<b>001 - Solde d'exé reporté - Résultat investissement reporté</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL Dépense d'investissement</b>	<b>67 072 037,43</b>	<b>2 400 672,00</b>	<b>806 628,34</b>	<b>68 666 081,09</b>	<b>1 967 569,00</b>	<b>70 633 650,09</b>	<b>TOTAL Recette d'investissement</b>	<b>67 072 037,43</b>	<b>2 400 672,00</b>	<b>- 1 453 055,52</b>	<b>68 019 653,91</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>70 633 650,09</b>

**TABLEAU DE SYNTHESE DU BUDGET**  
**Vote du Budget Supplémentaire - Budget 2023 - Comité Syndical du 13 avril 2023**  
Section de fonctionnement

montants en €									
Dépenses	BP 2023	Décision Modificative n°1	BS 2023	TOTAL Crédits Votés 2023	Recettes	BP 2023	Décision Modificative n°1	BS 2023	TOTAL Crédits Votés 2023
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>9 444 335,00</b>	-	-	<b>9 444 335,00</b>	<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>8 990 030,00</b>	-	-	<b>8 990 030,00</b>
Charges diverses de fonctionnement	6 305 335,00			6 305 335,00	70322 - Dr.Stat.Loc.Dom.Pub.Port.Fluv.	-			-
Prévisionnel dragage Ouistreham	1 789 000,00			1 789 000,00					-
Prévisionnel dragage Dieppe	1 350 000,00			1 350 000,00	Redevances Stationnement CHERBOURG (7032211)	1 326 060,00			1 326 060,00
				-	Redevances Stationnement CAEN-OUISTREHAM (7032212)	220 000,00			220 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>8 148 300,00</b>	-	-	<b>8 148 300,00</b>	Redevances Stationnement DIEPPE (7032213)	376 600,00			376 600,00
Charges de personnel Caen-Ouistreham-Cherbourg-Dieppe	8 148 300,00			8 148 300,00	AOT EMR CHERBOURG (7032221)	2 461 000,00			2 461 000,00
				-	AOT EMR CAEN-OUISTREHAM (7032222)	385 000,00			385 000,00
				-	AOT EMR DIEPPE (7032223)				-
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 022 500,00</b>	-	<b>450,13</b>	<b>1 022 950,13</b>	AOT Régie Dieppe (703223)	300 000,00			300 000,00
indemnités (6531) + cotisations élus (6533)	20 700,00			20 700,00	Redevances DSP (703224)	-			-
Conventions et subventions diverses	77 500,00			77 500,00	Redevances DSP CHERBOURG (7032241)	650 000,00			650 000,00
Prestation de remorquage Cherbourg	850 000,00			850 000,00	Redevances DSP CAEN-OUISTREHAM (7032242)	150 000,00			150 000,00
redevances logiciels (6518)	74 300,00			74 300,00	7065 - Dr.ports&Nav.(<>Stat.&de Loc.)	1 500 000,00			1 500 000,00
6542 Pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes	-			-	Droits de port				-
65888 Autres "versement redevance sécurisé"	-		450,13	450,13	703881 - redevance sécurité CHERBOURG	-			-
				-	70688 - Autres prestations de service	-			-
				-	Divers produits de service				-
<b>66 - Charges financières</b>	<b>1 175 869,24</b>	-	<b>58 666,66</b>	<b>1 234 535,90</b>	708781 - remboursement frais - CHERBOURG (rembst passerelle Michel Legrand + refacturation charges (AOT Neptune, Capitainerie...))	694 000,00			694 000,00
ICNE	-27 680,58		58 666,66	30 986,08	708782 - Convention SMLCI	56 000,00			56 000,00
Charges intérêts prêts hors DSP	1 153 825,05			1 153 825,05	708783 - refacturation frais DIEPPE	1 800,00			1 800,00
DSP Commerce Cherbourg - Ouest - Charges intérêts prêts	48 724,77			48 724,77	70872 - par budg annex et les reg mun.	869 570,00	-	-	869 570,00
DSP pêche Cherbourg - Charges intérêts prêts	-			-	708721 - Cherbourg - refacturation régie OMAS	225 000,00			225 000,00
Autres	1 000,00			1 000,00	708723 - Dieppe - refacturation régie des Activités Dieppoises	644 570,00			644 570,00
				-	7088 - Aut.Prod.Act. Ann.(Ab.Vent.Ouv)	-			-
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>533 000,00</b>	-	<b>9 604,10</b>	<b>542 604,10</b>	<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>1 500,00</b>			<b>1 500,00</b>
678 - Charges exceptionnelles diverses	2 000,00			2 000,00	<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>24 965 795,82</b>	-	-	<b>24 965 795,82</b>
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00			20 000,00	7461 - D.G.D. Caen-Ouistreham / Dieppe	10 197 204,00			10 197 204,00
6711 - Autres (intérêts moratoires+indemnités résiliation)	10 000,00		3 697,70	13 697,70	7462 - DGD Régul de l'exercice écoulé				
6718 - Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	501 000,00			501 000,00	7472 - Régions	6 876 613,73	-	-	6 876 613,73
				-	Région	6 876 613,73			6 876 613,73
678 -Subventions de fonctionnement exceptionnelles Régie	-		5 906,40	5 906,40	7473 - Départements	5 993 595,69	-	-	5 993 595,69
678 -Autres charges exceptionnelle- Indemnité fin de DSP Commerce Cherbourg - Port Ouest hors déduction reprise des emprunts	-			-	CD50	4 562 723,69			4 562 723,69
678 -Autres charges exceptionnelle- Indemnité fin de DSP Commerce Cherbourg - Port Est	-			-	CD14	503 504,00			503 504,00
678 -Autres charges exceptionnelle- Indemnité fin de DSP pêche (VNC biens + fonds de roulement négatif) hors déduction reprise des emprunts	-			-	CD76	927 368,00			927 368,00
				-	74751-74758 - Communes/groupement	1 898 382,40	-	-	1 898 382,40
<b>68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires)</b>	<b>3 542 000,00</b>	-	-	<b>3 542 000,00</b>	Le Cotentin	855 548,80			855 548,80
				-	Caen la Mer	917 833,60			917 833,60
6875 - Provisions pour déficit exploitation Régie 2022	2 000 000,00			2 000 000,00	Dieppe Maritime	125 000,00			125 000,00
6875 - Provisions pour indemnité Pont Colbert (navettes+commerçants)	1 200 000,00			1 200 000,00	74718-7477-7478- Autres organismes - fonds divers... (CDC, Brittany F...)	-			-
6815 - Provisions pour risque contrat d'occupation	342 000,00			342 000,00	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 131 000,00</b>	-	-	<b>1 131 000,00</b>
				-	7588-refacturation taxes foncières	1 032 000,00			1 032 000,00
				-	752-revenus logements	19 000,00			19 000,00
				-	7588-Autres (divers gestionnaires)	80 000,00			80 000,00
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>-</b>	-	-	<b>-</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>-</b>	-	-	<b>-</b>
				-	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>5 000,00</b>	-	-	<b>5 000,00</b>
				-	7711 - Dédits et pénalités reçues	-			-
				-	773 - Annulation de mandats sur exercices antérieurs	-			-
				-	775 - Produits des cessions d'immobilisation	-			-
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 600 000,00</b>	-	-	<b>4 600 000,00</b>	7718 - Autres produits exceptionnels (opérations de gestion)	-			-
675 - Valeurs comptables immobilisations cédée	-			-	7788 - Produits exceptionnels divers	5 000,00			5 000,00
6761 - Différences sur réal (+) trans en investissement	-			-	<b>78 - Reprises sur provisions (semi-budgétaires)</b>	<b>-</b>	-	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
6811 - Dotation aux amortissements Incorp ou Corp	4 600 000,00			4 600 000,00	7875 - Rep.Prov. Pr Risk & Ch. Excep (sub équilibre 2022)	-		2 000 000,00	2 000 000,00
				-					-
				-					-
				-					-
				-					-
				-					-
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>7 807 321,58</b>	-	<b>21 942 530,05</b>	<b>29 749 851,63</b>	<b>013 - Atténuation de charges (remboursement salaires)</b>	<b>5 000,00</b>			<b>5 000,00</b>
023 - Virement à la section d'investissement	7 807 321,58		21 942 530,05	29 749 851,63	<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 175 000,00</b>			<b>1 175 000,00</b>
				-	<b>002 - Solde d'exé reporté</b>	<b>-</b>		<b>20 011 250,94</b>	<b>20 011 250,94</b>
				-					-
<b>TOTAL Dépense de Fonctionnement</b>	<b>36 273 325,82</b>	-	<b>22 011 250,94</b>	<b>58 284 576,76</b>	<b>TOTAL Recette de Fonctionnement</b>	<b>36 273 325,82</b>	-	<b>22 011 250,94</b>	<b>58 284 576,76</b>

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET ANNEXE  
REGIE DE GESTION DES OUTILS DE MISE A SEC DU PORT DE CHERBOURG  
Budget Supplémentaire 2023 - Comité Syndical du 13 avril 2023**

**Section de fonctionnement**

montant en €

Dépenses	BP 2023	BS 2023	TOTAL CREDITS 2023	Recettes	BP 2023	BS 2023	TOTAL CREDITS 2023
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>110 000,00</b>	<b>97 046,43</b>	<b>207 046,43</b>	<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises</b>	<b>115 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>145 000,00</b>
6135 Locations mobilières	89 900,00	90 000,00	179 900,00	<b>706 - Prestations de services</b>	<b>110 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>140 000,00</b>
618 Prestataire CMO	20 000,00	7 046,43	27 046,43	levage, manutention, sortie de l'eau, mise à l'eau	110 000,00	30 000,00	140 000,00
627 -frais bancaires	100,00		100,00				-
				<b>7083 - Locations diverses</b>	<b>5 000,00</b>	-	<b>5 000,00</b>
<b>012 - Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>100 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	Location tour mobile, location de conteneurs	5 000,00		5 000,00
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	100 000,00	20 000,00	120 000,00				-
				<b>7084 - Mise à disposition de personnel facturée</b>			-
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	-	-	-	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>110 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
6541 - Créances admises en non-valeur				7541 - Redevance de stationnement	110 000,00	90 000,00	200 000,00
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>5 000,00</b>	-	<b>5 000,00</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-	-	-
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00		5 000,00	recouvrement suite admission en non valeur, mandats annulés sur exercices antérieurs...			
<b>69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés</b>	<b>10 000,00</b>	-	<b>10 000,00</b>	<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	-	-	-
6951 - Impôts sur les bénéfices	10 000,00		10 000,00				-
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	-	<b>2 953,57</b>	<b>2 953,57</b>				
déficit de fonctionnement 2022		2 953,57	2 953,57				
<b>TOTAL Dépense de Fonctionnement</b>	<b>225 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>345 000,00</b>	<b>TOTAL Recette de Fonctionnement</b>	<b>225 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>345 000,00</b>



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**- Ports de Normandie (1)**  
 AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000609600024

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DU CALVADOS

**M. 14**

**Budget supplémentaire (3)**  
**Voté par nature**

BUDGET : Ports de Normandie (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230424-23-067-2-DE  
 Date de télétransmission : 24/04/2023  
 Date de réception préfecture : 24/04/2023

**Sommaire**

<b>I - Informations générales (6)</b>	<b>4</b>
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	23
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
<b>IV - Annexes (7)</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	84
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	85
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	89
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	90
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	91
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	93
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	94
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	95
A4 - Etat des provisions	97
A5 - Etalement des provisions	98
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	99
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	100
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	102
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	103
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	105
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	106
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	107
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	108
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	109
B1.6 - Etat des engagements reçus	110
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	111
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	112
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	116
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	117
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1 - Etat du personnel	118
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	121
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	122
C3.2 - Liste des établissements publics créés	123
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	124
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	125
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

126

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**Accusé de réception en préfecture**  
 014-200006096-20230424-23-067-2-DE  
 Date de télétransmission : 24/04/2023  
 Date de réception en préfecture : 24/04/2023

<b>Code INSEE</b> 118	<b>BS</b> 2023
--------------------------	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

- (1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
- (2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
- Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
- (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).
- (5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
 014-200006096-20230424-23-067-2-DE  
 Date de transmission : 24/04/2023  
 I – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
 Date de réception en préfecture : 27/04/2023

	<b>II</b>
	<b>A1</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	22 011 250,94
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00
<b>REPORTS</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si excédent) 20 011 250,94
=		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		
		22 011 250,94

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	-14 880 059,80
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	2 613 996,18
<b>REPORTS</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde positif) 0,00
=		
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		
		1 160 940,66

<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		
		23 172 191,60

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

Chap.	Date de télétransmission : 24/04/2023 Date de réception préfecture : 24/04/2023	Budget (1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	II	III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	4 000 000,00		0,00	4 000 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>16 407 321,58</b>		<b>21 942 530,05</b>	<b>38 349 851,63</b>
<b>TOTAL</b>		<b>69 472 709,43</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>-1 453 055,52</b>	<b>70 633 650,09</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>70 633 650,09</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL                  DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE                  FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>33 174 851,63</b>
---	--	----------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 541 699,00	748 367,57	176 358,57	176 358,57	2 466 425,14
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	58 998 594,00	0,00	-15 336 418,37	-15 336 418,37	43 662 175,63
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>60 540 293,00</b>	<b>748 367,57</b>	<b>-15 160 059,80</b>	<b>-15 160 059,80</b>	<b>46 128 600,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 757 416,43	0,00	0,00	0,00	3 757 416,43
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 757 416,43</b>	<b>0,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>4 037 416,43</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	1 219 201,43	0,00	0,00	1 219 201,43
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>64 297 709,43</b>	<b>1 967 569,00</b>	<b>-14 880 059,80</b>	<b>-14 880 059,80</b>	<b>51 385 218,63</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 175 000,00		0,00	0,00	1 175 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	4 000 000,00		0,00	0,00	4 000 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>5 175 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 175 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>69 472 709,43</b>	<b>1 967 569,00</b>	<b>-14 880 059,80</b>	<b>-14 880 059,80</b>	<b>56 560 218,63</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>14 073 431,46</b>
--	----------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>70 633 650,09</b>
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 474 009,00	1 076 903,48	-12 037 211,00	-12 037 211,00	15 513 701,48
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	25 301 378,85	0,00	-25 301 378,85	-25 301 378,85	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>51 775 387,85</b>	<b>1 076 903,48</b>	<b>-37 338 589,85</b>	<b>-37 338 589,85</b>	<b>15 513 701,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	13 427 004,28	13 427 004,28	13 427 004,28
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 290 000,00	0,00	516 000,00	516 000,00	1 806 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 290 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 943 004,28</b>	<b>13 943 004,28</b>	<b>15 233 004,28</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	1 537 092,70	0,00	0,00	1 537 092,70
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>53 065 387,85</b>	<b>2 613 996,18</b>	<b>-23 395 585,57</b>	<b>-23 395 585,57</b>	<b>32 283 796,46</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	7 807 321,58		21 942 530,05	21 942 530,05	29 749 851,63
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	4 600 000,00		0,00	0,00	4 600 000,00

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230424-23-067-2-DE  
 Date de télétransmission : 24/04/2023  
 Date de réception préfecture : 24/04/2023

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	450,13		450,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	58 666,66	0,00	58 666,66
67	Charges exceptionnelles	9 604,10	0,00	9 604,10
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		21 942 530,05	21 942 530,05
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>68 720,89</b>	<b>21 942 530,05</b>	<b>22 011 250,94</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 011 250,94</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	-15 336 418,37		-15 336 418,37
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	924 726,14	0,00	924 726,14
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	280 000,00	0,00	280 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 219 201,43	0,00	1 219 201,43
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>-12 912 490,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 912 490,80</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>14 073 431,46</b>
--	----------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 160 940,66</b>
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-2-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>20 011 250,94</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 011 250,94</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-10 960 307,52	0,00	-10 960 307,52
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-25 301 378,85	0,00	-25 301 378,85
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 537 092,70	0,00	1 537 092,70
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		21 942 530,05	21 942 530,05
024	Produits des cessions d'immobilisations	516 000,00		516 000,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>-34 208 593,67</b>	<b>21 942 530,05</b>	<b>-12 266 063,62</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>13 427 004,28</b>
-----------------------------------	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 160 940,66</b>
---	---------------------

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>9 444 335,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	157 250,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 202 800,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	110 250,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	9 300,00	0,00	0,00
60622	Carburants	97 800,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	4 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	25 312,94	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	24 611,99	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	198 944,51	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	30 521,86	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	102 916,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	108 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	54 422,25	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	148 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	158 600,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	31 059,89	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 197 839,67	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	38 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	57 610,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	75 513,25	0,00	0,00
6156	Maintenance	198 752,40	0,00	0,00
6161	Multirisques	556 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	10 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	479 808,81	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	16 300,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	78 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	85 765,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	251 595,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	9 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	38 800,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	17 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	53 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	22 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	51 854,70	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 800,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	1 500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	55 076,60	0,00	0,00
6257	Réceptions	3 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	68 210,40	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	60 700,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	102 500,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais au budget annexe	23 018,28	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	294 881,45	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 060 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 135,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	8 405,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 830,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>8 148 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	58 400,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	71 700,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 770,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 053 500,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	98 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 271 200,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 192 330,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	24 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	799 200,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 144 600,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	52 200,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 500,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	17 300,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	35 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 500,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	204 600,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	3 000,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 022 500,00</b>	<b>450,13</b>	<b>450,13</b>
6518	Autres	74 300,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	19 200,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	1 500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	12 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	853 500,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	61 500,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	450,13	450,13
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>18 615 135,00</b>	<b>450,13</b>	<b>450,13</b>
<b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>				
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 175 869,24</b>	<b>58 666,66</b>	<b>58 666,66</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 202 549,82	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-27 680,58	58 666,66	58 666,66
6688	Autres	1 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>533 000,00</b>	<b>9 604,10</b>	<b>9 604,10</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	3 697,70	3 697,70
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	501 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	5 906,40	5 906,40
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>3 542 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	342 000,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	3 200 000,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>23 866 004,24</b>	<b>68 720,89</b>	<b>68 720,89</b>
<b>= a + b + c + d + e</b>				
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>7 807 321,58</b>	<b>21 942 530,05</b>	<b>21 942 530,05</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>4 600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	4 600 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 407 321,58</b>	<b>21 942 530,05</b>	<b>21 942 530,05</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>12 407 321,58</b>	<b>21 942 530,05</b>	<b>21 942 530,05</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>36 273 325,82</b>	<b>22 011 250,94</b>	<b>22 011 250,94</b>
<b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>				

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 011 250,94</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	575 021,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	544 035,70
= Différence ICNE N – ICNE N-1	30 986,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



- (2) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.  
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
 014-200006096-20230424-23-067-2-DE  
 Date de télétransmission : 21/04/2023  
 Date de réception en préfecture : 21/04/2023  
 FEDON DE FONCTIONNEMENT DE 24/04/2023

II VOTE DU BUDGET		III
FEDON DE FONCTIONNEMENT DE 24/04/2023		A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>8 990 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70322	Stationnement, locat° domaine portuaire,	5 868 660,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00
7065	Droits port et navigation (hors location)	1 500 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	869 570,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	751 800,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7338	Autres taxes	1 500,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>24 965 795,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7461	DGD	10 197 204,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	6 876 613,73	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	5 993 595,69	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	1 898 382,40	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 131 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	19 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 112 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>35 093 325,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7711	Dépôts et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionn courant	0,00	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a + b + c + d</b>		<b>35 098 325,82</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>1 175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 175 000,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>36 273 325,82</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>20 011 250,94</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 011 250,94</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice

N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 541 699,00	176 358,57	176 358,57
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2041642	IC : Bâtiments, installations	415 677,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	650 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	476 022,00	176 358,57	176 358,57
20423	Privé : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
07025	Opération d'équipement n° 07025 (5)	8 264 000,00	-4 540 000,00	-4 540 000,00
07029	Opération d'équipement n° 07029 (5)	226 000,00	590 000,00	590 000,00
101	Opération d'équipement n° 101 (5)	152 175,00	117 840,00	117 840,00
1061	Opération d'équipement n° 1061 (5)	0,00	0,00	0,00
1103	Opération d'équipement n° 1103 (5)	0,00	250 000,00	250 000,00
1106	Opération d'équipement n° 1106 (5)	0,00	120 000,00	120 000,00
114	Opération d'équipement n° 114 (5)	3 000,00	30 000,00	30 000,00
115	Opération d'équipement n° 115 (5)	0,00	0,00	0,00
119	Opération d'équipement n° 119 (5)	3 824 000,00	-2 824 000,00	-2 824 000,00
120	Opération d'équipement n° 120 (5)	1 000 000,00	-360 971,59	-360 971,59
121	Opération d'équipement n° 121 (5)	5 400 000,00	0,00	0,00
122	Opération d'équipement n° 122 (5)	110 000,00	-110 000,00	-110 000,00
15005	Opération d'équipement n° 15005 (5)	400 000,00	0,00	0,00
15006	Opération d'équipement n° 15006 (5)	840 000,00	236 000,00	236 000,00
15010	Opération d'équipement n° 15010 (5)	2 400 000,00	0,00	0,00
180	Opération d'équipement n° 180 (5)	1 029 000,00	0,00	0,00
183	Opération d'équipement n° 183 (5)	1 162 000,00	0,00	0,00
188	Opération d'équipement n° 188 (5)	2 100 000,00	0,00	0,00
197	Opération d'équipement n° 197 (5)	2 900 000,00	-2 900 000,00	-2 900 000,00
198	Opération d'équipement n° 198 (5)	1 200 000,00	-1 200 000,00	-1 200 000,00
199	Opération d'équipement n° 199 (5)	1 400 000,00	-1 400 000,00	-1 400 000,00
210	Opération d'équipement n° 210 (5)	3 140 000,00	826 903,88	826 903,88
2100	Opération d'équipement n° 2100 (5)	0,00	300 000,00	300 000,00
2101	Opération d'équipement n° 2101 (5)	0,00	150 000,00	150 000,00
2102	Opération d'équipement n° 2102 (5)	0,00	150 000,00	150 000,00
2104	Opération d'équipement n° 2104 (5)	0,00	150 000,00	150 000,00
2105	Opération d'équipement n° 2105 (5)	0,00	150 000,00	150 000,00
212	Opération d'équipement n° 212 (5)	0,00	0,00	0,00
2141	Opération d'équipement n° 2141 (5)	9 867 000,00	-5 367 000,00	-5 367 000,00
215	Opération d'équipement n° 215 (5)	484 790,00	0,00	0,00
218	Opération d'équipement n° 218 (5)	1 205 000,00	0,00	0,00
220	Opération d'équipement n° 220 (5)	1 455 000,00	0,00	0,00
221	Opération d'équipement n° 221 (5)	72 979,00	-72 899,00	-72 899,00
224	Opération d'équipement n° 224 (5)	30 000,00	20 000,00	20 000,00
225	Opération d'équipement n° 225 (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
229	Opération d'équipement n° 229 (5)	0,00	0,00	0,00
230	Opération d'équipement n° 230 (5)	200 000,00	0,00	0,00
279	Opération d'équipement n° 279 (5)	148 000,00	0,00	0,00
282	Opération d'équipement n° 282 (5)	130 000,00	0,00	0,00
322	Opération d'équipement n° 322 (5)	530 000,00	553 665,84	553 665,84
385	Opération d'équipement n° 385 (5)	440 000,00	65 000,00	65 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
386	Opération d'équipement n° 386 (5)	100 000,00	0,00	0,00
387	Opération d'équipement n° 387 (5)	240 000,00	0,00	0,00
389	Opération d'équipement n° 389 (5)	1 000 000,00	-271 000,00	-271 000,00
390	Opération d'équipement n° 390 (5)	400 000,00	0,00	0,00
407	Opération d'équipement n° 407 (5)	0,00	0,00	0,00
427	Opération d'équipement n° 427 (5)	6 000,00	156 000,00	156 000,00
428	Opération d'équipement n° 428 (5)	1 590 000,00	-730 000,00	-730 000,00
429	Opération d'équipement n° 429 (5)	300 000,00	44 000,00	44 000,00
430	Opération d'équipement n° 430 (5)	1 650,00	0,00	0,00
481	Opération d'équipement n° 481 (5)	548 000,00	0,00	0,00
484	Opération d'équipement n° 484 (5)	350 000,00	-120 000,00	-120 000,00
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	2 100 000,00	360 000,00	360 000,00
92	Opération d'équipement n° 92 (5)	700 000,00	0,00	0,00
93	Opération d'équipement n° 93 (5)	600 000,00	0,00	0,00
94	Opération d'équipement n° 94 (5)	450 000,00	97 000,00	97 000,00
95	Opération d'équipement n° 95 (5)	200 000,00	-16 957,50	-16 957,50
96	Opération d'équipement n° 96 (5)	300 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>60 540 293,00</b>	<b>-15 160 059,80</b>	<b>-15 160 059,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 757 416,43	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 757 416,43	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	280 000,00	280 000,00
261	Titres de participation	0,00	280 000,00	280 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 757 416,43</b>	<b>280 000,00</b>	<b>280 000,00</b>
4581128	EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN (6)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>64 297 709,43</b>	<b>-14 880 059,80</b>	<b>-14 880 059,80</b>
040	Opéra* ordre transfert entre sections (7)	1 175 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 175 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	0,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	0,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	0,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	1 175 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 000 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	55 278,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 944 722,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>5 175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>69 472 709,43</b>	<b>-14 880 059,80</b>	<b>-14 880 059,80</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 967 569,00
----------------------------	--------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	14 073 431,46
--	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 160 940,66
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>26 474 009,00</b>	<b>-12 037 211,00</b>	<b>-12 037 211,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 500 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	8 838 856,00	-3 713 211,00	-3 713 211,00
1313	Subv. transf. Départements	17 276,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	2 228 000,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	7 106 037,00	-2 824 000,00	-2 824 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 283 840,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	5 500 000,00	-5 500 000,00	-5 500 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>25 301 378,85</b>	<b>-25 301 378,85</b>	<b>-25 301 378,85</b>
1641	Emprunts en euros	25 301 378,85	-25 301 378,85	-25 301 378,85
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>51 775 387,85</b>	<b>-37 338 589,85</b>	<b>-37 338 589,85</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>13 427 004,28</b>	<b>13 427 004,28</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	13 427 004,28	13 427 004,28
<b>138</b>	<b>Autres subvent* invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat* (BA, régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat* et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>1 290 000,00</b>	<b>516 000,00</b>	<b>516 000,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 290 000,00</b>	<b>13 943 004,28</b>	<b>13 943 004,28</b>
4582101	EC101 - Adaptation des infrastructures (5)	0,00	0,00	0,00
4582111	EC11-Extension du port en grande rade (5)	0,00	0,00	0,00
4582128	EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN (5)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>53 065 387,85</b>	<b>-23 395 585,57</b>	<b>-23 395 585,57</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect* de fonctionnement</b>	<b>7 807 321,58</b>	<b>21 942 530,05</b>	<b>21 942 530,05</b>
<b>040</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>4 600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	4 600 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
28041643	IC : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00
2817538	Autres réseaux (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
281758	Autres installat*, matériel (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 407 321,58</b>	<b>21 942 530,05</b>	<b>21 942 530,05</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	4 000 000,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>16 407 321,58</b>	<b>21 942 530,05</b>	<b>21 942 530,05</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>69 472 709,43</b>	<b>-1 453 055,52</b>	<b>-1 453 055,52</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>2 613 996,18</b>
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 160 940,66</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote. I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 07025 (1)**  
**LIBELLE : Rénovation du Pont Colbert**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	760 893,57	a 0,00	-4 540 000,00	b -4 540 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	760 893,57	0,00	-4 540 000,00	-4 540 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	757 573,57	0,00	-4 540 000,00	-4 540 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 5 626,58</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	5 626,58	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	3 365,69	0,00
1313	Subv. transf. Départements	2 260,89	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>4 545 626,58</b>
---	---------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>Date de télétransmission du BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>Date de réception en préfecture</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 07029 (1)**

**LIBELLE : Equipements nautiques EMR avant-port et accès terrestre Base de maintenance pour l'éolien offshore**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	100 610,73	a 0,00	590 000,00	b 590 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	98 030,73	0,00	590 000,00	590 000,00	0,00
2313	Constructions	98 030,73	0,00	590 000,00	590 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 9 476,04</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	9 476,04	0,00
1312	Subv. transf. Régions	9 476,04	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-580 523,96</b>
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)**  
**LIBELLE : Adaptation des infrastructures à l'accueil des EMR**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		34 238 440,54	a 0,00	117 840,00	b 117 840,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	235 272,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	220 383,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	14 888,95	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	34 003 168,03	0,00	117 840,00	117 840,00	0,00
2313	Constructions	32 270 253,18	0,00	117 840,00	117 840,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 732 914,85	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
2031	Frais d'études		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00
2313	Constructions		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-117 840,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1061 (1)**  
**LIBELLE : TP Ferries Ouistreham - Mesure compensatoire**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1103 (1)**  
**LIBELLE : Adaptation pour l'éolien flottant - Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	250 000,00	b 250 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-250 000,00</b>
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1106 (1)**  
**LIBELLE : Extension de la gare maritime - Dieppe**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	120 000,00	b 120 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-120 000,00</b>
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)**  
**LIBELLE : Amélioration pompage en eau de mer - secteur de Collignon**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		894 318,22	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	894 318,22	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2313	Constructions	841 267,62	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	53 050,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-30 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Date de télétransmission du BUDGET  
 Date de réception en préfecture

24/06/2023  
 04/06/2023

<b>III</b>
<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)**

**LIBELLE : Extension de capacité du terminal ferrie de Ouistreham**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		2 129 739,25	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 129 739,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 843 332,49	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	286 406,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)**  
**LIBELLE : Adaptation terminal transmanche Cherbourg Brexit**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	-2 824 000,00	b -2 824 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-2 824 000,00	-2 824 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-2 824 000,00	-2 824 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d -2 824 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-2 824 000,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	-2 824 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)**  
**LIBELLE : Adaption terminal transmanche Caen-Ouistreham Brexit**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	-360 971,59	b -360 971,59	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-360 971,59	-360 971,59	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-360 971,59	-360 971,59	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>360 971,59</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)**  
**LIBELLE : Terminal multimodal**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		283 726,33	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	283 726,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	283 726,33	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)**  
**LIBELLE : Modernisation des postes transmanche du port de Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	-110 000,00	b -110 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>110 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15005 (1)**

**LIBELLE : Campagne réhabilitation des bâtiments et voiries CAMPAGNE REHABILITATION VOIRIES  
CAMPAGNE REHABILITATION COUR DE DAKAR VOIRIE TP NORVEGE VOIRIE TP NORVEGE CAMPAGNE  
REHABILITATION VOIRIES Campagne réhabilitation des bâtiments et voiries CAMPAGNE  
REHABILITATION VOIRIES CAMPAGNE REHABILITATION COUR DE DAKAR VOIRIE TP NORVEGE  
CAMPAGNE REHABILITATION VOIRIES CAMPAGNE REHABILITATION COUR DE DAKAR**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 844 774,99	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 844 774,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	359 838,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 400 899,27	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	81 877,47	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 2 285,12</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	2 285,12	0,00
1312	Subv. transf. Régions	2 258,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	27,12	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>2 285,12</b>
---	-----------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
 Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230424-23-067-2-DE

<b>Date de télétransmission du BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>Date de réception en préfecture</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15006 (1)**

**LIBELLE : Campagne restaurat° Ouv. fixes quai et jetées CONFORT QUAIS ESTACADE ET JETEE W QUAI  
DE NORVEGE CONFORT QUAIS ESTACADE ET JETEE W QUAI DE NORVEGE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		3 382 947,29	a 0,00	236 000,00	b 236 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 382 947,29	0,00	236 000,00	236 000,00	0,00
2313	Constructions	3 014 403,19	0,00	236 000,00	236 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	368 544,10	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 3 170,56</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	3 170,56	0,00
1312	Subv. transf. Régions	2 176,60	0,00
1313	Subv. transf. Départements	993,96	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-232 829,44</b>
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15010 (1)**  
**LIBELLE : Ouvrages de protection Remplacement des caissons brise-houle**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		862 442,64	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	862 442,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	293 513,64	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	568 929,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 266 169,62	d 0,00
13	Subventions d'investissement	266 169,62	0,00
1312	Subv. transf. Régions	266 169,62	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>266 169,62</b>
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
**Accusé de réception en préfecture**  
**014-200006096-20230424-23-067-2-DE**

<b>Date de télétransmission du BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>Date de réception en préfecture de l'OPERATION</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 180 (1)**  
**LIBELLE : Preparation de 15ha de terre-plein - Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		828 815,59	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	828 815,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	828 815,59	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 183 (1)**  
**LIBELLE : Extension Terre-plein Dieppe**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
014-200006096-20230424-23-067-2-DE

Date de télétransmission du BUDGET  
Date de réception en préfecture

24/06/2023  
04/06/2023

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 188 (1)

**LIBELLE : Dac au poste 4**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	1 561,02	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 561,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 561,02	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 197 (1)**  
**LIBELLE : 197-Travaux Brexit MO Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	-2 900 000,00	b -2 900 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-2 900 000,00	-2 900 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-2 900 000,00	-2 900 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d -2 900 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-2 900 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	-2 900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Date de télétransmission du BUDGET

Date de réception en préfecture du BUDGET

Date de réception en préfecture de l'OPERATION

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 198 (1)

LIBELLE : 198-Travaux Brexit MO Caen-Ouistreham

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	-1 200 000,00	b -1 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-1 200 000,00	-1 200 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-1 200 000,00	-1 200 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d -1 200 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-1 200 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	-1 200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 199 (1)**  
**LIBELLE : 199-Travaux Brexit MO Dieppe**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	-1 400 000,00	b -1 400 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-1 400 000,00	-1 400 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-1 400 000,00	-1 400 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d -1 400 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-1 400 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	-1 400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
014-200006096-20230424-23-067-2-DE

Date de télétransmission du BUDGET  
Date de réception en préfecture

04/06/2023  
04/06/2023

OPERATION D'EQUIPEMENT  
OPERATION D'EQUIPEMENT

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 207 (1)**  
**LIBELLE : Passerelle Bassin du commerce**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 210 (1)**  
**LIBELLE : Port de maintenance Ouistreham**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		15 742 674,16	a 0,00	826 903,88	b 826 903,88	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	187 669,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	182 400,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 268,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 555 004,89	0,00	826 903,88	826 903,88	0,00
2313	Constructions	13 177 620,44	0,00	826 903,88	826 903,88	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	2 377 384,45	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 32 201,20	d 0,00
13	Subventions d'investissement	32 201,20	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	32 201,20	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-794 702,68</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2100 (1)**  
**LIBELLE : Alimentation électrique navires ferries - Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-300 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2101 (1)**  
**LIBELLE : Alimentation électrique navires ferries - Caen-Ouist**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-150 000,00</b>
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2102 (1)**  
**LIBELLE : Alimentation électrique navires ferries - Dieppe**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-150 000,00</b>
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2104 (1)**  
**LIBELLE : Alimentation électrique croisière - Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-150 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2105 (1)**  
**LIBELLE : Alimentation électrique croisière - Caen-Ouist**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-150 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 212 (1)**  
**LIBELLE : Aménagement de la zone EMR de Collignon Sud**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		867 622,27	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	866 662,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	866 662,91	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	959,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	959,36	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>Date de télétransmission du 24/06/2023</b>	<b>B3</b>
<b>Date de réception en préfecture du 04/06/2023</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2141 (1)**  
**LIBELLE : Pont de Colombelles**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		2 106 031,66	a 0,00	-5 367 000,00	b -5 367 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	73 328,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	73 328,16	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 032 703,50	0,00	-5 367 000,00	-5 367 000,00	0,00
2313	Constructions	634 596,18	0,00	-5 367 000,00	-5 367 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 398 107,32	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 500 342,09	d -3 713 211,00
13	Subventions d'investissement	500 342,09	-3 713 211,00
1312	Subv. transf. Régions	500 342,09	-3 713 211,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>2 154 131,09</b>
---	---------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 215 (1)**  
**LIBELLE : Equipements nautiques nouveau bassin**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		513 732,37	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	513 732,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	513 732,37	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 218 (1)**  
**LIBELLE : Rétablissement des profondeurs du bassin Saint Pierre**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		264 086,96	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	264 086,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	264 086,96	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 220 (1)**  
**LIBELLE : Mise à niveau environnementale du barrage de montalivet**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		115 316,42	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	115 316,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	115 316,42	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**Date de télétransmission du BUDGET**  
**Date de réception en préfecture**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 221 (1)**  
**LIBELLE : Parking de la cité de la mer**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		383 889,61	a 0,00	-72 899,00	b -72 899,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	383 889,61	0,00	-72 899,00	-72 899,00	0,00
2313	Constructions	383 889,61	0,00	-72 899,00	-72 899,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>72 899,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 224 (1)**  
**LIBELLE : Adaptation centre des marées au projet urbain de Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		789 135,27	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	789 135,27	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2313	Constructions	789 135,27	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>Date de télétransmission du BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>Date de réception en préfecture de l'OPERATION</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 225 (1)**  
**LIBELLE : Dépollution du Bassin De Paris TBT**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		36 103,96	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 063,96	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	33 063,96	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-10 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 224 (1)**  
**LIBELLE : Adaptation centre des marées au projet urbain de Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		789 135,27	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	789 135,27	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2313	Constructions	789 135,27	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Date de télétransmission du BUDGET  
 Date de réception en préfecture

04/06/2023  
 04/06/2023

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 225 (1)**  
**LIBELLE : Dépollution du Bassin De Paris TBT**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		36 103,96	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 063,96	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	33 063,96	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-10 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 229 (1)**  
**LIBELLE : Aménagt accueil matières dangereuses**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>Date de télétransmission du BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>Date de réception en préfecture</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 230 (1)**  
**LIBELLE : Anciennes passerelles du terminal Croisière**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		20 341,20	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 341,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	20 341,20	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 279 (1)**  
**LIBELLE : Aménagement terrain plateau nautique**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		163 765,32	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	163 765,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	163 765,32	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE

Date de télétransmission du 24/06/2023

Date de réception en préfecture du 04/06/2023

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 282 (1)**  
**LIBELLE : Aménagement itinéraire convois exceptionnels - Dieppe**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 322 (1)**  
**LIBELLE : Revêtement anti corrosion**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		946 626,85	a 0,00	553 665,84	b 553 665,84	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	946 626,85	0,00	553 665,84	553 665,84	0,00
2313	Constructions	946 626,85	0,00	553 665,84	553 665,84	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-553 665,84</b>
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 385 (1)**

**LIBELLE : Modernisation des équipements de mise a sec - Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		223 577,38	a 0,00	65 000,00	b 65 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	223 577,38	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00
2313	Constructions	130 955,38	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	92 622,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-65 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 386 (1)**  
**LIBELLE : Reamenagement du Centre Operationnel de Dieppe**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 387 (1)**  
**LIBELLE : Port à sec**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 389 (1)**  
**LIBELLE : Modernisation patrimoine industriel (MIM)**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		13 999,30	a 0,00	-271 000,00	b -271 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 999,30	0,00	-271 000,00	-271 000,00	0,00
2313	Constructions	13 999,30	0,00	-271 000,00	-271 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>271 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE

Date de télétransmission du 24/06/2023

Date de réception en préfecture du 04/06/2023

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 390 (1)

LIBELLE : Modernisation ponton 6 Avant-port

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 407 (1)**  
**LIBELLE : Centre opérationnel de sécurité de Ouistreham**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 427 (1)**  
**LIBELLE : Extension du site agro-alimentaire**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 273 561,22	a 0,00	156 000,00	b 156 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 273 561,22	0,00	156 000,00	156 000,00	0,00
2313	Constructions	1 273 561,22	0,00	156 000,00	156 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-156 000,00</b>
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 428 (1)**  
**LIBELLE : Réhabilitation écluse Ouest Ouistreham**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 008 568,07	a 0,00	-730 000,00	b -730 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 008 568,07	0,00	-730 000,00	-730 000,00	0,00
2313	Constructions	1 008 568,07	0,00	-730 000,00	-730 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>730 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

014-200006096-20230424-23-067-3-DE

Date de télétransmission du BUDGET 24/06/2023

Date de réception en préfecture du BUDGET 04/06/2023

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 429 (1)**  
**LIBELLE : Batiment industriel de la charpente**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		23 829,10	a 0,00	44 000,00	b 44 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	23 829,10	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00
2313	Constructions	23 829,10	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-44 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 430 (1)**  
**LIBELLE : Berges et talus Ouistreham**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 787 632,20	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 787 632,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 562 872,96	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	224 759,24	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 481 (1)**  
**LIBELLE : Bâtiments industriels Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 484 (1)**  
**LIBELLE : Réhabilitation halle à marée Dieppe**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		4 487,50	a 0,00	-120 000,00	b -120 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 487,50	0,00	-120 000,00	-120 000,00	0,00
2313	Constructions	4 487,50	0,00	-120 000,00	-120 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>120 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE

Date de télétransmission du 24/06/2023

Date de réception en préfecture du 04/06/2023

<b>III</b>	<b>III</b>
<b>B3</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 91 (1)**

**LIBELLE : PA9\_Travaux d'investissement infrastructures Cherbourg PA11\_Travaux d'investissement superstructures Cherbourg Accueil industriels et logisticiens EMR PA15\_Protection infra anti corrosion PA9\_Travaux d'investissement infrastructures Cherbourg PA11\_Travaux d'investissement superstructures Cherbourg**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		274 690,88	a 0,00	360 000,00	b 360 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	274 690,88	0,00	360 000,00	360 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	231 551,65	0,00	277 000,00	277 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	43 139,23	0,00	83 000,00	83 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-360 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 92 (1)**

**LIBELLE : PA12 Travaux d'investissement superstructures Caen Ouistreha PA14 Travaux Bâtiment Caen Ouistreham PA14\_Travaux Bâtiment Caen Ouistreham PA12\_Travaux d'investissement superstructures Caen Ouistreha**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		74 351,46	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>74 351,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	14 731,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	59 619,51	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>Date de télétransmission du BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>Date de réception en préfecture</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 93 (1)**

**LIBELLE : PA24 Travaux ouvrages mobiles PA23 Travaux lourds bâtiments, voiries, quai de Dieppe PA23\_Travaux lourds bâtiments, voiries, quai de Dieppe PA24\_Travaux ouvrages mobiles**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		78 323,13	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>78 323,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	31 292,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	38 786,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 244,06	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 94 (1)**

**LIBELLE : PA500 Réseaux / Equipements informatiques / licences PA504\_Signalétique / refonte site internet PA502\_Outils techniques PA503\_Autres matériels (mobilier; matériel incendie) PA501\_Parc automobile PA500 Réseaux / Equipements informatiques / licences PA504\_Signalétique / refonte site internet PA503\_Autres matériels (mobilier; matériel incendie) PA502\_Outils techniques PA501\_Parc automobile PA500 Réseaux / Equipements informatiques / licences**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		162 712,08	a 0,00	97 000,00	b 97 000,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	59 171,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	37 261,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	21 909,97	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	103 540,15	0,00	97 000,00	97 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	12 699,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	35 299,26	0,00	-50 000,00	-50 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	27 313,40	0,00	135 500,00	135 500,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	28 227,81	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-97 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
 014-200006096-20230424-23-067-3-DE

Date de télétransmission du 24/06/2023

Date de réception en préfecture du 04/06/2023

Date de réception en préfecture du 04/06/2023

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1)**

**LIBELLE : ET13\_Etudes préalables Dieppe ET11\_Etudes préalables Cherbourg**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		6 682,40	a 0,00	-16 957,50	b -16 957,50	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	6 682,40	0,00	-16 957,50	-16 957,50	0,00
2031	Frais d'études	6 682,40	0,00	-16 957,50	-16 957,50	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>16 957,50</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 96 (1)**  
**LIBELLE : PA43\_Acquisitions foncières Dieppe**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-200 000,00</b>
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV**  
**A2.1**

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

(1) Circulaire n° NOR: INTB980071C du 22/02/1989.  
 (2) Indiquer la date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 212-22 du CGCT).  
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

## IV – ANNEXES

IV

A2.2

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux	Taux actuariel					
								(5)	(5)					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					87 071 640,72									
1641 Emprunts en euros (total)					87 071 640,72									
0000124960	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	01/12/2021	20/02/2022	20/02/2022	2 655 640,72	F		1,550	1,550		T	P	O	A-1
194533 14	CIC	25/12/2008	25/12/2008	25/12/2009	1 118 000,00	F		5,050	5,050		A	P	O	A-1
19790001	SOIETE GENERALE	29/12/2017	29/12/2017	29/01/2018	500 000,00	F		1,090	1,090		A	P	O	A-1
20028110	CIC	25/12/2016	25/12/2016	25/03/2017	500 000,00	F		1,210	1,210		A	P	O	A-1
421	CANIS DEPOT & COIN.	01/09/2013	01/09/2013	01/09/2014	12 000 000,00	R	LLA	2,250	2,250		A	C	O	A-1
5033662	CANIS DEPOT & COIN.	01/02/2014	01/02/2014	01/02/2015	5 000 000,00	R	LLA	2,250	2,250		A	C	O	A-1
8045101322	SOIETE GENERALE	10/01/2019	10/01/2019	10/02/2019	800 000,00	F		1,050	1,050		A	P	O	A-1
83578	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	01/11/2014	01/11/2014	01/11/2018	13 000 000,00	F		1,650	1,645		A	P	O	A-1
83578-A	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/05/2015	07/05/2015	07/05/2016	10 000 000,00	F		0,870	0,865		A	P	O	A-1
83578-B	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/09/2015	04/09/2015	04/09/2016	10 000 000,00	F		1,680	1,679		A	P	O	A-1
83578-C	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	16/11/2015	16/11/2015	16/11/2016	12 000 000,00	F		1,690	1,692		A	P	O	A-1
86578-D	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	25/01/2016	25/01/2016	25/01/2017	19 500 000,00	F		1,580	1,577		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de litige sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									

Page 85

## Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux	Taux actuariel					
								(5)	(5)					
<b>1671 Avances consenties du Trésor (total)</b>					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>87 071 640,72</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal, montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer le périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Page 86

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			Intérêts parus (le cas échéant) (16)	ICNIE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>1 202 549,82</b>	<b>3 757 416,43</b>	<b>1 202 549,82</b>	<b>0,00</b>	<b>575 021,78</b>
164.1 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				1 202 549,82	3 757 416,43	1 202 549,82	0,00	575 021,78
0000124980		0,00	A-1	0,00	16,40	F		0,000	126 801,60	36 461,52	0,00	4 240,17
154533 14		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	102 879,62	5 195,42	0,00	0,00
16790001		0,00	A-1	0,00	4,00	F		0,000	53 694,64	2 960,85	0,00	19,72
20028110		0,00	A-1	0,00	1,00	F		0,000	72 647,49	1 768,71	0,00	14,63
421		0,00	A-1	0,00	14,80	R		0,000	480 000,00	230 400,00	0,00	72 000,00
5033662		0,00	A-1	0,00	15,20	R		0,000	200 000,00	68 000,00	0,00	117 333,33
8345101322		0,00	A-1	0,00	5,00	F		0,000	65 094,87	5 503,69	0,00	268,93
83578		0,00	A-1	0,00	15,90	F		0,000	530 804,98	193 461,04	0,00	30 614,62
83576-A		0,00	A-1	0,00	16,40	F		0,000	429 156,76	71 966,81	0,00	44 365,49
83576-B		0,00	A-1	0,00	16,80	F		0,000	405 652,02	141 762,66	0,00	43 859,32
83576-C		0,00	A-1	0,00	16,90	F		0,000	468 336,35	171 471,31	0,00	20 405,31
83576-D		0,00	A-1	0,00	17,10	F		0,000	784 348,10	271 547,81	0,00	241 900,06
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16441 Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEFP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			Intérêts parus (le cas échéant) (16)	ICNIE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		
<b>1676 Dettes envers locataires-occupateurs (total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>1 202 549,82</b>	<b>3 757 416,43</b>	<b>1 202 549,82</b>	<b>0,00</b>	<b>575 021,78</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>		<b>A2.3</b>

<b>A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)</b>														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Barrière simple (B)</b>														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Option d'échange (C)</b>														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplieur jusqu'à 5 (E)</b>														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Autres types de structures (F)</b>														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>														
		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.  
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.  
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.  
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
 (8) Montant, index ou formule.  
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.  
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.  
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

<b>A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>										
Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	Autres indices	
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Indices zone euro	Ecart d'indices zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices		
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits		12	0	0	0	0	0		
	% de financements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits		0	0	0	0	0	0		
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	% de financements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits		0	0	0	0	0	0		
	% de financements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>(C) Option d'échange (swap)</b>	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits		0	0	0	0	0	0		
	% de financements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>(D) Multiplieur jusqu'à 3 : multiplieur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits		0	0	0	0	0	0		
	% de financements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits		0	0	0	0	0	0		
<b>(E) Multiplieur jusqu'à 5</b>	% de financements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits		0	0	0	0	0	0		
	% de financements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>(F) Autres types de structures</b>	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits		0	0	0	0	0	0		
	% de financements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
 Date de télétransmission : 24/04/2023  
 Date de réception préfecture : 24/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>A2.5</b>

## A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, turndown, average*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Page 91

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>A2.5</b>

## A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert		Taux usés (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Calculs d'ajustement	
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)					0,00	0,00		
Taux variable simple (total)					0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00		
<b>Total</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A+1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire FCB/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
 014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
 Date de télérmission : 21/04/2023  
 Date de réception en préfecture : 21/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur	1	12/04/2021
L	QUAIS ET APPONTEMENTS Fondations et structures	50	12/04/2021
L	QUAIS ET APPONTEMENTS Equipements	20	12/04/2021
L	QUAIS ET APPONTEMENTS Traitement anticorrosion	15	12/04/2021
L	QUAIS ET APPONTEMENTS Pontons	15	12/04/2021
L	TERRES PLEINS ET VRD Fondations et structures	70	12/04/2021
L	TERRES PLEINS ET VRD Equipements	15	12/04/2021
L	TERRES PLEINS ET VRD Réseaux	20	12/04/2021
L	TERRES PLEINS ET VRD Chaussées	20	12/04/2021
L	FORMES DE RADOUB ECLUSES ET PONTS MOBILES Fondations et structures	50	12/04/2021
L	FORMES DE RADOUB ECLUSES ET PONTS MOBILES Mécanisme, contrôle-commande, électricité	15	12/04/2021
L	FORMES DE RADOUB ECLUSES ET PONTS MOBILES Traitement anticorrosion	20	12/04/2021
L	FORMES DE RADOUB ECLUSES ET PONTS MOBILES Pont bascule	20	12/04/2021
L	VOIES FERREES Fondations et structures	30	12/04/2021
L	VOIES FERREES Rails et appareils de voies	30	12/04/2021
L	VOIES FERREES Equipements	15	12/04/2021
L	VOIES FERREES Signalisation	20	12/04/2021
L	BATIMENTS ET HANGARS Fondations, Gros-Ceuvre	50	12/04/2021
L	BATIMENTS ET HANGARS Toiture	25	12/04/2021
L	BATIMENTS ET HANGARS Etanchéité	15	12/04/2021
L	BATIMENTS ET HANGARS Aménagements et équipements	10	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Structure	25	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Mécanisme, contrôle-commande, électricité	15	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Moteurs	10	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Traitement anticorrosion	20	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Equipements (bennes/spreaders...)	10	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Engins de manutention	20	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Engins manutention modernisation	5	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Portiques à conteneurs	25	12/04/2021
L	GRUES/PORTIQUES/ENGINS DE LEVAGE Grues forte puissance	25	12/04/2021
L	MOYENS NAUTIQUES Coque	25	12/04/2021
L	MOYENS NAUTIQUES Engins de dragage & remorquage	15	12/04/2021
L	MOYENS NAUTIQUES Moteurs	10	12/04/2021
L	MOYENS NAUTIQUES Electronique-Electricité	5	12/04/2021
L	DIVERS Installations générales, agencements et aménagements divers	10	12/04/2021
L	DIVERS Installations techniques-réseaux	10	12/04/2021
L	DIVERS Logiciels bureautiques - progiciels	3	12/04/2021
L	DIVERS Matériel audiovisuel et informatique	5	12/04/2021
L	DIVERS Matériel technique	10	12/04/2021
L	DIVERS Matériel de bureau	10	12/04/2021

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
 014-200006096-20230424-23-067-3-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Date de réception en préfecture : 24/04/2023			
L	DIVERS Plantation d'arbres et d'arbustes	10	12/04/2021
L	DIVERS Téléphonie	20	12/04/2021
L	DIVERS Travaux de grosses réparations et d'améliorations moyens généraux	5	12/04/2021
L	DIVERS Véhicules légers	10	12/04/2021
L	DIVERS Poids lourds	5	12/04/2021
L	DIVERS Matériel lutte contre incendie	10	12/04/2021
L	DIVERS Etudes préalables non suivies de travaux	5	12/04/2021
L	SUBVENTIONS Biens mobiliers, matériels, études-aides à l'invest. consenties aux entreprises	5	12/04/2021
L	SUBVENTIONS Biens immobiliers et installations	30	12/04/2021
L	SUBVENTIONS Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	12/04/2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>19 747 089,43</b>	<b>19 747 089,43</b>	<b>12 321 601,15</b>	<b>7 425 488,28</b>
Provision ferme aquacole	0,00	24/10/2016	1 100 000,00	1 100 000,00	27 300,00	1 072 700,00
Provision pont de Colombelles	0,00	12/12/2016	920 000,00	920 000,00	0,00	920 000,00
Provision risques statutaires	0,00	24/04/2017	66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00
Reprise totale provision déficit concession pêche	0,00	24/04/2017	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00
Provision Digue de l'Est	0,00	24/04/2017	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
Provision évolution statutaire	0,00	24/04/2017	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
Provision risques statutaires	0,00	15/12/2017	55 000,00	55 000,00	11 880,07	43 119,93
Provision risques statutaires	0,00	19/04/2018	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
Provision risques dragage	0,00	24/04/2018	445 000,00	445 000,00	445 000,00	0,00
Provision risques Cité de la mer	0,00	24/04/2018	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Provision risques réclamation exploitants produits mer	0,00	31/12/2018	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
Provision pour IS 2018	0,00	04/10/2019	108 237,22	108 237,22	108 237,22	0,00
Provision subvention équilibre 2019 Régie Dieppoise	0,00	04/10/2019	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
Reprise provision MAUM (irrecouvrabilité)	0,00	04/10/2019	1 354 183,86	1 354 183,86	1 354 183,86	0,00
Reprise Provision subvention équilibre 2020 Régie Dieppoise	0,00	02/07/2020	1 575 000,00	1 575 000,00	1 575 000,00	0,00
Reprise provision pour IS 2019	0,00	12/04/2021	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
Reprise subvention équilibre 2021 Régie Dieppoise	0,00	12/04/2021	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00
Provision pour risque irrecouvrabilité (Entreprise CMO - société en liquidation judiciaire)	0,00	06/12/2021	71 686,94	71 686,94	0,00	71 686,94
Provision pour pénalités - contrats occupation EMR	0,00	06/12/2021	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
Provision subvention équilibre 2022 Régie Dieppoise	0,00	06/12/2021	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
Entreprise Thomson - risque irrecouvrabilité - société en liquidation judiciaire	0,00	25/11/2022	124 981,41	124 981,41	0,00	124 981,41
Provision charges électricité sur Port de Cherbourg et Caen/Cuistreham	0,00	16/12/2022	322 000,00	322 000,00	0,00	322 000,00
Provision (indemnités commerçants+navette) - opération Pont Colbert	0,00	16/12/2022	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
Provision Indemnisation CET	0,00	16/12/2022	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Provision subvention équilibre 2023 Régie Dieppoise	0,00	16/12/2022	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>19 747 089,43</b>	<b>19 747 089,43</b>	<b>12 321 601,15</b>	<b>7 425 488,28</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
 014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
 Date de télérmission : 24/04/2023  
 Date de réception en préfecture : 24/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 4 932 416,43</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>3 757 416,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 757 416,43	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>1 175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 175 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>4 932 416,43</b>	<b>0,00</b>	<b>14 073 431,46</b>	<b>19 005 847,89</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE

Date de télétransmission : 24/04/2023

Date de réception en préfecture : 24/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 13 697 321,58</b>	<b>22 458 530,05</b>	<b>VI 22 458 530,05</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>13 697 321,58</b>	<b>22 458 530,05</b>	<b>22 458 530,05</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	4 600 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
28041643	IC : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00
2817538	Autres réseaux (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 290 000,00	516 000,00	516 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 807 321,58	21 942 530,05	21 942 530,05

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	36 155 851,63	0,00	0,00	13 427 004,28	49 582 855,91

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV	19 005 847,89
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII	49 582 855,91
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (5)	30 577 008,02

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023

IV - ANNEXES		IV
Date de réception en préfecture : 24/04/2023		
ELEMENTS DU BILAN		A8

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>A9</b>

## A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 101	Intitulé de l'opération : EC1 - ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES	Date de la délibération : 06/07/2017	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)
			Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>		
4581101	Rembt travaux conduites STEP (5)	2 185 764,32	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	2 185 764,32	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00
	<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	2 185 764,32	0,00
	<b>RECETTES (b)</b>		
4582101	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 174 398,00	11 366,32
040	Financement par le mandataire	2 174 398,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>	2 174 398,00	11 366,32

N° opération : 111	Intitulé de l'opération : EC11 - EXTENSION PORT EN GRANDE RADE	Date de la délibération : 06/07/2017	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)
			Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>		
4581111	Rembt travaux conduites STEP (5)	211 000,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	211 000,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00
	<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	211 000,00	0,00
	<b>RECETTES (b)</b>		
4582111	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	211 000,00
040	Financement par le mandataire	0,00	211 000,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>	0,00	211 000,00

Page 103

N° opération : 128	Intitulé de l'opération : EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN	Date de la délibération : 01/01/2020	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)
			Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>		
4581128	EC28 - AMENAGEMENT HUB EOLIEN (5)	1 131 600,91	1 219 201,43
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	1 131 600,91	1 219 201,43
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00
	<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	1 131 600,91	1 219 201,43
	<b>RECETTES (b)</b>		
4582128	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	202 040,27	1 314 726,38
040	Financement par le mandataire	202 040,27	1 314 726,38
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>	202 040,27	1 314 726,38

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total - Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de l'opération : 24/04/2023  
Date de la délibération : 24/04/2023

Page 104

<b>IV</b>
<b>B1.1</b>

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua-riél (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer O pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex: EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture, Exemple A=1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023  
 014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
 Date de téltransmission : 24/04/2023

<b>IV</b>
<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.  
 (2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.  
 (3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
 Date de télétransmission : 24/04/2023  
 Date de réception préfecture : 24/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE

Date de télétransmission : 24/04/2023

Date de réception en préfecture : 24/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception en préfecture : 24/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
000103 1103-ADAPTATION POUR L'EOLIE FLOTTANT CH	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
000106 1106-EXTENSION DE LA GARE MARITIME DIEPPE	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00
000080 180-PREPARATION DE 15HA DE TERRE-PLEIN - CHERBOURG	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	613 500,24	1 029 000,00	0,00	3 357 499,76
000083 183-EXTENSION TERRE-PLEIN DIEPPE	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	11 145,10	1 162 000,00	0,00	526 854,90
000088 188-DAC AU POSTE 4	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	0,00
000097 197-TRAVAUX BREXIT MO CHERBOURG	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00
000098 198-TRAVAUX BREXIT MO CAEN-OUISTREHAM	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
000099 199-TRAVAUX BREXIT MO DIEPPE	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
000100 2100-ALIMENTATION ELECTRIQUE NAVIRES FERRIES CH	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
000101 2101-ALIMENTATION ELECTRIQUE NAVIRES FERRIES CO	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
000102 2102-ALIMENTATION ELECTRIQUE NAVIRES FERRIES D	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
000104 2104-ALIMENTATION ELECTRIQUE CROISIERE CH	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
000105 2105-ALIMENTATION ELECTRIQUE CROISIERE CO	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
000079 279-AMENAGEMENT TERRAIN PLATEAU NAUTIQUE	456 345,00	-144 571,28	311 773,72	163 428,72	148 000,00	0,00	345,00
000082 282-AMENAGT ITINERAIRE CONVOIS EXCEPTIONNELS DIEPP	150 000,00	0,00	150 000,00	19 465,01	130 000,00	0,00	534,99
000085 385-MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DE MISE A SEC	840 000,00	0,00	840 000,00	38 943,41	505 000,00	0,00	296 056,59
000086 386-REAMENAGEMENT DU CENTRE OPERATIONNEL DE DIEPPE	140 000,00	0,00	140 000,00	0,00	100 000,00	0,00	40 000,00
000087 387-PORT A SEC	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	240 000,00	0,00	60 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
000089 389-MODERNISATION PATRIMOINE INDUSTRIEL (MIM)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	729 000,00	0,00	1 771 000,00
000090 390-MODERNISATION PONTON 6	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	400 000,00	0,00	100 000,00
000081 481-BATIMENTS INDUSTRIELS CHERBOURG	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	273 367,60	548 000,00	0,00	1 178 632,40
000084 484-REHABILITATION HALLE A MAREE DIEPPE	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	230 000,00	0,00	170 000,00
000091 91-TRAVAUX PATRIMOINE - CHERBOURG	2 100 000,00	360 000,00	2 460 000,00	0,00	2 460 000,00	0,00	0,00
000092 92-TRAVAUX PATRIMOINE - CAEN-OUISTREHAM	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00
000093 93-TRAVAUX PATRIMOINE - DIEPPE	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
000094 94-INVESTISSEMENTS COMMUNS	450 000,00	97 000,00	547 000,00	0,00	547 000,00	0,00	0,00
000095 95-ETUDES PREALABLES	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	183 042,50	0,00	16 957,50
000096 96-ACQUISITIONS FONCIERES	300 000,00	200 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
000001 EC1-ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES A L'A	40 000 000,00	0,00	40 000 000,00	36 402 997,08	270 015,00	0,00	3 326 987,92
000030 EC14-114 AMELIORATION POMPAGE EN EAU DE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	893 688,62	33 000,00	0,00	73 311,38
000031 EC15-EXTENSION DE CAPACITE TERMINAL FERR	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	2 129 739,25	0,00	0,00	770 260,75
000051 EC19-ADAPT TERM TRANSMANCHE CHERB BREXIT	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	39 997,48	1 000 000,00	0,00	3 260 002,52
000052 EC20-ADAPT TERM TRANSMANCHE CAEN-OUIS BREX	8 500 000,00	0,00	8 500 000,00	53 957,74	639 028,41	0,00	7 807 013,85
000053 EC21-TERMINAL MULTIMODAL	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	257 033,85	5 400 000,00	0,00	342 966,15
000068 EC22-MODERNISATION POSTE 2	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
000058 EC23-EQUIPEMENTS NAUTIQUES EMR AVANT PORT & ACCES	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	100 610,73	816 000,00	0,00	7 083 389,27
000057 EC24-OUVRAGES DE PROTECTION	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	861 665,04	2 400 000,00	0,00	738 334,96
000070 EC26-MODERNISATION ACCUEIL FERRIES OUISTREHAM	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
000071 EC27-MODERNISATION ACCUEIL FERRIES DIEPPE	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de réception en préfecture : 24/04/2023  
Date de réception en préfecture : 24/04/2023

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
000024 ES10-PORT DE MAINTENANCE OUISTREHAM	21 240 000,00	-2 348 000,00	18 892 000,00	14 925 096,12	3 966 903,88	0,00	0,00
000027 ES12-AMENAGEMENT ZONE EMR COLLIGNON SUD	4 700 000,00	0,00	4 700 000,00	867 622,27	0,00	0,00	3 832 377,73
000041 ES14-PONT DE COLOMBELLES	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00	2 022 710,85	4 500 000,00	0,00	13 477 289,15
000043 ES15 - EQUIPEMENTS NAUTIQUES NV BASSIN	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	513 732,37	484 790,00	0,00	1 477,63
000047 ES18-RETABLISSEMENT DES PROFONDEURS BASS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	182 672,33	1 205 000,00	0,00	1 612 327,67
000049 ES20-MISE A NIVEAU ENVIRONNEMENTALE BARR	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	96 143,42	1 455 000,00	0,00	948 856,58
000050 ES21-PARKING DE LA CITE DE LA MER	488 000,00	0,00	488 000,00	383 809,61	80,00	0,00	104 110,39
000054 ES24-ADAPT CENTRE MAREES CHERBOURG	896 000,00	-26 000,00	870 000,00	789 135,27	50 000,00	0,00	30 864,73
000061 ES25-DEPOLLUTION DU BASSIN DE PARIS TBT	500 000,00	0,00	500 000,00	33 063,96	10 000,00	0,00	456 936,04
000062 ES26-DRAGAGE PASSERELLE TRANSMANCHE	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
000064 ES28-RENOVATION DU PONT COLBERT	9 404 000,00	10 146 000,00	19 550 000,00	704 058,53	3 724 000,00	0,00	15 121 941,47
000072 ES29-AMENAGEMENT ACCUEIL MATIERES DANGEREUSES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
000075 ES30-ANCIENNES PASSERELLES TERMINAL CROISIERE	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	200 000,00	0,00	300 000,00
000038 MO22-REVETEMENT ANTI CORROSION	1 500 000,00	250 000,00	1 750 000,00	666 334,16	1 083 665,84	0,00	0,00
000066 PA21-CAMPAGNE REHABILITATION BATIMENTS VOIRIES	6 880 000,00	0,00	6 880 000,00	1 765 457,10	400 000,00	0,00	4 714 542,90
000067 PA22-CAMPAGNE REST OUVRAGES FIXES QUAI JETEES	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	3 368 633,16	1 076 000,00	0,00	5 555 366,84
000073 PA27-EXTENSION DU SITE	1 480 000,00	0,00	1 480 000,00	1 273 561,22	162 000,00	0,00	44 438,78
000076 PA28-REHABILITATION ECLUSE OUEST OUISTREHAM	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	997 971,41	860 000,00	0,00	142 028,59
000077 PA29-BATIMENT INDUSTRIEL DE LA CARPENTE	400 000,00	0,00	400 000,00	23 140,60	344 000,00	0,00	32 859,40
000078 PA30-BERGES ET TALUS OUISTREHAM	1 855 000,00	0,00	1 855 000,00	1 787 632,20	1 650,00	0,00	65 717,80

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Accusé de réception en préfecture	
014-200006096-20230424-23-067-3-DE	
Date de télétransmission : 24/04/2023	
Date de réception en préfecture : 24/04/2023	
IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS FORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	IV
	B2.2

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS A TEMPS PARTIEL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		2,00	0,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Directeur général des services		1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article C-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		38,50	0,00	0,00	38,50	26,30	7,90	34,20
1-Attaché	A	11,00	0,00	0,00	11,00	4,00	4,90	15,90
2-Rédacteur	B	18,00	0,00	0,00	18,00	14,30	3,00	21,30
3-Adjoint administratifs	C	9,50	0,00	0,00	9,50	8,00	0,00	8,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		104,00	0,00	0,00	104,00	76,40	20,00	96,40
1-Ingénieur	A	15,00	0,00	0,00	15,00	7,60	6,00	21,00
2-Technicien	B	25,00	0,00	0,00	25,00	14,80	8,00	32,80
3-Agentis	C	64,00	0,00	0,00	64,00	54,00	6,00	60,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		142,50	0,00	0,00	142,50	102,70	27,90	130,60

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de l'original : 24/04/2023  
Date de la signature : 24/04/2023

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
 (2) Catégories : A, B ou C.  
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,9 \* 6 / 12).  
 Exemple : un agent à temps partiel (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,32 ETPT (0,9 \* 6 / 12).  
 Exemple : un agent à temps partiel (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)  
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros			
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>							
1-Attaché	A	ADM	0,00	0,00	3-3-1°	CDI	
1-Attaché	A	ADM		0,00	3-3-1°	CDD	
1-Attaché	A	ADM		0,00	3-3-1°	CDD	
1-Ingénieur	A	TECH		0,00	3-3-1°	CDI	
1-Ingénieur	A	TECH		0,00	3-2	CDD	
1-Ingénieur	A	TECH		0,00	3-3-1°	CDD	
2-Technicien	B	ADM		0,00	3-a°	CDD	
2-Technicien	B	TECH		0,00	3-2	CDD	
2-Technicien	B	TECH		0,00	3-3-1°	CDD	
3-Agents	C	TECH		0,00	3-3-1°	CDI	
Directeur Général des Services Techniques							
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,  
TECH : Technique,  
S : Social,  
S-U : Urbain (dont aménagement urbain),  
MS : Médico-social,  
S-T : Sportif-technique,  
SP : Sportif,  
CULT : Culturel  
PM : Promotion,  
PM-F : Préféré,

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Maté. du contrat (R. du 26 janvier 1984 modifié) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité,  
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité,  
3-c° : article 3, 3ème alinéa : autorisation à servir à temps partiel ou indisponible (maternité, maternité...),  
3-d° : versement temporaire d'un emploi,

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements susceptibles.

3-3-3° : emplois de secrétaires de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois à temps non complet des communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création.

3-4° : article 21 de la loi n° 2012-547 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-5° : article 22 de la loi n° 2012-547 : contrat à durée déterminée.

4° : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets,

110-1 : article 110-1 collaborateurs de groupes d'élus,

A : autres (professer),

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-a°, 3-b° et 47 de la loi n° 84-593 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-547.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Page 119

Ports de Normandie - Ports de Normandie - BS - 2023

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Page 120

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
 Date de télétransmission : 24/04/2023  
 Date de réception en préfecture : 24/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
01/01/1974 - Concession du port de plaisance de Ouistreham	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	0,00
01/01/1974 - Concession du port de plaisance de Cherbourg	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Commune	0,00
01/01/1984 - Concession du port de plaisance de Caen	Ville de Caen	Ville de Caen	Commune	0,00
11/09/1995 - Concession du port de Commerce de Caen Ouistreham	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	0,00
01/01/2021 - DSP du Centre logistique de débarque pour la pêche de Ouistreham	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	0,00
01/01/2022 - DSP du port de commerce de Cherbourg	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	0,00
01/01/2022 - Concession de port de pêche de Cherbourg	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	0,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
12/02/2010 - Prise de parts - délibération n° 10-03	SPLA Caen-Presqu'île	SPLA Caen-Presqu'île	Société publique Locale	10 000,00
04/10/2019 - Prise de parts - délibération n° 19-132	SPLA Caen-Presqu'île	SPLA Caen-Presqu'île	Société publique Locale	22 000,00
13/09/2021 - Création Société Publique Locale pour l'exploitation du port de Cherbourg - (Délibération n° 21-117)	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	474 000,00
06/12/2021 - Rachats des parts - 160) délibération n° 21-213	SPLA Caen-Presqu'île	SPLA Caen-Presqu'île	Société publique Locale	117,89
13/04/2023 - Société Publique Locale pour l'exploitation du port de Cherbourg - (Délibération n° 23)	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	426 000,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
28/06/2022 - DSP du port de commerce de Cherbourg	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	1 300 000,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
13/11/2015 - Convention PNA/CCI Compensation d'une obligation de service public liée à une DSP	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	870 000,00
01/01/2022 - Annexe 22-DSP Com Cherb-ancienne conv 28/04/19-Aménagt-voies de circulat° & démontage de l'autoport	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	83 603,98
01/01/2022 - Annexe 22-DSP Com Cherb-ancienne conv 12/09/19-Aménagt-voies de circulat° & démontage autopont	SPL Cherbourg Port	Société publique locale du Port de Cherbourg	Société publique Locale	256 367,01
25/11/2022 - Convention PDN/CCI-raccordement réseaux EU-Port de plaisance de Ouistreham délib n° 22-184	CCI Caen Normandie	Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie	Etablissement Public de l'Etat	650 000,00
<b>Autres</b>				
06/12/2021 - Concession d'aménagement du port de Cherbourg-participat°concedant (Delib 21-201)	SHEMA	Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement	SEM	16 038 925,00

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.  
 Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).  
 Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :  
 - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;  
 - soit de la seule autonomie financière.  
 Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230424-23-067-3-DE

Date de télétransmission : 24/04/2023

Date de réception en préfecture : 27/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
budget annexe	Outils de mise à sec du port de Cherbourg	01/01/2021	délibération 1.2-07/12/2020 - 12/12/2016	20000609600024	SPIC	Oui

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

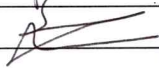





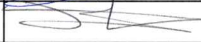
<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ARRETE ET SIGNATURES	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 18  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES :  
 Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstentions : 1

Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par Hervé MORIN (1),  
 A CAEN, le 13/04/2023  
 Hervé MORIN,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A CAEN, le 13/04/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAIL Romain - Suppléant	
BAZILLE Alain - Titulaire	
BLOC Jean-François - Suppléant	
BRUNEAU Joël - Titulaire	
BŒUF Augustin - Titulaire	
CHAPRON Philippe - Titulaire	
DEJEAN DE LA BATIE Hubert - Suppléant	
FRICOUT Michel - Titulaire	
GARRAUD François - suppléant	
GASTINNE Jean-Baptiste - Titulaire	
GAUGAIN Sophie - Titulaire	
GAUTIER André - Suppléant	
HABIBI NOORI Sophia - Suppléant	
JEAN Antoine - Suppléant	
KURDZIEL Marie-Françoise - suppléante	
LAGALLARDE Quentin - Titulaire	
LANGLOIS Nicolas - Titulaire	
LE VERN Marie - Suppléant	
LELONG Gilles - Suppléant	
LEPOULTIER Mélanie - Suppléant	
MAHIER Manuela - Suppléant	



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

MARGUERITTE David - Titulaire	
MILLET Marc - Suppléant	
MORIN Hervé - Titulaire	n
MORIN Jean - Titulaire	
MORIN-DESAILLY Catherine - Suppléant	
NOUVEL Valérie - Titulaire	
PATRIX Dominique - Titulaire	Pat
PORCQ Emmanuel - Titulaire	
RECHER Bastien - Titulaire	BR
RENOUF Aminthe - Suppléant	
TAILLEBOIS Yvan - Suppléant	
VANDECANDELAERE Imélda - Suppléant	
VOGT Pierre - Titulaire	P. VOGT
WILLAUME Ludwig - Suppléant	
YON COURTIN Stéphanie - Suppléant	

Certifié exécutoire par Hervé MORIN (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Caen, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical.  
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230424-23-067-3-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-067-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception en préfecture : 24/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET  
2000060960032

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
Ports de Normandie

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DU CALVADOS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : Régie des outils de mise à sec (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-067-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception en préfecture : 24/04/2023

3

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	17
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET Date de réception préfecture : 24/04/2023		
I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.  La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».  III – Les provisions sont (3) budgétaires .  IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).  V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.		

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.  
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),  
 - budgétaires (délibération n° ..... du .....).  
 (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.  
 (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :  
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,  
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,  
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE Date de réception préfecture : 24/04/2023			A1
<b>EXPLOITATION</b>			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	117 046,43	120 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 2 953,57	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
 Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.  
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHARGES</b>	<b>A2</b>

Date de réception préfecture : 24/04/2023

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	110 000,00	0,00	97 046,43	97 046,43	207 046,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	120 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>210 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 046,43</b>	<b>117 046,43</b>	<b>327 046,43</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 046,43</b>	<b>117 046,43</b>	<b>342 046,43</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 046,43</b>	<b>117 046,43</b>	<b>342 046,43</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	2 953,57
=		
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>345 000,00</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	115 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	145 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	200 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>345 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>345 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>345 000,00</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>345 000,00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------	---

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-067-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du chapitre).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT						A3
Date de réception préfecture : 24/04/2023						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
SECTION D'INVESTISSEMENT		A3	
Date de réception préfecture : 24/04/2023			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chap.		Libellé	
		Budget de l'exercice (1) I	
		Restes à réaliser N-1 (2) II	
		Propositions nouvelles	
		VOTE (3) III	
		TOTAL IV = I + II + III	
		0,00	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Annexe de réception en préfecture le 24/04/2023 M. 2006098 2530495 23-067-DE Régie des Outils de Mise à Sec Mission : 24/04/2023		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B1

Date de réception préfecture : 24/04/2023  
1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	97 046,43		97 046,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00		20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>117 046,43</b>	<b>0,00</b>	<b>117 046,43</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 953,57
------------------------------------	----------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	120 000,00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Annexe de réception en préfecture le 24/04/2023 M. 2006098 2530495 23-067-DE Régie des Outils de Mise à Sec Mission : 24/04/2023		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B2

Date de réception préfecture : 24/04/2023  
2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 000,00		30 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00		90 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	120 000,00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-067-DE  
 Date de réception : 24/04/2023  
 Date de réception préfecture : 24/04/2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE  
 SECTION D'EXPLOITATION DE FAIBLES DEPENSES  
 Date de réception en préfecture : 24/04/2023  
 Date de réception préfecture : 24/04/2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>110 000,00</b>	<b>97 046,43</b>	<b>97 046,43</b>
6135	Locations mobilières	89 900,00	90 000,00	90 000,00
618	Divers	20 000,00	7 046,43	7 046,43
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>100 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	100 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>210 000,00</b>	<b>117 046,43</b>	<b>117 046,43</b>
<b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>				
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6951	Impôts sur les bénéfices	10 000,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>225 000,00</b>	<b>117 046,43</b>	<b>117 046,43</b>
<b>= a + b + c + d + e + f</b>				
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>225 000,00</b>	<b>117 046,43</b>	<b>117 046,43</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>2 953,57</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>120 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				
SECTION D'EXPLOITATION DE FAIBLES RECETTES				
Date de réception préfecture : 24/04/2023				
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	115 000,00	30 000,00	30 000,00
706	Prestations de services	110 000,00	30 000,00	30 000,00
7083	Locations diverses	5 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00	90 000,00	90 000,00
7541	Redevance de stationnement	110 000,00	90 000,00	90 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		<b>225 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		<b>225 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>225 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>		<b>0,00</b>
		=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>120 000,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
 (2) Cf. Modalités de vote I.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.  
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
 (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.  
 (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				
SECTION D'INVESTISSEMENT DE FAIBLES DEPENSES				
Date de réception préfecture : 24/04/2023				
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>		<b>0,00</b>
		=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>0,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
 (2) Cf. Modalités de vote, I.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
 (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				
SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA SECTION DES RECETTES				
Date de réception préfecture : 24/04/2023				
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,réaie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		
Date de réception préfecture : 24/04/2023		
		III
		B3

Cet état ne contient pas d'information.

Ports de Normandie - Régie des outils de mise à sec - BS - 2023  
 Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-067-DE  
 Date de télétransmission : 24/04/2023  
 Date de réception préfecture : 24/04/2023




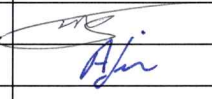


IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 18  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES :  
 Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstentions : 1

Date de convocation : 06/04/2023


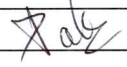

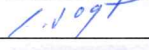
Présenté par (1) , **Monsieur Hervé MORIN**  
 A CAEN le 13/04/2023  
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A CAEN, le 13/04/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAIL Romain - Suppléant	
BAZILLE Alain - Titulaire	
BLOC Jean-François - Suppléant	
BRUNEAU Joël - Titulaire	
BŒUF Augustin - Titulaire	
CHAPRON Philippe - Titulaire	
DEJEAN DE LA BATIE Hubert - Suppléant	
FRICOUT Michel - Titulaire	
GARRAUD François - suppléant	
GASTINNE Jean-Baptiste - Titulaire	
GAUGAIN Sophie - Titulaire	
GAUTIER André - Suppléant	
HABIBI NOORI Sophia - Suppléant	
JEAN Antoine - Suppléant	
KURDZIEL Marie-Françoise - suppléante	
LAGALLARDE Quentin - Titulaire	
LANGLOIS Nicolas - Titulaire	
LE VERN Marie - Suppléant	
LELONG Gilles - Suppléant	
LEPOULTIER Mélanie - Suppléant	

Ports de Normandie - Régie des outils de mise à sec - BS - 2023  
 Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-067-DE  
 Date de télétransmission : 24/04/2023  
 Date de réception préfecture : 24/04/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MAHIER Manuela - Suppléant	
MARGUERITE David - Titulaire	
MILLET Marc - Suppléant	
MORIN Hervé - Titulaire	
MORIN Jean - Titulaire	
MORIN-DESAILLY Catherine - Suppléant	
NOUVEL Valérie - Titulaire	
PATRIX Dominique - Titulaire	
PORCQ Emmanuel - Titulaire	
RECHER Bastien - Titulaire	
RENOUF Aminthe - Suppléant	
TAILLEBOIS Yvan - Suppléant	
VANDECANDELAERE Imélda - Suppléant	
VOGT Pierre - Titulaire	
WILLAUME Ludwig - Suppléant	
YON COURTIN Stéphanie - Suppléant	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Caen, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical.  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

N° : 23-068

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**REGIE DIEPPOISE DES ACTIVITES PORTUAIRES- REVERSEMENT  
EXCEPTIONNEL**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le contrat entre Ports de Normandie et la Régie Dieppoise des Activités Portuaires tel qu'il résulte de l'avenant  
n°2 en date du 17 novembre 2021 ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- le versement de 5 906,40 € HT à la Régie Dieppoise pour les activités portuaires correspondant à la recette encaissée auprès de DFDS pour l'année 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023

  
Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-069

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**DECLASSEMENT DE MATERIELS**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11 POUR:11 CONTRE:0 ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

Pour Ports de Normandie – pour le site de Dieppe :

- De réintégrer les biens dans le budget principal de Ports de Normandie :

Type de matériel	Marque	Modèle	Numéro de série / immatriculation	Date de mise en circulation	Kilométra ge	Numéro d'inventaire Régie	Numéro d'immobilisation Régie	Observations
Chariot Elévateur	Doosan	B16X-5 / Electrique	FBA04137001 257	22/03/2013	-		1289	Date d'entrée : 16/04/2013  Valeur d'acquisition : 24 952,00 €

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
 014-200006096-20230413-23-069-DE  
 Date de télétransmission : 20/04/2023  
 Date de réception préfecture : 20/04/2023

						2013/0008-2182		Valeur nette comptable au 31/12/2022 :  0,00 €  (Mdt n°154 – budget Pêche 2013)
Chariot Elévateur	Doosan	B18X-7 / Electrique	FBA12-2470- 01192	13/02/2019	-	2019/0010-2282	1819	Date d'entrée : 30/08/2019  Valeur d'acquisition : 24 000,00 €  Valeur nette comptable au 31/12/2022 :  9 600,00 €  (Mdt n°10 – budget Pêche 2019)

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-069-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- de déclasser ces biens ;
- de procéder à leur cession ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

POUR LE SITE DE CAEN-QUISTREHAM :

- de déclasser les accessoires suivants :

Type	Marque	Modèle/année	Numéro d'immobilisation
Epareuse	Rousseau	P48E	Non concerné
Chargeur godet et bras de chargement	Faucheux	F255	Non concerné
Balayeuse	Rabaud	2004	Non concerné

- de procéder à leur cession ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

**Le Président du Syndicat Mixte**

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

N° : 23-070

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**CONVENTION INDEMNITE DE SERVICE FAIT**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ; Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de valider le montant l'Indemnité de Service Fait pour 2022 comme suit :

	Montant dû au titre de l'année 2022 en €
DDTM 14	8 891,83 €
DDTM 76	9 064,24 €

- d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants, à intervenir avec l'Etat, conformément aux projets joints en annexe.

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE PRÉFÈT ET LE PRÉSIDENT DU  
SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE NORMANDIE RELATIVE AU  
PAIEMENT DES INDEMNITES DE SERVICE FAIT**

Entre nous,

Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet du Calvados, agissant au nom de l'État

d'une part, et

Monsieur Hervé MORIN, Président du Syndicat Mixte Régional des Ports de Normandie, agissant au nom de celui-ci et dûment habilité par délibération de l'assemblée

d'autre part,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

Vu le décret n° 2007-1616 du 15 novembre 2007 relatif au transfert à certaines collectivités territoriales ou à leurs groupements des services ou parties de services du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables qui participent à l'exercice des compétences dans le domaine des ports maritimes transférés en application de l'article 30 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;

Vu la convention du 22 septembre 2008 ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1  
Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les modalités de remboursement par le syndicat mixte des indemnités de service fait (ISF) versées par l'Etat en 2021 et 2022 aux agents mis à disposition (MAD) sur le site de Ouistreham.

Le montant d'ISF à verser en 2023 par le syndicat mixte tiendra compte du bilan des ISF payées antérieurement et de la prévision de paiement pour 2023.

**Article 2  
Principe de versement des fonds de concours en 2023**

Les ISF étant versées aux agents 2 mois après l'exécution du service, les sommes à rattacher par voie de fonds de concours concerneront :

1. au titre du bilan 2021: l'écart entre le montant inscrit au dernier avenant et le montant réellement payé aux agents
2. au titre du bilan 2022 : le montant réellement payé aux agents
3. au titre de la prévision 2023 : le coût prévisionnel des ISF payées de janvier à décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture 014-200006096-20230413-23-070-DE Date de télétransmission : 20/04/2023 Date de réception préfecture : 20/04/2023 Montant du fonds de concours à verser par le syndicat mixte à l'État
---

Sur les bases précédemment définies, une estimation du montant du fonds de concours est établie par les services de l'État en concertation avec le syndicat mixte .

<b>BILAN 2021</b>	Montant d'ISF <b>réellement</b> dû par la collectivité en 2021 : ISF payées de janvier à décembre 2021	Total	[a1]	3 764,52 €
	Montant du fonds de concours versé par la collectivité <b>au titre de la prévision 2021</b>		[a2]	2 000,00 €
	<b>Solde 2021</b>		[a] =[a1]-[a2]	<b>1 764,52 €</b>
<b>BILAN 2022</b>	Montant d'ISF <b>réellement</b> dû par la collectivité en 2022 : ISF payées de janvier à décembre 2021	Total	[b1]	5 127,31 €
	Montant du fonds de concours versé par la collectivité <b>au titre de la prévision 2022</b>		[b2]	0 €
	<b>Solde 2022</b>		[b] =[b1]-[b2]	<b>5 127,31 €</b>
<b>PRÉVISION 2023</b>	Prévision de dépenses d'ISF en 2023 :		[c]	2 000,00 €
	<b>Estimation 2023</b>		[c]	<b>2 000,00 €</b>
<b>FONDS DE CONCOURS A VERSER EN 2023</b>				<b>[d] =[a]+[b]+[c]</b> <b>8 891,83 €</b>

**Article 4**

**Échéancier de versement**

Le payeur versera un fonds de concours à l'Etat sur le programme 217 - CPPEDMD, titre II : n° 23 1 2 313 pour les collectivités locales de métropole,

- 100% en 2023
- Un ajustement de l'année 2023 sera opéré par avenant en année 2024.

Fait à Caen, le



**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE PREFET ET LE PRESIDENT  
RELATIVE AU PAIEMENT DES INDEMNITES DE SERVICE FAIT**

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-070-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**Principe de versement des fonds de concours en 2022**

Les ISF étant versées aux agents 2 mois après l'exécution du service, les sommes à rattacher par voie de fonds de concours concerneront :

Entre nous,

Monsieur Albertini Jean-Benoît, Préfet de région de Normandie, agissant au nom de l'État

d'une part, et

Monsieur Hervé MORIN, Président de la collectivité du Syndicat Mixte des Ports de Normandie – Port de Dieppe, agissant au nom de celle-ci et dûment habilité par délibération de l'assemblée du 09/07/2018.

d'autre part,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2007-1616 du 15 novembre 2007 relatif au transfert à certaines collectivités territoriales ou à leurs groupements des services ou parties de services du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables qui participent à l'exercice des compétences dans le domaine des ports maritimes transférés en application de l'article 30 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;

Vu la convention de transfert du 29 décembre 2006 conclue entre l'Etat et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe (SMPD) en application de l'article 30 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la convention de mise à disposition des services de l'Etat du 27 mars 2007 ;

Vu la délibération n°7 du 6 juillet 2018 du comité syndical du syndicat mixte du port de Dieppe sur le processus de fusion par adhésion-dissolution du syndicat mixte du port de Dieppe au syndicat mixte Ports Normandie Associés ;

Vu la délibération n°8 du 6 juillet 2018 du comité syndical du syndicat mixte du port de Dieppe sur la présentation de l'étude sur la gestion des activités au port de Dieppe en préalable à la fusion pour ais et sur les suites à donner ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1**

**Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les modalités de remboursement par les collectivités des indemnités de service fait (ISF) versées par l'Etat en 2022 aux agents mis à disposition (MAD) de ces collectivités.

Le montant d'ISF à verser en 2022 par les collectivités tiendra compte du bilan des ISF payées antérieurement et de la prévision de paiement pour 2022.

1. au titre du bilan 2021, l'écart entre le montant inscrit à la convention ou au dernier avenant et le montant réellement payé aux agents ;
2. au titre de la prévision 2022 :
  - le coût réel des ISF réalisées en novembre et décembre 2021 par les agents restés MAD en 2021 ;
  - le coût prévisionnel des ISF réalisées du 1/01/22 au 31/10/22 par les agents restés MAD en 2022.

**Article 3**

**Montant du fonds de concours à verser par la collectivité à l'État**

Sur les bases précédemment définies, une estimation du montant du fonds de concours est établie par les services de l'État en concertation avec la collectivité.

<b>BILAN 2021</b>	Montant d'ISF réellement dû par la collectivité en 2021 :		
	- ISF payées en janv et févr 2021 pour les agents MAD en 2020 (activité de nov et déc 2020)		1 946,75€
	- ISF payées de mars à déc 2021 pour les agents MAD en 2021 (activité de janv à octobre 2021)		4 501,63€
	Total [a1]		6 448,38€
	Montant du fonds de concours versé par la collectivité au titre de la prévision 2021	[a2]	2 430,47€
	<b>Solde 2021</b> [a] = [a1]-[a2]		<b>4 017,91€</b>
<b>PREVISIONS 2022</b>	Prévision de dépenses d'ISF en 2022 :		
	- ISF payées en janv et févr 2022 pour les agents MAD en 2021 (activité de nov et déc 2021)	[b1]	692,09€
	- ISF prévues de mars à déc 2022 pour les agents MAD en 2022 (activité de janv à octobre 2022)	[b2]	4 354,24€
	<b>Estimation 2022</b> [b] = [b1]+[b2]		<b>5 046,33€</b>
<b>FONDS DE CONCOURS A VERSER EN 2022</b>		<b>[c] = [a]+[b]</b>	<b>9 064,24€</b>

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-070-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

#### **Article 4**

##### **Échéancier de versement**

Le payeur versera un fonds de concours à l'Etat sur le programme 217 - CPEDMD, titre 2 :

n° 23 1 2 313 pour les collectivités locales de métropole,

Selon l'échéancier suivant :

- 100% en année 2022
- Un ajustement de l'année 2022 sera opéré par avenant en année 2023

Fait à

Le Président de la collectivité

N° : 23-071

Accusé de réception en préfecture  
014-200006096-20230413-23-071-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL  
DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM  
CHERBOURG ET DIEPPE

**RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE  
MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA SEINE-  
MARITIME**

Réunion du Jeudi 13 avril 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE REGIONAL DES PORTS DE CAEN-OUISTREHAM, CHERBOURG ET DIEPPE EST REUNI  
LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 9H 30 AU SIEGE DE LA REGION NORMANDIE -ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE 14000 CAEN  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN.

SONT PRESENTS : Romain BAIL ; Jean-François BLOC ; Philippe CHAPRON ; Sophia HABIBI-NOORI ; Antoine JEAN ;  
Gilles LELONG ; Mélanie LEPOULTIER ; Hervé MORIN ; Dominique PATRIX ; Bastien RECHER ; Pierre VOGT.

VOTANTS: 11      POUR:11    CONTRE:0    ABSTENTION:0

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'autoriser le Président, conformément aux projets joints en annexe, à mettre au point et à signer les conventions, à intervenir avec le Centre de Gestion de Seine Maritime, correspondantes aux services suivants :
  - o Médecine professionnelle (89.00 € par agent, soit un coût annuel de 5 340 €) ;
  - o Missions temporaires (frais de gestion de 17.7%, à la demande).

Le Président du Syndicat Mixte

Affiché le : 18 avril 2023



Hervé MORIN

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est exécutoire. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès du Président de Ports de Normandie. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## MISE A DISPOSITION DE CERTAINES MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG 76 CONCERNANT LES AGENTS DE PORTS DE NORMANDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA SEINE MARITIME

### CONVENTION PARTICULIERE

Etablie en application des articles L. 452-40 et suivants du Code Général de la Fonction Publique

Entre

**Le Centre de Gestion du Calvados**, sis 2 impasse Initialis - 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR, représenté par Monsieur Hubert PICARD, Président, agissant en vertu de la délibération n° XXX du Conseil d'Administration en date du XXX,

Ci-après désigné par les termes « le CDG 14 »,

Et

**Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime**, 40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE, représenté par Monsieur Jean-Claude WEISS, Président, agissant en vertu de la délibération n° XXX du Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2023,

Ci-après désigné par les termes « le CDG 76 »,

Pour

**Ports de Normandie**, 3 rue René Cassin 14280 SAINT CONTEST, représenté par Monsieur Hervé MORIN, Président, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical en date du XXX,

Ci-après désigné par les termes « Ports de Normandie »,

### PREAMBULE

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Ports de Normandie assure la gestion des activités des ports régionaux de Cherbourg, Caen-Ouistreham et de Dieppe. A cette date, les anciens établissements publics gestionnaires des trois ports, notamment le SMPD, ont été dissous entraînant le transfert de leur personnel au sein de la nouvelle structure.

Le siège de Ports de Normandie étant situé dans le Calvados, le CDG 14 est territorialement compétent pour assurer les prestations obligatoires et optionnelles définies par la loi. Toutefois, dans une logique de cohérence territoriale et de mutualisation, le CDG 14 a souhaité que le CDG 76 poursuive l'exercice de certaines missions optionnelles au profit des agents du Syndicat Mixte Ports de Normandie dont la résidence administrative est située dans le département de la Seine-Maritime.

Ce partenariat s'est formalisé par une convention tripartite entre les CDG 14, 76 et Ports de Normandie qui, signée le 26 mars 2019 pour une durée de 4 ans, doit être renouvelée.

### Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de permettre au CDG 76 de proposer ses missions optionnelles au profit de Ports de Normandie, dont le siège relève du ressort territorial et de l'affiliation au CDG 14, afin d'apporter une assistance à la gestion des agents dont la résidence administrative est fixée en Seine-Maritime.

### Article 2 : DESIGNATION DES MISSIONS CONCERNEES

Le CDG 14 habilite le CDG 76 à intervenir pour son compte dans les domaines suivants :

- Missions temporaires
- Médecine professionnelle
- A la demande de PNA, toute autre mission optionnelle que les CDG 14 et 76 souhaiteraient réaliser.

### Article 3 : RÉALISATION DES MISSIONS

La présente convention permet à Ports de Normandie de faire appel, en tant que de besoin, aux missions proposées par le CDG 76 au profit des agents du port de Dieppe et, plus généralement, de ceux dont la résidence administrative est située en Seine-Maritime. Le déclenchement des différentes missions optionnelles, leur contenu et leur déroulement, leur tarification ainsi que leurs modalités de facturation sont prévus par le règlement des missions du CDG 76 et la convention-cadre d'adhésion aux missions optionnelles, définis par le Conseil d'Administration du CDG 76.

### Article 4 : QUALIFICATION DES AGENTS DU CDG 76

Le CDG 76 s'engage à mettre à disposition de Ports de Normandie des agents dotés d'une expertise adéquate et recevant une formation constante dans le domaine de la mission sollicitée.

#### Article 5 : OBLIGATIONS

Les parties s'engagent à respecter la présente convention.

Dans ce cadre, le CDG 76 s'engage à conduire ses missions de manière objective, neutre, impartiale et professionnelle.

La mise en œuvre de la mission de médecine professionnelle sera conduite dans le strict respect de la confidentialité et de la discrétion professionnelles.

#### Article 6 : RESPONSABILITÉS

L'action du CDG 76 constitue un appui technique n'ayant pour effet ni d'amoindrir le rôle institutionnel du CDG 14 auprès de Ports de Normandie, ni la responsabilité de celui-ci auprès de ses agents notamment.

Ports de Normandie s'engage à fournir un recensement exhaustif des agents concernés par la présente convention.

Le CDG 76 établira, à destination du CDG14 et du Syndicat Mixte Ports de Normandie, des rapports réguliers concernant l'ensemble des prestations réalisées.

#### Article 7 : DURÉE ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour une période de quatre ans et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

À l'issue de la période de quatre ans, les CDG 14 et 76 pourront proposer une nouvelle convention afin d'assurer la continuité du service.

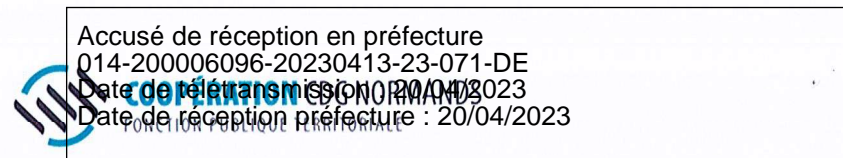
Hormis la résiliation à échéance, les cas de résiliation sont les suivants :

- En cas de manquement à l'une des obligations de la convention par l'une des parties, l'autre partie peut mettre fin à la présente convention.
- En cas de désaccord sur les évolutions des modalités de financement.

Dans les deux cas, la résiliation est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet à la date de réception du courrier recommandé.

#### Article 8 : FACTURATION

L'ensemble des missions réalisées sera facturé au CDG 14 par le CDG 76 par l'émission trimestrielle d'un titre de recettes sur la base de la tarification applicable aux collectivités non affiliées de Seine-Maritime.



Le CDG 14 recouvrera les sommes auprès de Ports de Normandie sur la base de la tarification applicable aux collectivités affiliées de Seine-Maritime.



Dès lors, la tarification applicable se référera aux tarifs pratiqués pour la réalisation des missions optionnelles concernant les collectivités affiliées et non affiliées du CDG 76, revalorisés chaque année, le cas échéant, par délibération du Conseil d'Administration du CDG 76.

#### Article 9 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges éventuels nés de l'application de la présente convention et des règlements d'adhésion seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Fait à Isneauville, le **23 FEV. 2023**

Le Centre de Gestion du Calvados

Le Président  
  
Hubert PICARD  


Le Centre de Gestion de Seine-Maritime

Le Président  
  
Jean Claude WEISS  


Ports de Normandie

Pour le Président de Ports de Normandie  
Et par délégation  
Le Directeur Général